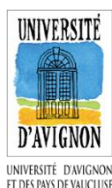


DE LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS EN REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Entre action publique et
expérience ordinaire



Partenariat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche

De la prise en charge des déchets en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Entre action publique et expérience ordinaire

V. Baggioni & J.-S. Borja

**LAMES UMR 7305
Aix-Marseille Université**

Mars 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Espace problématique	4
Objectifs de la recherche	9
Des méthodes et des terrains d'enquête	9
CHAPITRE 1 : PETITES HISTOIRES ET HÉRITAGES DE LA PRISE EN CHARGE DE LA GESTION DES DÉCHETS EN PACA	12
1.1. L'histoire de la prise en charge par les institutions publiques locales de la gestion des déchets (1945-2017)	12
1.2. Les héritages de l'histoire dans la gestion actuelle	19
CHAPITRE 2 : LES RELATIONS AU PUBLIC	26
2.1. La déchèterie : une interface avec le public	27
2.2. Un public insaisissable ? Exégèse d'une politique ordinaire	41
CONCLUSIONS	60
BIBLIOGRAPHIE	68

INTRODUCTION

Un certain nombre de constats sont usuellement dressés au regard des politiques publiques mises en œuvre sur la thématique la gestion et traitement des déchets en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Celle-ci accuserait globalement un retard important dans la prévention et la gestion des déchets produits sur son territoire. De leur côté, les EPCI, dotés de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » se seraient faiblement emparés de cette problématique. Ils rencontrent des grandes difficultés à faire émerger des projets de tri et de valorisation, autant handicapés par le déficit de flux, des problématiques foncières, la concurrence de sites illégaux que par ce qui s'apparente à « *résistance* » des habitants.

En outre, il semblerait que si ces habitants sont davantage sensibles aux conséquences environnementales de la production des déchets, ceux-ci présenteraient néanmoins des pratiques quotidiennes en matière de tri ou de prévention inégales suivant les territoires, l'âge, la catégorie sociale. Les institutions en charge de faire la promotion de ces politiques publiques ont fait le constat que la réussite d'un projet de valorisation de déchets (mise en place d'une collecte séparative, d'une déchèterie, d'une ressourcerie) dépendait en grande partie de l'adaptation du dispositif technique aux contraintes des producteurs de déchets, de leur intérêt (symbolique ou économique) à changer de pratiques, ainsi que de l'assiduité et de l'ajustement de l'information qui leur est adressée.

Cette difficulté des EPCI à inscrire leurs actions dans l'efficience et le long terme, et à s'approprier des politiques publiques ou des dispositifs souvent élaborés à des niveaux plus globaux interroge la manière dont ils ont construit leur responsabilité face à la problématique des déchets. Et cela à deux niveaux : 1/ d'une part, dans la définition de leur rôle au regard des politiques et dispositifs publics et, plus généralement, face aux injonctions environnementales qu'ils subsument (impératifs du « développement durable », de la réduction et du tri des déchets, etc.) ; 2/ et, d'autre part, dans les rapports établis avec les populations qui habitent leur territoire d'intervention.

Par rapport à cela, le présent rapport restitue une recherche sociologique exploratoire qui entend documenter la manière dont se façonnent les politiques et dispositifs publics mis en place par les EPCI, à la fois en tant que traductions de mots d'ordres environnementaux et comme prescripteurs de pratiques dites « vertueuses » à destination du public. Il en va en effet d'apporter un nouvel éclairage sur les difficultés rencontrées mais aussi leurs réussites, ces analyses pouvant contribuer à poser certaines balises pour définir plus avant les actions à mettre en œuvre au niveau régional, que ce soit en termes de communication ou de mise en œuvre d'actions appropriées ou expérimentales. Pour ce faire, il s'agira d'apporter un regard sociologique tout autant attentif à l'histoire locale des des EPCI, que relativement à la question du public. Il en ira notamment du déploiement d'un espace de réflexion et de questionnements attendant aux *problèmes publics*.

Un tel recours trouve ici sa pertinence dans la possibilité qu'il offre de poser les bases d'une réflexion sur la façon dont viennent à s'installer *ou non* des cadres de problématisations publics, sur le sens et

les façons dont il est possible d'appréhender une action publique. Ce recours se justifie d'autant plus selon nous qu'une intrigue semble persister relativement aux déchets. Pour beaucoup d'acteurs rencontrés dans le cadre de cette enquête, il va en effet de soi que les déchets forment un « problème public ». Mais est-ce vraiment le cas ? La question est délicate. Si on assume que tel est cas, de l'expérience de quel problème public est-il question ? Est-ce par exemple une question inhérente à ladite « société de consommation » ? Est-ce une affaire de propreté ? Est-ce une question de recyclage et, plus largement, de sauvetage de la planète Terre ? Et puis à quel type de politique publique renvoient-ils ? À une politique urbaine ? Une politique d'hygiène ? De salubrité publique ? Une politique sociale ? Environnementale ? En outre, si l'on conçoit ici l'existence d'un problème public autour du recyclage, où sont donc les mobilisations et les actions collectives pour le tri par exemple ? Comment se fait-il que, dans ce domaine-ci, on soit plutôt à l'« *initiative* », à « *initier* » ? Pourquoi, aussi, une telle obsession pour l'« *innovation* » ? N'y a-t-il pas un monopole privé, un monopole expert à ce sujet ?

Le paradoxe est ici qu'il apparaît bien difficile ou trop aisé - c'est selon ! - de répondre à toutes ces questions de façon claire et définitive. En y regardant de plus près et en les affinant, on se rend rapidement compte que cela varie selon l'air du temps, selon les lieux, les territoires, les techniques ; les époques aussi. Par rapport à cela, faire preuve d'un minimum de *réserve* et ne pas être dans un emballement excessif n'apparaît pas de trop. Évidemment, une telle réserve est toujours à temps d'apparaître en soi provocante ; peut-être aussi troublante et frustrante. Cela pourrait par exemple nous exposer à un retour nous adossant à de l'« *inconscience* » ou à une posture de « *déni* » vis-à-vis d'une « *dure réalité* ». Mais n'en va-t-il pas précisément de mêmes sentences concernant le public ? Il y a comme un mélange des genres ici. Aussi, par-delà une hypothétique inscription dans ce qui pourrait former un débat, il nous semble important de procéder à un minimum de clarification *conceptuelle*. Il importe en effet de s'entendre sur ce qu'est un problème public, notamment lorsqu'il est question de s'inscrire dans une *discipline* sociologique. Ce sera l'occasion d'ouvrir l'espace réflexif et problématique du présent travail.

Espace problématique

Alors qu'est-ce qu'un problème public ? La première chose à souligner est qu'un problème public résulte de conditions problématiques qui affectent un ensemble d'individus et qui *finissent* par être hissées comme l'enjeu d'une régulation publique. Il est en effet le fruit d'une « *culture publique* », c'est-à-dire d'un ensemble d'activités portées *par un public* et qui en assurent le repérage, l'essor, la conscientisation, la définition et, plus loin, la résolution par une mise à l'agenda *du côté des institutions publiques*. Par rapport à cela, la tâche du sociologue consiste alors à appréhender et à interroger ce *processus*, à investir l'éventuelle arène publique qui s'articule sur une multitude de scènes (médiatique, juridique, espace public, etc.). Sur cette arène en effet, des « groupes » se constituent, s'allient, s'affrontent pour définir, stabiliser une situation comme problématique (« c'est quoi le problème ? »), la caractériser comme telle (avec des tonnages, etc.), attribuer des responsabilités (« qui est en cause ? », « qui doit agir ? »), la positionner à l'agenda des pouvoirs publics (« ce qui doit être fait »),

etc. Sur cette même arène, d'autres s'efforcent en revanche de se dédouaner de toutes responsabilités quant à une telle situation (avec d'autres chiffres par exemple), saper et déstabiliser, déplacer les termes de ce qui fait éventuellement problème, voire le contenir ou le rapporter à une dimension plus privée et à distance de toute considération publique. Le public n'est en soi en rien consensuel. Ce n'est ni un groupe, ni un récepteur, ni une catégorie (habitants, usagers, etc.).

En toute rigueur conceptuelle, un problème public demeure par conséquent une éclosion qui détermine le caractère public ou non d'un problème. Il ne saurait en aller de simples sentences ajustées à quelques jugements, à une expertise ou mobilisant une puissance d'expression (du type « *c'est un véritable problème* »¹). Fondamentalement, il résulte en fait d'une activité privée qui déborde pour affecter un ensemble d'individus qui ne sont pas *a priori* concernés autrement que par les conséquences indésirées de cette activité. Face à cela, il revient alors *au public* d'enquêter, de définir le problème et *de baliser ce qui doit rester ou être placé (ou non) entre les mains d'une collectivité, ce qui doit être offert (ou non) à la nécessité d'une action publique*² (Dewey, 1927/2003). Ce par quoi le public, qui n'est pas un groupe social particulier puisqu'il est « idéalement » composé de personnes étrangères les unes aux autres (Dewey, 1927/2003), en est en effet un d'affecté, d'enquêtant et de délibérant, visant à définir, former, affiner, contrôler et réguler les conséquences négatives et les débordements d'une action ou d'un événement qui l'affecte, à définir et porter des modalités d'un bien public pour « régler » ce qui en vient à faire problème « au sujet duquel il doit être fait quelque chose » (Gusfield, 1981), idéalement par les pouvoirs publics et dans le cadre d'une action publique.

On comprendra par conséquent que recourir à une telle conception fait aussitôt surgir une délicate et épineuse question quant à savoir où croiser ce public par rapport aux déchets. Au regard des politiques publiques de traitement et de gestion des déchets, il y a en effet un paradoxe plutôt délicat : comment penser un public affecté, enquêtant et délibérant, affairé à définir et à porter des modalités d'un bien public, aussitôt qu'il est question pour les institutions de trier et de communiquer pour sensibiliser et mettre dans de bonnes dispositions « *pratiques* » ? Envisager sous de tels auspices, la situation a de quoi sembler curieuse. D'autant plus que la communication semble elle-même *présupposer* un public inconscient (dans son adresse et parfois dans son but lui-même, notamment lorsqu'il est question de déclencher une « geste » auprès de ceux qui s'apparentent à des « automates »). Mais est-ce vraiment le cas ? En outre, cela met aussi en relief des effets de culpabilisation/responsabilisation de ceux qui s'évertuent à être « entrepreneurs » et « moralisateurs » (Becker, 1986), de ceux qui s'enquièrent aussi à définir, porter et maintenir une « certaine » réalité dont d'autres n'auraient du coup pas ou peu conscience, et par rapport à laquelle

¹ On pourrait également s'intéresser ici à la figure du « lanceur d'alerte » (Chateauraynaud, Torny, 1999), qui entrevoit des problèmes que d'autres ne perçoivent pas.

² Le point important est ici que tout cela n'a rien de déterminé *a priori*. Cette séparation privé/public ne saurait souffrir d'aucun critère préétabli ou *a priori* de catégorisation, ni d'aucune limite « essentialiste » (Zask, 2003). Seule une enquête peut et doit permettre de parvenir à un jugement « ferme et définitif », d'aboutir à un « rapport durable au monde » (Deledalle, 1993) assuré par une quelconque régulation publique. Et seule, dans un cadre démocratique, une nouvelle enquête serait de nature à bousculer ces « résultats », qui ont une dimension de *conclusion provisoire* susceptible, comme hypothèses ou précédents, d'apparaître ultérieurement douteux.

ils sembleraient se détourner³. Mais face au public, est-ce le rôle des institutions que d'être dans une telle forme de militantisme⁴ ?

L'intérêt de recourir à une telle conception se situe par conséquent à ce point précis : ce recours que nous faisons permet de penser le sens d'une action publique dans un horizon démocratique par une reconsidération concrète *du public*. Pour autant, cela ne nous accule pas à des injonctions critiques définitives pour autant. Si l'on s'arrêtait à cela, on serait dans le prescriptif et une pleine préconisation. Ici, il en va bien plutôt d'un déplacement qui donne à voir les choses différemment. En particulier, il en ira notamment d'un éclairage porté sur l'*inquiétude* des institutions vis-à-vis du public, et du caractère public de l'action qu'elles portent.

Cela posé, il est alors possible d'aller jusqu'au bout de notre argument. Faire preuve d'un minimum de réserve ne signifie par conséquent pas qu'il n'y a pas de public ou que l'on soit face à un vide sidéral, renvoyant une bonne fois pour toute ceux qui affirment « *payer leurs impôts* », à une inattention, une inconscience, une irresponsabilité, une résistance infrapolitique voire encore à une ignorance ou une indifférence. En cela, les déchets pourraient parfaitement constituer l'affaire d'un ensemble d'experts, qui ne se soucient du public que pour le faire « gesticuler ». Mais le fait est que ceux-ci se soucient un minimum du public. Ils s'en inquiètent *a minima*, ne serait-ce que pour savoir comment communiquer, quelles sont leurs « pratiques », comment penser leur dispositif, les ajuster ou « améliorer », etc. Ce qui est parfois recadré sous les traits d'une participation de dits « usagers ». En outre, on pourrait également faire valoir que se mettre en quête du public fait inmanquablement ressurgir l'existence d'une attention diffuse. Ce dont témoignent déjà, à leur manière, certaines formes de concernement et d'implication, qu'il s'agisse des rares mobilisations en la matière⁵, mais plus sûrement de la myriade d'initiatives discrètes et archipelisées qui existent⁶. Ces « pousses » ne sont pas sans libérer ni déployer un pouvoir d'agir (Bacqué, Mechmache, 2013) ; sans donc *initier* dans tous les sens du terme, soit-il question, quelquefois pompeusement, de « *montrer l'exemple*⁷ ». C'est dire : ces mêmes « pousses » indiquent parfois même à quel point « L'initiative vient se substituer à l'État » (Aubin, 2014 : 266) et à l'action publique... En clair, à se focaliser sur les initiatives, il apparaît que les cartes sont parfois rebattues. L'inconscience fait alors place à une substitution.

³ Parlant du coup de « prises de conscience » comme pour avoir une mainmise sur un rapport conscient à ce qui relèverait d'une problématique.

⁴ Ce trait a été souligné de façon assumée par l'un de nos interlocuteurs promoteur de ladite « communication engageante ». En effet, « il faut savoir ce que l'on veut ! »

⁵ Relativement aux déchets, certains conflits ont lieu. Ils concernent le plus souvent l'implantation d'exutoires ou la privatisation des services publics. Mais on le notera : que les gens ne trient pas ou mal ne suscite que peu de mobilisation. Ce qui est plutôt mis à l'honneur est l'*initiative*.

⁶ Bien que nous n'ayons pas travaillé dessus, nous avons considéré au moins médiatiquement ces « initiatives », constituant un corpus qui pourra être exploré en détail à l'avenir. Le plus souvent, ces « initiatives » sont locales, ciblées et ponctuelles. Elles ne sont pas durables. Elles ont aussi pour elles de montrer ce qu'elles considèrent comme « *l'exemple que tout le monde devrait suivre* ».

⁷ Voir par exemple l'exemple de la célèbre Madame « Zéro déchet » (<http://alternatives.blog.lemonde.fr/2012/11/25/zero-waste-home-les-johnson-un-couple-deux-enfants-et-zero-dechet-depuis-trois-ans/>).

À cela s'ajoute aussi le fait que la conduite même de l'action publique ne saurait fatalement être dans un rapport de pleine et totale *confiance* avec le public. Par rapport à elle, et du côté du public, le doute ou la suspicion sont souvent de mise (les « *initiatives* » n'en sont pas exemptes). Dans le cadre de ce rapport, nous insisterons particulièrement sur les rapports concrets au public autour des interfaces qui portent l'action publique mais qui ne sont pas non plus sans offrir une certaine étoffe ordinaire à la politique. Nous y reviendrons. Mais de cela, témoigne aussi ce qui nous a été restitué sur le terrain comme « *rumeurs* » (du type « *les bennes de recyclage finissent à l'incinérateur* »). Nous trouvons ici un intérêt heuristique à les considérer comme des « nouvelles improvisées » (Shibutani, 1966) et à opérer un désencastrement de certains principes de réalités et de l'administration de la factualité des institutions ou du secteur privé, de ce que l'on peut décrire comme un « gouvernement par l'objectif » (Borja, Centemeri, Gaudin, 2016). Le faire, c'est en effet réouvrir les possibles et être sensible (à la sensibilité) au (du) public. C'est, à titre d'exemple, se donner les moyens de repérer une autre administration de la factualité, tel que le *témoignage*. Le témoin est en effet celui qui atteste, dit « crois-moi » et dont la « parole » est délicate à remettre en cause (Dulong, 1998 ; Ricoeur, 2004). Que *pèse* du coup la communication d'une EPCI face à la parole d'une *connaissance* qui atteste avoir vue une benne aller à la décharge ? En outre, repartir de « nouvelles improvisées », c'est aussi rendre apparent ces autres faits - peu considérés et discrédités - qu'une « rumeur » marque bien un minimum d'attention et de concernement (ce à quoi les communicants ne semblent prêter que peu d'attention) ; et qu'elle situe, en outre, une absence ou une perte de fiabilité dans les canaux d'information ou de communication officiels (Shibutani, 1966) - ce dont, cette fois-ci, les communicants n'ont que trop bien conscience..

Comme on le voit, en repartant d'interrogations relatives aux problèmes publics, l'espace problématique s'ouvre, se diversifie et s'enrichit. Il en va ici clairement d'une reconsidération du public. Et toujours au regard de cette approche analytique, il est possible - dans les limites du présent rapport - d'investiguer dans un autre sens. Cette réserve dont il s'agit de faire preuve n'exclut en effet d'aucune façon que le public ne se soit pas manifesté *par le passé*, ni que les déchets n'aient jamais fait d'une manière ou d'une autre problème public ici ou là. La « propreté » en est un exemple - récurrent à Marseille comme à Paris... Par rapport à cela, peu de travaux sociologiques ont été consacrés aux déchets avec un tel équipement théorique. Mais on décèle tout de même quelques traces de tels emballements publics dans ceux qui ont été conduits. À suivre Sabines Barles par exemple (2005), le déchet ne serait qu'une création récente, issue d'un manque de débouché aux « *exécras* » urbains. Cette « création » résulterait de l'essoufflement d'une articulation ville-agriculture-industrie qui s'est développée au 19^e siècle avant de péricliter durant 20^e siècle⁸. Or cela laisse entrevoir que le déchet a pu finir par susciter un minimum de concernement public, ne serait-ce qu'à travers la mise en place d'une législation à l'échelle nationale, et les réponses apportées.

De façon similaire, on pourrait également s'intéresser au bouleversement de paradigme socio-technique tel que le conçoit Rémy Babier. L'avènement du prisme environnemental bouscule en effet les repères et les balises à partir des 1960 avant de s'affermir dans les années 1990 (Barbier,

⁸ On notera que ce genre d'articulation n'est pas sans faire écho à l'économie circulaire.

1997). Ce bouleversement est marqué par l'avènement d'un diagramme socio-technique qui se saisit à nouveau frais le rapport à l'utilisateur, et qui redéploie le rôle des pouvoirs publics et celui toujours grandissants des acteurs du privé. Or comment saisir un tel bouleversement ? Ici, on peut présumer d'un minimum de considération publique, quand bien même celle-ci ait été déjouée par une gouvernance de plus en plus complexifiée (échelle, imprégnation privé/public, etc.), bricolée et ingénieuse. Cette attention portée aux problématisations publiques forme en cela une dimension que se propose d'explorer un axe de ce rapport, en partant du principe que cet héritage public constitue un sillon aujourd'hui encore emprunté. Il sera par conséquent question de porter un regard attentif à l'histoire locale, aux montages et aux évolutions des politiques publiques en la matière. Aujourd'hui, on se retrouve ainsi face à un encastrement de situations disparates, plurielles dans leurs échelles autant que variables dans le temps. Mais cette situation n'évacue pas la question du public pour autant. Loin s'en faut ! Il se pourrait même qu'elle en restitue toute l'urgence. Par exemple si l'on parle souvent de clientélisme au niveau des pouvoirs municipaux, que dire de la clientèle qui se présentent désormais au seuil d'interfaces privées portant l'action publique en délégation ?

Comme on le voit, ce léger déplacement a pour lui d'ouvrir en grand un espace de problématisation. En opérant cette ouverture, il se pourrait même qu'on réalise des faits peu soupçonnés. Ainsi il pourrait apparaître que les gens trient beaucoup plus qu'on ne le pense et que l'on n'ait finalement une vue étriquée à ce sujet. Ce tri, dans son ordinaire, pourrait s'opérer d'une façon autre et disposer de débouchés différents que ne le conçoivent ou ne le grandissent les consignes, les techniques, les pouvoirs publics ou les grandes enseignes de l'économie circulaire. De la même façon, on pourrait certainement aussi remarquer - rien ne l'exclut *a priori* - que le déchet a peut-être été, avant tout et de tout temps, une *affaire privée*. Privé dans sa pratique ; mais privé aussi en ce que la circularité autour des déchets pourrait bien ne pas constituer une grande « innovation »...

Aussi, la réserve dont il a été question ne signifie pas qu'il n'y a pas de difficultés, d'interrogations, un minimum attention ni de solutions. Il s'agit seulement de convenir qu'il est difficile de situer une arène publique où se déploient des conflits concernant la définition de ce qui fait, pourrait ou devrait faire problème. Mais des arènes plus retranchées, moins ou peu publiques, existent malgré tout. À cela s'ajoute aussi le fait que l'attention publique pourrait bien être captée et captivée par ailleurs, autour de considérations autres que le tri, rendant en partie compte de la difficulté à situer un quelconque public auprès de qui « communiquer », même à « mettre le pied » de manière efficace dans le maximum de « portes ». Au bout du compte, tout cela pourrait parfaitement décrire un public plutôt *insaisissable*, *i.e.* difficile à comprendre et sur lequel on ne dispose en définitive que de peu de prise. D'où finalement que l'objet qui va nous occuper se centre ici sur les évolutions autant que la mise en oeuvre d'une action publique relativement à la gestion et le traitement des déchets. C'est là un point de départ qui a pour lui de spécifier une entrée et de situer d'où nous allons parler.

Objectifs de la recherche

Pour donc aborder cette action publique, notre recherche se propose de documenter de façon exploratoire deux versants complémentaires. Il s'agit d'une part des politiques et des dispositifs publics mis en œuvre par les EPCI, et qui visent la réduction de la « production » de déchets, leur « récupération » et leur « valorisation ». D'autre part, il en va de l'expérience disons « ordinaire » des citoyens du rapport aux déchets et particulièrement du tri, ressaisis côté institutionnel comme des « *pratiques d'acteurs* » contribuant à une « *production de déchets* ». Les deux voies d'exploration proposées sont en cela complémentaires. Détaillons-les.

Tout d'abord, il en ira ainsi d'un intérêt pour les politiques et dispositifs des EPCI comme le produit d'une histoire locale de l'appropriation des mots d'ordre environnementaux. Les EPCI et leur territoire présentent en effet une histoire singulière de la prise en charge de la production et du traitement des déchets dont on fait l'hypothèse qu'elle structure en grande partie les politiques passées, actuelles et futures menées localement : rapports harmonieux ou contrariés avec les politiques publiques environnementales ; ancienneté de gestion d'infrastructures de traitement source de contraintes, mais aussi de retombées, comme de facilités dans la gestion locale des déchets ; rapport économique et social construit avec les acteurs et populations locaux qui pèsent dans les représentations des conséquences qu'engendreraient les contraintes ou les injonctions qu'ils leur adresseraient dans le cadre d'une politique locale des déchets...

Le second volet de cette étude se propose, quant à lui, de se centrer sur l'expérience ordinaire des déchets, particulièrement sur les pratiques de tri au niveau des interfaces qui mettent au contact du public et où est concrètement mise en œuvre l'action publique. Pour ce faire, nous nous centrerons sur les déchèteries. Là, nous aborderons la problématique du tri et saisirons « à vif » les « *pratiques* » de recyclages. Il en ira d'un intérêt pour les routines, les formes de réserves, de réticences et de désintérêts, les critiques diffuses, les hésitations, les interrogations et autres tensions qui peuvent véhiculer des univers de sens plastiques autant que « contrarier » et « déplacer » les efforts institutionnels. En clair, il en ira ici d'observer, au granulé le plus fin qui soit, les ressorts politiques de cet ordinaire du tri.

Des méthodes et des terrains d'enquête

Dans le cadre de cette enquête exploratoire, deux collectivités ont été plus particulièrement le théâtre de nos investigations. Il s'agit du Grand-Avignon et de la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis (CASA).

La première partie de l'enquête, consacrée aux histoires et héritages de la prise en charge de la gestion des déchets, propose, comme nous l'avons dit, un état des lieux des actions menées par les différentes EPCI dans la région. Leur histoire a été documentée au travers de différents matériaux :

entretiens auprès des techniciens (8) et des élus locaux (2), des prescripteurs de politiques publiques (3), des associations locales (2), observation des dispositifs (visite d'un centre d'enfouissement technique, d'un incinérateur, d'un centre de tri, des unités de gestion de la collecte des ordures ménagères), dépouillement d'archives, étude des données INSEE et des rapports annuels des collectivités gestionnaires. Cette étude historique s'est également appuyée sur des matériaux d'archives tirés de la consultation de la base télévisuelle de l'INA. Enfin, un état de l'art a été réalisé à partir de la lecture des productions scientifiques en sciences sociales sur le thème. Sur cette base, l'analyse observe simultanément deux niveaux : l'ensemble de la région et des territoires de gestion (Grand Avignon – CASA), comme « cas » qui témoignent de phénomènes globaux (national, régional) et locaux (histoire, particularités géographiques). Ces éléments contribuent à un premier repérage des déterminants sociohistoriques participant de la définition et de la mise en œuvre des dispositifs. Néanmoins, au regard de la faible temporalité de l'enquête et des données limitées qui ont pu être recueillies, il importe de souligner le caractère hypothétique des résultats présentés. Ils appellent donc une enquête approfondie pour valider, invalider ou nuancer ces premières hypothèses.

La seconde partie de notre enquête mobilise exclusivement, quant à elle, l'observation participante. À travers elle, il s'est agi de s'intéresser aux « petites choses » de l'ordinaire et du quotidien du tri et ses ressorts politiques. Elle présente l'intérêt d'apporter un regard plus qualitatif sur le tri et ses pratiques, loin des métrologies qui en essorent toute dimension sensible. Pour ce faire, cette observation s'est centrée sur le Grand-Avignon. Elle a été conduite de septembre à novembre 2017⁹. Pour des raisons de contingences, elle n'a pu être conduite à Sophia Antipolis. L'essentiel des observations ont été conduites dans une déchèterie. Des tournées « embarquées » avec les agents des encombrants et les dépôts sauvages ont parallèlement été faites. Celles-ci sont venues compléter le protocole d'enquête. Toutefois, investir les déchèteries présentait l'intérêt de se mettre en situation d'observer les sites où le contact avec le public est le plus exposé, le plus régulier et le moins furtif (et cela, même si cela « accroche » parfois aussi au niveau des tournées ou des ambassades). Nos observations se sont étirées sur 3 mois, les week-ends, là où, selon les acteurs du terrain, la fréquentation du public est la plus prononcée. L'ethnographie politique proposée dans la seconde partie de ce rapport restitue ces observations.

Le présent rapport s'articule autour de deux parties. Le premier chapitre abordera les politiques et dispositifs des EPCI comme des produits d'une histoire locale de l'appropriation des mots d'ordre environnementaux. Le second chapitre sera, quant à lui, dédié aux interfaces avec le public et centré sur les dispositifs qui portent et déploient effectivement l'action publique auprès du public (ramassage, tri, déchèterie).

⁹ Nous en profitons pour remercier les services juridiques et le service Environnement de l'agglomération de nous avoir permis de réaliser ce travail d'observation participante auprès des agents et au contact du public. Nous remercions aussi l'ensemble des agents que nous avons pu rencontrer ou côtoyer au cours de cette enquête.

Enfin, nous présenterons les conclusions de notre enquête, Nous pointerons alors des éléments de réflexion qui peuvent être versés au registre de préconisations.

CHAPITRE 1 : PETITES HISTOIRES ET HÉRITAGES DE LA PRISE EN CHARGE DE LA GESTION DES DÉCHETS EN PACA

Vincent Baggioni

Cette première partie de la recherche documente l'histoire des politiques et dispositifs publics mis en œuvre par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) chargés de la gestion des déchets. Les EPCI et leur territoire présentent en effet une histoire singulière de la prise en charge du problème public de la production et du traitement des déchets dont on fait l'hypothèse qu'elle structure en grande partie les politiques passées, actuelles et futures menées localement : rapports harmonieux ou contrariés avec les politiques publiques environnementales ; ancienneté de gestion d'infrastructures de traitement source de contraintes, mais aussi de retombées, comme de facilités dans la gestion locale des déchets ; rapport économique et social construit avec les acteurs et populations locaux qui pèsent dans les représentations des conséquences qu'engendreraient les contraintes ou les injonctions qu'ils leur adresseraient dans le cadre d'une politique locale des déchets...

Dans cette partie, nous aborderons ainsi les politiques et dispositifs des EPCI comme des produits d'une histoire locale de l'appropriation des mots d'ordre environnementaux. Deux angles seront notamment explorés. D'une part, nous nous intéresserons à l'histoire de la prise en charge par les institutions publiques locales de la gestion des déchets, sur la période s'étirant de 1945 à 2017. Suite à quoi nous nous pencherons sur les héritages de l'histoire dans la gestion actuelle.

1.1. L'histoire de la prise en charge par les institutions publiques locales de la gestion des déchets (1945-2017)

1.1.1. Jusqu'en 1970 : une gestion intégrée à la commune

Jusque dans les années 1970, le traitement des déchets est intégré à la gestion communale. La collecte s'effectue en effet en régie. Le recrutement local de la main-d'œuvre opère une fonction sociale comme elle constitue une clientèle électorale. Comme nous l'explique un ancien élu, désormais responsable associatif :

« 500 personnes de la municipalité étaient recrutées par clientélisme. C'est la gauche à la sortie de la guerre, pour coller des affiches. Gitans plus maghrébins, seuls capables de prendre ces emplois. Une partie pour avoir un emploi, une partie pour avoir un travail. Cela continue ensuite avec le PPR. »

L'exutoire est alors inséré au sein du territoire communal. La décharge est « *au fond de la commune* », « *cachée* », lieu dédié dans la géographie locale. Il est intégré aux représentations spatiales de l'organisation de l'aménagement communal, comme mode normalisé d'élimination de ce qui n'est

pas récupérable. Cependant, des déchets sont aussi encore en partie recyclés localement, par l'artisanat et l'agriculture.

Enfin, dans certaines villes, une proto-industrie d'élimination a pu déjà voir le jour, par exemple à Nice qui accueille une usine d'incinération dès le 19^e siècle. Un prescripteur régional souligne par exemple :

« On a des incinérateurs à Nice depuis le 19^e siècle. C'est une des premières villes de France, avec déjà des incinérateurs de forte taille. »

Globalement, à cette époque, la gestion est intégrée socialement et spatialement. Elle ne fait pas à proprement dit problème.

1.1.2. 1970 – 1980 : un impératif de gestion « moderne » : l'industrialisation des procédés d'élimination

À partir des années 1970, la gestion des déchets s'arrime au référentiel global de modernisation de l'action publique qui se diffuse en France au début des années 1970 (Jobert, Muller, 1987). Il correspond à un effet d'entraînement de la modernisation de l'agriculture qui s'effectue à la même époque. Cela est particulièrement effectif dans le Vaucluse, département fortement concerné par l'activité agricole.

Cette modernisation véhicule particulièrement un modèle « hygiéniste productif », qui s'appuie sur des procédés de traitement industriel (la station d'épuration, l'incinérateur, le compostage industriel). Il permet d'accompagner le développement urbain, dont l'ampleur se manifeste déjà en région PACA, en lui fournissant des conditions sanitaires qui lui garantirait sa réussite. À la vision hygiéniste du traitement des déchets, s'adosse en outre une vision économique. Le déchet peut, en partie, être une ressource, notamment s'il est relié à la modernisation de l'agriculture.

Trois procédés industriels de traitement des déchets apparaissent alors. Il s'agit de l'incinération, du compostage massif et du broyage-épandage. Leur mise en œuvre, et notamment les besoins de financement qu'ils réclament, sont facilités par les changements d'échelles de gestion qui s'opèrent dans le même temps. Les premiers regroupements intercommunaux voient le jour, à l'instar de la création du syndicat de gestion et de traitement des déchets en Avignon, à la fin des années 1960. Ils permettent la construction d'unités industrielles pouvant accueillir des flux massifiés à traiter.

Toutefois, de petites unités peuvent aussi voir le jour dans l'arrière-pays, comme dans les Alpes-de-Haute-Provence (04) ou les Hautes-Alpes (05). Ces unités demeurent à une échelle communale. Comme nous l'explique un prescripteur régional :

« Après la décharge communale, on a eu l'usine d'incinération : un four ou un barbecue de montagne, des choses qui ont connu un succès technologique dès lors que le Ministère de l'environnement a dit "la décharge communale c'est fini". C'est un système qui a duré 15 ans. Il y avait un incinérateur par vallée. »

Comme on le voit, la période est ainsi marquée par un désencastrement partiel des fonctions sociales de la gestion locale des déchets. Ces traitements industriels « innovants » sont aussi délégués à des entreprises privées, dont une partie deviendra les grands groupes du secteur, ceux que nous

connaissions actuellement. Mais la collecte continue d'être assurée dans la plupart des cas par les municipalités.

1.1.3. 1980 – 1990 : Émergence de problèmes publics et industrialisation des traitements

Cette période marque l'émergence de premiers problèmes publics, autour des rejets dans l'environnement des effluents produits par les systèmes de traitement des déchets (pollution de l'air et des sols), augmentés par une sensibilité accrue des populations.

Trois grands types de dynamiques peuvent être distinguées, qui, le plus souvent, se combinent :

1/ Tout d'abord, *la médiatisation*. Celle-ci souvent fortement liée aux mobilisations collectives, elle prend aussi une certaine autonomie au travers des « crises » que soulèvent les défaillances des systèmes de traitement (la grève des éboueurs et les images frappantes des tas d'ordures qui débordent des trottoirs) ou qui s'imposent en fonction des logiques propres au champ médiatique (sélection du problème en fonction de la prévision d'une forte audience que susciterait sa promotion médiatique). Cette dynamique médiatique de mise à l'agenda apparaît transversale sur l'ensemble de la période étudiée.

2/ Ensuite, *la politisation*. Celle-ci dépend des bénéfices politiques que peuvent attendre les acteurs politiques de la mise en avant des problèmes que soulèvent les déchets. Le problème ciblé (propreté, santé environnementale, coûts prohibitifs d'un mode de traitement ou des impacts de l'absence de traitement, dégâts environnementaux) est systématiquement adossé à une solution idoine permettant sa résolution, qu'il s'agisse du développement d'une économie circulaire (1970), de la promotion des petits incinérateurs villageois dans les Alpes (1974 à Tèle, 1981 à La Brillane), voire de la promotion du broyage-épandage.

3/ Enfin, il y a *la mobilisation collective*. Elle correspond à l'initiative de groupes organisés qui s'opposent aux autorités publiques. Il s'agit le plus souvent de riverains d'installations de traitement des déchets qui construisent des argumentaires qui cherchent à rendre légitimes leurs revendications (atteinte à la santé, à l'environnement, à la production agricole, etc.).

La mise à l'agenda par les pouvoirs publics coïncide avec les différentes formes de publicisation (médiatique, mobilisation collective, politisation) (Hassenteufel, 2010) qui situent le traitement des déchets comme d'un problème relevant de l'autorité publique. Certains EPCI vont alors, à l'instar du syndicat en Avignon, conjuguer la modernisation du traitement des rejets avec l'augmentation de leur capacité. Mais le financement de ces investissements, le plus souvent préalablement engagé avec un opérateur privé, suppose la prolongation des contrats de délégation et le risque d'une plus forte emprise de l'opérateur sur le système local de traitement des déchets, comme le raconte cet ancien élu :

« Sur les déchets [en connaissance des risques sanitaires qui apparaissaient], on trouve l'unanimité de la communauté de communes pour refaire l'usine. Mais la délégation de service public (DSP) existe déjà, qui court avec une filiale de Suez. Cela oblige à trouver un accord : faire une installation qui anticipe les normes, car en cours au niveau européen : demande de financer les projets sans trop grand rallongement de la DSP. Ils sont

d'accord s'ils construisent un four pour déchet hospitalier. Cela donne lieu à un nouveau projet architectural : jusqu'à maintenant on les cache les déchets, alors que là on les traite bien. Il s'agissait de donner une image de la modernité. En parallèle, on inaugure la station d'épuration de Monaco. On visite aussi l'incinérateur sur Monaco : un immeuble avec une discrète cheminée, avec des capacités techniques pour faire peu de polluant. L'usine de Vedène : c'est une image pour vendre leur technologie à l'étranger. L'idée est pour Veolia de faire une usine modèle, au moment où elle est terminée, elle est la plus en avance sur les rejets ».

Par ailleurs, des aventures techniques qui se révéleront plus incertaines vont conduire à l'abandon de certaines techniques industrielles, comme le broyage-épandage à Digne, ou la pyrolyse à Grasse. C'est ce que nous restitue un prescripteur régional :

« Il y a eu un accident financier lourd sur Grasse. Le SIVOM s'est engagé sur un outil de pyrolyse à déchet, dont les très hautes températures devaient faire des déchets vitreux. Ils ont signé des emprunts colossaux : l'usine n'a jamais rien pyrolysé. Les emprunts sont toujours remboursés. Ils marquent encore douloureusement Grasse et les autres communautés. »

Comme le souligne A. Damien (2016 : 245), « L'expérience menée à Grasse sur une unité de thermolyse au début des années 1980, abandonnée après quelques mois d'utilisation, a laissé une mauvaise réputation à cette technique en France ».

Ainsi, les premiers durcissements des normes de rejet des systèmes entraînent une augmentation des investissements et un agrandissement des regroupements intercommunaux. L'efficacité supposée de certains systèmes et la défaillance d'autres ont tendance à faire préférer les entreprises ayant déjà fait leurs preuves localement, et donc à reconduire les délégations existantes. Se dessine ainsi une double « dépendance au sentier ». Celle-ci recouvre d'une part, un encastrement dans des chemins de traitement dépendant de systèmes techniques particuliers et potentiellement irréversibles au regard des investissements réalisés. D'autre part, elle renvoie au renforcement des liens d'interdépendance avec les opérateurs, que ce soit d'un point de vue organisationnel et technique, ou parce qu'ils ont acquis localement la maîtrise des systèmes sociaux et politiques qui leur assure en grande partie la reconduction des marchés.

1.1.4. 1990–2000 : Concentration des exutoires et premières actions de recyclage

Cette période voit se poursuivre le mouvement de concentration du traitement sur un nombre réduit d'unités, en partie dû au durcissement des normes venues de l'Union européenne.

L'application des normes (par rapport à la dioxine) aboutie en effet à la généralisation et l'augmentation de la taille des unités de traitement (Halpern, 2012). En l'espace d'une décennie, le parc d'incinérateurs se voit renouvelé dans sa quasi-totalité par des équipements proposant une plus grande capacité et assurant, pour la quasi totalité, la valorisation des déchets traités. Entre 1998 et 2008, le parc national passe ainsi de plus de 300 à 129 incinérateurs, et au cours de la même période, la France réduit de plus de 97 % ses émissions de dioxines, en conformité avec l'objectif fixé par la directive européenne (90 % de réduction des émissions par rapport à 1985) (Attar, 2008).

Parallèlement, des premières actions de recyclage voient le jour. Deux premières déchèteries sont par exemple créées sur l'intercommunalité d'Avignon, la première en régie sur Avignon. Est-ce alors une nouvelle ressource clientélaire identifiée par la collectivité qui motive ce choix de gestion ? Les données d'enquête ne permettent pas, à ce stade, de répondre à cette question. Néanmoins, l'autre déchèterie implantée au Thor à la même période, est placée en délégation, preuve peut-être d'une volonté de désencastrement de la collectivité intercommunale des systèmes d'interdépendances sociaux liés autour des déchets au niveau communal. Un centre de tri est également créé à proximité de l'incinérateur, géré par le même opérateur. Le territoire avignonnais reçoit également l'installation des premiers « Points d'apport volontaire » (PAV). En termes d'organisation sociale, les actions de recyclage se répartissent entre gestion en régie et délégation à des prestataires. Cette hésitation sur les modalités de gestion semble traduire une tension entre, d'une part, une gestion en régie pourvoyeuse de ressources sociales et électorales pour la collectivité, mais engendrant aussi des contraintes en termes de gestion des ressources humaines et, d'autre part, une délégation moins rentable socialement et politiquement, mais garantissant davantage la réalisation des tâches de gestion à accomplir.

Enfin, si des nouvelles actions de recyclage apparaissent, d'autres sont parfois abandonnées. Ce fut le cas en 1993 par exemple. La plate-forme de compostage industriel attenante à l'incinérateur de Vedène, fut en effet abandonnée, selon un technicien, « *faute de débouchés* »...

1.1.5. 2000-2010 : Dynamiques et freins à la rationalisation des systèmes

Cette période voit aboutir la structuration du système des exutoires, ainsi que leur organisation régionale. Pour schématiser, les centres d'enfouissement technique encore présents sur le littoral sont peu à peu rejetés par les populations qui les entourent et attaqués en contentieux administratifs . Ce fut le cas à La Glacière à la CASA, ou à Entressen dans les Bouches-du-Rhône. Ces centres sont soit remplacés par la construction des derniers grands incinérateurs (notamment Antibes et Fos-sur-mer) ; soit leur fermeture entraîne l'extension et la mise aux normes de ceux existants (Toulon, Nice, Avignon). Cependant, les centres d'enfouissement restent globalement ouverts et donnent lieu à des extensions à l'intérieur des terres. Une partition du territoire régional se dessine de la sorte entre d'un côté, grands incinérateurs sur le littoral et de l'autre, centres d'enfouissement dans l'arrière-pays. Cette répartition rencontre néanmoins quelques limites. Un projet de création d'un centre d'enfouissement technique dans les Alpes-de-Haute-Provence (Les Parinnes) provoque ainsi un conflit, manifestant une sensibilité des populations de l'arrière-pays aux conséquences environnementales liées à l'implantation de centre de traitement des déchets. Ce projet sera abandonné. Cette partition demeure néanmoins toujours d'actualité. Elle fait ainsi apparaître l'arrière-pays comme solution pour enfouir les mâchefers produits par les incinérateurs (1/5 du total des déchets des incinérateurs), en particulier ceux provenant des Alpes-Maritimes. C'est ce que nous explique un prescripteur régional :

« Dans le 06, on a 120 000 tonnes/an qui partent vers l'ouest, ou le nord-ouest : on ne discute pas le prix. C'est le même itinéraire pour Monaco : ils sont encore plus fortunés. »

Par ailleurs, les objectifs de valorisation (50%) imposés par la loi Voynet de 1998 obligent à repenser le rapport aux producteurs de déchets. Ceux-ci ne sont plus considérés comme les clients d'un service public, dont il faudrait satisfaire les besoins, mais des usagers dont il faut désormais gouverner les conduites au moyen de :

- *La sensibilisation* : ambassadeurs, diffusion information par supports papiers ;
- *La multiplication des dispositifs de récupération de déchets recyclables* : déchèteries, diversification des PAV par filières, collecte en porte-à-porte ;
- *D'actions de prévention*, encore timorées, du type foyers témoins ou stop pub.

Cette réorientation partielle de l'action publique est souvent saisie par les EPCI pour tenter de réorganiser le travail, et notamment ce qui apparaît comme des acquis indus, considérés liés à des recrutements fondés sur des échanges clientélares. Dans ces tentatives de réorganisation, le « fini-parti » est alors tout particulièrement visé. Pratique autorisant les agents à quitter leur travail une fois les ordures ménagères collectées, elle permet à certains d'entre eux d'exécuter des travaux, non déclarés, et d'améliorer ainsi leurs revenus, comme d'ailleurs l'aveuglement feint de la collectivité sur les doubles emplois de ses agents lui permet de maintenir des salaires relativement bas. Elle comporte cependant des conséquences sur la « qualité » du travail de collecte réalisé. Les bennes et poubelles sont ramassées à la « va vite », engendrant parfois des oublis, générant des mécontentements parmi les administrés et alourdissant en aval le travail du service de nettoyage. De même, en partie pour lutter contre le fini-parti, mais aussi comme une forme de « pilotage à distance » de l'exécution des tâches de gestion communale, les EPCI ont délégué une partie de la collecte de leur territoire à des entreprises privées, engendrant une hétérogénéité des conditions de collecte au sein d'un même territoire, notamment du point de vue de la charge de travail dévolue et du statut des agents. De la fin des années 1990 jusqu'au début des années 2010, les EPCI tentent ainsi de prendre la main sur collecte communale (fin du fini-parti, homogénéisation des circuits des équipes de collecte), provoquant souvent des grèves (à Marseille à répétition sur toute la période, à Avignon en 2014). Toutefois, certains EPCI arrivent à leur fin, comme la CASA qui parvient à un accord avec ses agents sans véritables heurts. Ainsi que le souligne un technicien :

« On a abrogé le "fini-parti" il y a quelques années. La charge est plus longue, mais moins intense. C'est une question de positionnement de la collectivité, avec de la négociation : ils (les agents) ont acquis deux jours de repos supplémentaires. »

À l'inverse, sur d'autres segments de l'action publique de prévention de la production des déchets, d'autres dynamiques sont observées. Au niveau des centres de tri, au lieu d'une prise en main par les pouvoirs publics par des mesures de contrôle, ou leur mise en régie, leur développement semble suivre les mécanismes du marché. Ainsi, les investissements que nécessite leur modernisation incitent à leur agrandissement, réduisant d'autant le nombre d'unités présentes au niveau régional. Cette structuration régionale reprend sur de nombreux points la dynamique de concentration qu'ont connue les exutoires. Par ailleurs, des actions de prévention, considérées comme innovantes et parfois mises en œuvre depuis longtemps dans d'autres territoires métropolitains, à l'instar de la fiscalité incitative, ne connaissent aucun développement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les acteurs rencontrés manifestent alors leur crainte vis-à-vis d'actions

perçues comme entraînant des changements trop importants dans des systèmes dont la stabilité est considérée déjà fragile. Ce que nous explique par exemple une technicien :

« On a essayé de réfléchir à la mise en place d'une taxe incitative. Le problème, c'est qu'on n'est pas capable de dire que cela coûtera moins cher aux particuliers qui joueraient le jeu. Et ici, vous savez, les gens ne veulent pas changer, avec une pression faite sur le politique. Ils n'aiment pas le changement, c'est difficile de les convaincre. »

L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique publique de réduction de la production des déchets mettent ainsi en lumière les blocages et les résistances qui tiennent principalement à l'accumulation et à la sédimentation, sur la longue durée, d'instruments, de budgets, de manières de faire, de normes et de standards, qui constituent autant de modalités de mise en œuvre de la politique des déchets. Plus précisément, la logique de prévention de la production des déchets remet directement en cause les systèmes cognitifs, sociaux et institutionnels qui sont organisés au sein des territoires, suivant leur configuration propre, depuis la promulgation de la loi en 1975. La mise en place d'une politique de prévention remet en cause, sur un plan cognitif, une approche technico-économique considérée efficace, sur le plan social, des arrangements entre les collectivités territoriales, des groupes sociaux et des acteurs économiques, et sur le plan institutionnel, une répartition informelle des rôles entre EPCI, département, organisme de collecte de la responsabilité élargie du producteur et l'État.

L'ensemble décrit une forme de dépendance aux sentiers à la fois industriel (des modalités de traitement impliquant des investissements à rentabiliser et des accords et arrangements organisationnels difficiles à renégocier au risque de déstabiliser leur édifice) et institutionnel (habitude institutionnelle autour d'instruments d'action publique (la TGAP), relations entre secteurs public et privé et entre échelons de gouvernement).

1.1.6. Traits saillants de l'histoire

La gestion des déchets apparaît comme moyen de moderniser les territoires, de les doter d'infrastructures industrielles qui accompagnent les développements urbains (cf. stations d'épuration, autoroutes, TGV, complexe industrialo-portuaire de Fos-sur-mer).

Le territoire régional est ainsi intéressé à accueillir des expérimentations de nouvelles technologies (Vedène ou Grasse sont considérées comme pilotes). Donc, la région PACA n'a pas toujours été en retard sur le thème, contrairement à la perception actuelle portées par certains acteurs. Après cette période d'innovation, la région semble ensuite freiner dans l'évolution de ses modes de gestion par les effets de dépendance au sentier qu'induit la mise en place de systèmes industriels.

Les orientations récentes semblent corroborer cette analyse. Par exemple, l'usage d'ambassadeurs du tri semble avoir fait son temps (forte réduction des effectifs, ré-allocation de leur temps vers des tâches de gestion), comme le note ce technicien :

« Les ambassadeurs du tri étaient 18 en 2005. À l'époque on avait 16 communes : on mettait à disposition les outils de collecte et en même temps on faisait la sensibilisation sur 16 communes. On a maintenant 24 communes et seulement 6 ambassadeurs. On ne fait que de la sensibilisation ».

Alors que la concentration des centres de tri sur des unités « ultramodernes » confirme la polarisation industrielle de la région.

1.2. Les héritages de l'histoire dans la gestion actuelle

Cette partie aborde à présent les manières dont l'histoire décrite dans la partie précédente explique en partie les fonctionnements actuels. On verra ensuite les questions que ces fonctionnements soulèvent au regard des recompositions en cours de l'action publique dans le secteur de la gestion des ordures ménagères, et les préconisations qui sont apportées par les acteurs.

1.2.1. Des héritages...

Trois héritages peuvent être distingués : un héritage technico-hygiéniste, un héritage organisationnel et un héritage institutionnel.

- ▶ Un héritage technico-hygiéniste : des systèmes efficaces, mais créant des dépendances

Une dépendance aux opérateurs

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est désormais (sur-)équipée en systèmes de gestion apparemment efficaces, que ce soit en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères. Malgré une augmentation continue de la production de déchets et un faible taux de collecte sélective, l'émergence de problèmes publics autour de la gestion des déchets est moins fréquente. Cette atténuation semble s'ajuster à l'absence de nouvelles réalisations d'exutoire (à l'exception notable des Parrines dans les Alpes-de-Haute-Provence, depuis abandonné, et de La Roque dans les Alpes-Maritimes). Par exemple, dans les propos de ce prescripteur, le système fonctionne bien :

« Les incinérateurs ne sont pas des déchets ultimes. Ils sont valorisés. Ce sont des déchets qui ont des pouvoirs calorifiques. On a 5 incinérateurs en PACA. Celui d'Evéré à Fos-sur-mer est très adapté, adaptable. Dans les Alpes-Maritimes, il n'y a plus que des incinérateurs... »

Néanmoins, comme on l'a vu, les EPCI sont devenus en partie dépendants de ces systèmes et de leur gestionnaire, et cela à deux niveaux :

- *Dépendantes « au sentier » de l'élimination* : les incinérateurs ont besoin de déchets pour fonctionner ;
- *Dépendantes des connaissances techniques, juridiques et administratives* détenues par les « grands groupes » pour gérer les exutoires.

Comme l'indiquent ces acteurs :

« Véolia est en situation de quasi-monopole ou en position très fortement dominante. Même s'il n'est pas lauréat de l'AO en solo sur Monaco, mais en joint-venture avec Citta, à 50 %/50 %. Il contrôle déjà les 3 autres. Sur le 06, il s'est approprié le traitement des intercommunalités. Cela donne des difficultés pour les autres de prendre pied sur la place » (un prescripteur régional).

« Au sein de ces EPCI, les arbitrages sont réalisés entre des gens mandatés par des municipalités. Ce sont des marchés différents ; mais il y a un problème quand il y a des calendriers différents (collecte : municipalités ; traitement : intercommunalités). Il y a une dissociation calendaire » (un technicien d'un EPCI).

« Les marchés de collecte sont beaucoup plus courts que ceux de traitement. Il y a beaucoup d'opérateurs et beaucoup d'interactions entre les opérateurs. Véolia est condamné à l'expansion, vu les conditions de management. Ils ne peuvent pas se permettre de perdre la place de l'exploitation de ces unités de traitement. Ce n'est plus le "Gossplan" » (un prescripteur régional).

« Le déchet, quel qu'il soit, génère beaucoup d'argent. Donc, pas seulement une question écologique » (un technicien d'un EPCI).

« Quand on est face à un industriel de stature internationale, c'est difficile pour une collectivité d'avoir les ressources techniques, juridiques et administratives... » (un élu).

Les EPCI se trouvent ainsi, et en partie, dépossédés de leur pouvoir décisionnel. Il apparaît même que : « Tellement les industriels dominent qu'on leur reproche de ne pas prendre de décision politique. Parce qu'ils sont aux commandes, (parce qu')on les croit aux commandes... » (un technicien d'un syndicat de gestion de déchets).

Une dépendance cognitive

Un autre héritage technico-hygiéniste se manifeste au travers des modes de pensée des ingénieurs gérant les systèmes. Les systèmes sont le plus souvent pensés comme des solutions intégrées, efficaces, et donc ne générant pas ou très peu d'erreurs. L'erreur, si elle a lieu, proviendrait en conséquence des usagers. On veut faire ici l'hypothèse que ce mode de pensée engendre en partie les rumeurs dont serait victime le tri sélectif.

En effet, il est un constat unanime circule entre les techniciens rencontrés. Les rumeurs qui circulent à propos de la collecte sélective constitueraient un frein au geste de tri des usagers. Par exemple, un technicien d'un EPCI nous expliquera que « Les gens disent le tri n'existe pas. C'est le même camion qui embarque le tri et les ordures ménagères ». D'où vient cette rumeur ? Est-elle véritablement infondée ?

Il y a manifestement des erreurs commises (mélange ordures ménagères et collecte sélective, collecte sélective incinérée, etc.). Elles sont minimales certes, mais récurrentes. Il y a aussi des défauts de tri de collecte sélective amenés à l'exutoire. Or on peut faire l'hypothèse qu'à l'instar des champs cultivés dans l'espace rural, les dispositifs techniques sont sous le regard du public. L'observation d'une erreur ou la mauvaise interprétation du fonctionnement d'un dispositif peut être vecteur de diffusion et d'entretien de rumeurs. Par ailleurs, les gestionnaires des déchets ne pensent pas souvent leur organisation à partir des erreurs qu'elle produit. Pourtant, tous les systèmes sociotechniques commettent des erreurs. C'est le cas de l'erreur de diagnostic médicale, les maladies

nosocomiales, la bavure policière, les notes à l'université... Et il y a peut-être moins de rumeurs dans ces organisations parce qu'elles reconnaissent, voire communiquent sur leur erreur...

On pourrait ainsi faire un lien entre l'absence de communication des gestionnaires des déchets sur les erreurs que commettent leur système et la diffusion de rumeurs à propos de la destination des déchets triés.

► Un héritage organisationnel : une gestion des ressources humaines en tension entre routine et innovation

Les EPCI sont soumis à d'importants enjeux organisationnels. Ils doivent résoudre une tension entre deux injonctions contradictoires :

- *La stabilité* : le service doit être assuré de manière permanente, son défaut étant synonyme de « crise » ;
- *La flexibilité* : pour inciter les usagers à utiliser correctement les dispositifs proposés, à davantage trier, à moins produire de déchets, mais aussi dans une perspective économique de rationalisation des coûts, les services ajustent régulièrement les dispositifs de collecte, ou en propose de nouveau jugés plus efficaces. Ils doivent aussi s'adapter à certains publics (les touristes) ou à des événements (sportifs, culturels).

Ces adaptations opèrent la plupart du temps par réorganisations des services. Elles engendrent souvent, comme on a pu le voir précédemment, des grèves. De ces grèves, il en résultent une sorte de *statu quo*, comme l'indique un élu :

« La collecte en régie, c'est l'histoire des déchets, de leur problème. Avant, la collecte n'était pas forcément dissociée du traitement. À partir du moment où il y avait un vrai contrôle, on a vu les problèmes. Mais le problème, c'est que la collecte est impossible à homogénéiser. C'est impossible tant qu'il y a le statut de fonction publique et qu'on ne peut pas affronter une grève pendant 3 mois. Je pense qu'on est sur le fonctionnement du passé. Il y a beaucoup (trop) d'employées municipaux. Le service doit être au niveau de ce nombre. Ce "fini-parti", ce n'est plus possible. Les gens doivent faire 35 heures. »

Un autre exemple est celui de la grève d'Avignon en 2014. Le déclenchement de la grève est en partie dû à la volonté de la collectivité de réorganiser le service de collecte, et d'en profiter pour réactualiser les pratiques de prévention qui y étaient liées (telles que l'étiquetage du défaut de tri par les agents par exemple). Mais la faible prise en compte des arrangements établis entre agents de collecte et élus, le célèbre « fini-parti » (à la fois comme modalité de compensation de la rémunération - considérée faible - ou lié à des pratiques clientélistes¹⁰), provoque la mobilisation des agents de collecte. Le maintien d'un *statu quo* permettra de leur faire reprendre le travail, au détriment des avancées qui étaient envisagées en termes d'intégration de pratiques favorisant la prévention. L'exemple traduit à notre sens une difficulté à mettre en place une politique volontariste et ambitieuse de prévention. Mais elle demeure marginale, accessoire, secondaire, au regard du

¹⁰ À ce sujet, Agnès Jeanjean montre bien par exemple comment ces agents sont en grande partie recrutés sur des bases clientélistes, avec tous les sous-entendus et arrangements informels qu'elles supposent.

système techno-économique global dans lequel est insérée la production des déchets, et qu'il faut prioritairement maintenir.

Sans engendrer des grèves, la réorganisation provoque des tensions qui ont des conséquences sur le fonctionnement du service : « *On a connu 3 réorganisations d'affilée : ambassadeurs du tri, en service de collecte ; parce que tout système a ses limites. On a beaucoup d'arrêts maladie* » (un technicien d'un EPCI).

Plus globalement, ces tentatives de réorganisation interrogent la manière dont les EPCI se saisissent de la figure du « *producteur de déchets* ». Souvent décrite par le terme « *habitant* » ou « *citoyen* », cette figure, rarement précisée ou déclinée en fonction de ses propriétés sociales, est la plupart du temps considérée comme informée, en connaissance de la quantité d'information diffusée par les EPCI, et mal éduquée. Or les dispositifs de collecte des déchets s'intéressent rarement aux liens, à la médiation entre les dispositifs et les usagers. En Avignon, par exemple, les ambassadeurs ont été quasiment abandonnés, du moins dans leur mission d'intervention auprès des foyers ayant fait des erreurs de tri. Au sein des déchèteries, la même situation semble de mise. L'observation du travail des agents ne manifeste pas un contact entre agent et usagers qui soit mis à profit pour faire passer des messages de sensibilisation. Est-il lié à la crainte de porter atteinte à sa fidélisation qu'ont pu mettre en place les dispositifs ? L'éventualité d'un message coercitif serait-il perçu comme un risque de perdre les usagers, qui préféreraient alors la décharge sauvage et que la soumission à de nouvelles pratiques ?

Le maintien d'un équilibre entre stabilité et adaptation au changement des organisations réclame ainsi des conditions facilitées de management des ressources humaines : circulation de l'information, équipes intégrées, ressources pour opérer des ajustements (en termes de financements, de sureffectifs, d'interchangeabilité des postes), formation continue des personnels. Or des difficultés et des freins structurels au management des ressources humaines peuvent être repérés. Par exemple, la collecte est encore souvent éclatée entre différents niveaux institutionnels (toutes les communes n'ayant pas transféré leur compétence de collecte) et des statuts variés des structures de collecte (régie/délégation de service public). La formation des agents semble parfois insuffisante. Un technicien d'un EPCI nous expliquera par exemple que :

« *Parfois les agents sont de mauvaise volonté. Il y a toujours de la formation à faire. Je n'ai pas par exemple fait visiter un centre de tri aux agents des déchèteries. Il faut dépoussiérer. Plus le système de la fonction publique.* »

Par ailleurs, la réorganisation se heurte aux questions de reclassement, cruciales pour une part importante des ripeurs. Leurs conditions de travail des ripeurs favorisent les accidents et les maladies professionnelles. Ils sont davantage soumis à des enjeux de reconversion et cherchent des voies à l'intérieur de l'établissement, dans le tri, dans les déchèteries. Seulement, il n'y a pas beaucoup de places, et beaucoup de demandes. Comme nous le souligne un technicien d'un EPCI, « *La question du reclassement est très présente, très importante.* »

Sachant que les ripeurs sont davantage soucieux de reclassement que de faire carrière, ils sont finalement peu intéressés par des formations, alors que les postes à reclassement (gardiens de déchèterie, ambassadeurs...) comportent des enjeux de relation avec le public qui mériteraient la réalisation de formations complémentaires.

► Un rapport paradoxal des EPCI aux communes

Un autre héritage devant être géré par les EPCI est celui de leur rapport aux communes. Les EPCI se sont en tension entre des demandes municipales et leur désir de s'éloigner d'une gestion municipale. Elles reçoivent en effet de demandes des communes ou profitent d'initiatives municipales. Ces initiatives communales paraissent pertinentes parce qu'elles partiraient d'une meilleure connaissance des besoins sociaux locaux. Répondre à ces demandes est aussi source de valorisation de leur action :

« On a accédé aux demandes des communes. Conteneurisations individuelles /vs conteneurisation collective. On est en porte-à-porte sur l'ensemble de l'agglomération. Cela dépend de la dynamique communale » (un technicien d'un EPCI).

« On dépend beaucoup des communes. On a récupéré des compétences. La politique générale est aux villes centres. Les axes de travail sont définis par les villes centres avec des hommes politiques d'importances. Par exemple sur le compostage ou les tables de collecte, cela a été mis en œuvre sur sollicitation [d'une ville centre] » (un technicien d'un EPCI).

Néanmoins, les EPCI désirent aussi s'éloigner d'une gestion municipale, parfois synonyme d'une gestion clientéliste ou du maintien des anciennes pratiques, qui s'opposeraient à la mise en place des changements. C'est notamment le cas en termes de gestion du personnel. Recrutés à partir de relations de clientèle avec les élus communaux (souvent décrite comme « fonction sociale »), des agents pensent parfois occuper un emploi davantage qu'être tenus à un travail :

« Le passage à l'intercommunalité atténue en partie le "piston", mais ne l'enlève pas. Il y a encore le fils d'un employé municipal, agent de collecte, qui est venu se présenter pour se faire embaucher » (un technicien d'un EPCI).

Deux pistes d'organisation sont alors empruntées par les EPCI afin de remédier à cette tension. La première consiste à déléguer au privé. La seconde renvoie à l'intégration des services à la régie intercommunale. Les EPCI espèrent de la sorte se libérer des systèmes d'interdépendance construits dans la gestion communale (qu'il soit question de revenir sur le « *fini-parti* », de contrarier le poids des syndicats, ou autre). Il reste que ces orientations ne sont pas sans générer à leur tour des tensions qui risquent d'engendrer des grèves dues à la perte d'avantages par les agents. Elles génèrent aussi de la distance avec les communes, alors qu'elles peuvent faciliter la mise en œuvre locale des opérations des EPCI (notamment celles préventives, réclamant davantage de liens avec les populations) et qu'elles sont sources de prestige.

1.2.2. Une recomposition du système institutionnel porteur de nouvelles coordinations

La loi 7 août 2015 désignant la Région comme autorité planificatrice ouvre une phase de recomposition de l'action publique locale, avec des places à prendre ou à conserver, ainsi que de

nouvelles coordinations à opérer. Deux institutions se cherchent en particulier un nouveau rôle dans l'organisation de la gestion des déchets.

D'une part, les conseils départementaux se retrouvent en quelque sorte « orphelins » de la période de planification précédente (coordinations, gestionnaires parfois de dispositifs ou de structures de gestion). D'autre part, l'État local se trouve en tension entre son rôle d'arbitre au profit de l'intérêt général (maintien de la salubrité publique), celui de partenaire des collectivités territoriales et celui de « gendarme » de la mise en œuvre de la gestion.

En termes de salubrité publique, l'État local peut encore autoriser la création d'exutoires (Centre d'enfouissement technique notamment), parfois en allant à l'encontre des collectivités, en privilégiant d'une certaine manière l'efficacité supposée des grandes entreprises intégrées dans les actions de prévention menées par les collectivités. Comme l'explique un prescripteur régional :

« Par exemple, quand on parle des décharges, quand on regarde le plan des Alpes-de-Haute-Provence, il faut pour nous créer une décharge supplémentaire. Ce sont des points de vigilance sur lesquels on alerte le conseil régional. »

Aujourd'hui, cet État local souhaite davantage adopter une posture de « gendarme », dont l'action de surveillance et de pénalisation obligera les producteurs et les gestionnaires à respecter la Loi. Un prescripteur régional nous expliquera ainsi :

« On a conduit une opération en septembre 2016 sur les décharges, d'inspections inopinées. Ce sont les gros producteurs qui sont visés. On a verbalisé les producteurs, les responsables, comme les exploitants. On a été déçu. On a trouvé des bennes avec DEEE ou des pneumatiques. C'est une opération très lourde. Il faut faire du PV. Les inspecteurs sont débordés. »

Tout en avouant la difficulté qu'ont les gestionnaires (publics et privés) à faire appliquer la Loi, il apparaît que *« Les gestionnaires n'ont pas forcément la main sur les modes [de collecte]. Les bennes viennent des communes. Elles sont fermées. Elles sont plus difficiles à contrôler »* (un prescripteur régional).

Sachant que les industriels, pourtant déterminants dans la mise en œuvre de la gestion, semblent assez absents du processus public de planification :

« Les industriels sont bien contents quand on a des problèmes. Mais arrêtez vos logiques de groupe ! Ils ont été silencieux dans la planification de départ » (un technicien d'un EPCI)

« Il faut réduire les déchets. Il faut faire zéro déchet. Mais pas seulement le citoyen. Il faut aussi un effort des institutions et des supermarchés. Mais cela n'intéresse pas les grandes sociétés » (une association).

Enfin, d'autres institutions peuvent saisir la réorganisation actuelle pour occuper ou prendre leur place dans le système. C'est le cas de la Région dont la nouvelle compétence de planification lui permet d'apparaître comme un nouvel acteur structurant au niveau régional, que ce soit par l'organisation d'ateliers de concertation, ou par le lancement d'études. C'est également le cas de Citeo (ex Éco-emballage), quoique moins investi en région PACA jusqu'aux années 2010, et qui se montre aujourd'hui plus proactif.

Globalement, ces recompositions redéfinissent les coordinations entre institutions. Elles invitent à de nouveaux pilotages et à de nouveaux rapports à stabiliser (la Région, Citeo, l'État). Elles laissent

aussi des vides, vite occupés par le marché qui réalise des coordinations délaissées (les prix guident aujourd'hui en partie l'activité des centres de tri et des exutoires).

CHAPITRE 2 : LES RELATIONS AU PUBLIC

JS Borja

À présent, nous allons aborder la seconde dimension de notre enquête. Celle-ci est axée sur la question du public. Dans ce chapitre, nous allons procéder à une entrée « par le bas » en nous intéressant à l'ordinaire du tri dans une déchèterie. Il s'agira en particulier de restituer une ethnographie politique de cette interface avec le public. Au coeur de celle-ci, nous nous écarterons des formats de dramatisation ou des grands formats de cadrages (économie circulaire, respect du règlement, incivisme, etc.). Il y a deux raisons à cela. Pour part, un tel écart répond à un souci de mise à plat, de dé-construction des injonctions morales et autres évidences qui risqueraient de biaiser ou d'appauvrir la portée descriptive. Cet écart tient aussi au fait que nous y avons été contraints par le terrain lui-même, dans la mesure où toutes ces balises et grandissements ne sont pas forcément au coeur, n'enrobent ni ne priment dans « ce qui se passe » dans la déchèterie.

Dans cette partie d'enquête, la focale sera par conséquent mise sur les interfaces avec le public. Nous le ferons en appréhendant concrètement la mise en oeuvre de l'action publique et en nous concentrant sur ce bout extrême de l'action publique que situe le contact entre les agents et le public dans la déchèterie elle-même. En mettant en oeuvre une telle action publique, les agents de la déchèterie ont en effet une expérience directe du public, une expérience souvent éprouvante et exigeante. Comme nous allons le voir, ceux-ci doivent composer avec les paradoxes, les ambiguïtés, les malentendus que génère l'écart entre un niveau organisationnel et un niveau plus relationnel (Joseph, 1995). Mais nous pousserons ici l'analyse. Nous ferons en effet valoir que la mise en oeuvre d'une politique publique n'est pas la fin de la politique.

En fait, là réside en effet l'intérêt et le sens qu'il y a à considérer le public. Le faire, c'est en effet se donner un accès à celui qui observe, s'interroge, hésite, critique, fait preuve de réserve, use ; à celui qui, aussi, ignore, reste indifférent. Par conséquent, il ne sera pas question d'« usager », ni de gagner ici l'analyse d'un service public. De même, nous n'assumerons pas la figure d'un « usager normalisé », considéré comme « une variable relativement prévisible et maîtrisable d'un projet socio-technique » (Barbier, 2002 : 42), « assez facilement activable sans qu'il soit particulièrement nécessaire de faire appel de surcroît à ses qualités vives de citoyen » (Barbier, 2002 : 43). Ce léger déplacement de focale autorise à faire rentrer dans le cadre analytique davantage de considérations, souvent contrariantes à tout point de vue, et hors contrôle de l'institution¹¹.

Là réside donc l'intérêt à aller observer ces interfaces avec le public. L'objectif est de voir concrètement comment le tri s'opère à leur niveau, et comment en particulier celui-ci se déploie dans une déchèterie. Nous le ferons avec un minimum de considération pour la dimension politique qui s'y trame parfois, telle qu'elle peut s'exprimer dans la déchèterie elle-même. Mais aucun

¹¹ Le public est autant usant dans son indifférence, dans son ignorance que lorsqu'il se fait critique.

jugement ne sera porté relativement au fait de savoir si le travail des agents est « bien fait » ou non au regard des principes organisationnels ; ni sur ces principes eux-mêmes. Mettant donc de côté ces principes, nous assumerons que le contact avec le public est toujours compliqué et que ces écarts sont même nécessaires pour espérer la mise en oeuvre de l'action publique. En clair, nous nous en tiendrons à cibler ce qui relève de la relation au public, ainsi que la mise en oeuvre concrète de cette action publique, par son bout extrême.

2.1. La déchèterie : une interface avec le public

2.1.1. Accueil & discernement

« *Bonjour ! Avancez un petit peu... Bonjour ! Vous avez quoi ?* » Voilà la question que l'on pourrait dire « typique » avec laquelle un agent entre en relation avec le public dans les déchèteries. Cet **accueil** se situe au niveau de la barrière, qui donne accès à la plateforme et aux bacs. Là, on demande en effet ce que les gens « ont » dans leur voiture, dans leur remorque ou camion. Parfois, on y jette un bref coup d'oeil « *par la vitre* ». Il arrive aussi que l'on fasse ouvrir le camion pour « *voir ce qu'il y a dedans* ». Mais ce n'est pas toujours évident de voir au fond du camion ; ni au fond du coffre d'ailleurs... Souvent, l'agent contrôle les plaques d'immatriculation ; les justificatifs de domiciles. Le volume de déchets apportés est, lui aussi, inspecté. On demande éventuellement aux professionnels leur « *carte pro* ». Les agents peuvent également saluer de façon plus marquée un habitué ou une personne connue (proche, collègue, etc.). On prend alors rapidement des « *nouvelles* ». Ou non d'ailleurs, puisqu'il n'est pas rare de repousser ce moment après le déchargement. Car il y a en effet toujours du monde derrière. Le défilé de voiture est important. Au point que, parfois, les quais sont saturés. Depuis l'accueil, les agents s'efforcent fréquemment de filtrer la circulation sur la plateforme. Les entrées sont également limitées lorsque certains bacs sont sur-occupés par trois voitures ou plus. On fait alors patienter devant la barrière. Parfois aussi, certains agents donnent un ordre de passage aux différents quais, en fonction de ce qu'ils ont pu repérer dans le coffre et/ou en fonction de l'occupation momentanée de la plateforme. Mais de cela, ceux qui viennent vider ne s'en rendent pas toujours compte...



Ainsi, en l'espace des quelques secondes, cela fait beaucoup à prendre en compte. Mais à cela s'ajoute aussi qu'une **négociation** est souvent de mise. Ainsi, « *Est-ce que je peux rentrer sans mon justificatif ?* », « *Chef ! S'il vous plaît ? Est-ce que je peux revenir faire un voyage après ?* », « *T'as encore un voyage comme ça ? (La personne acquiesce) Demain ! Pas aujourd'hui !* » Ces négociations concernent ainsi la possibilité de faire « *un autre voyage* », de pouvoir accéder sans justificatif, avec un camion plein à craquer. Que faire d'un camion débordant ? Que faire si la personne vient de déménager et si son véhicule est toujours immatriculé au 45 ? Que faire également des « *faux particuliers qui mènent trop de déchets* » (« *Je vérifie si c'est "la maison" ou pas... Car il y en a qui font des gâches...* ») ? En outre, la difficulté est aussi de distinguer « *les professionnels* » du « *grand public* ». En effet, on vient parfois avec un camion de la mairie, de « *sa boîte* », d'un ami, emprunté pour le week-end. Et puis il y a ceux qui travaillent « *au noir* », comme certains « *Gitans* », et qui n'ont pas toujours d'activités déclarées. Aussi faut-il non seulement arriver à discerner tout cela, mais également être en mesure de faire appliquer le fameux « *règlement* ». L'agent explicite, justifie, argumente. Mais les arguments en appellent toujours à de contre-arguments. Parfois, l'agent reste ferme. Qu'à cela ne tienne ! On change de référentiel et on peut implorer celui-ci. En fait, au contact du public, savoir faire preuve de **discernement** n'est pas la moindre des compétences (« *Ça va pour cette fois ! Mais la prochaine fois...* »). Car c'est là une invitation qui est fréquemment adressée à l'agent : faire preuve de *compréhension*, bien considérer la situation de la personne qui se présente à l'entrée de la déchèterie.



Face au public, les agents sont par conséquent tenus de toujours « *mettre les gants* ». À la barrière, le tout venant est certes face à un agent d'accueil et se soumet à un contrôle. Mais ce contrôle est le plus souvent « *bref* » et « *rapide* » ; l'agent ne s'y appesantit pas (« *Combien de fenêtre ?... (Regardant) Ouuh, pas mal ! - Bon...* »). En outre, les personnes qui se présentent à l'accueil ne sont pas démunies face à ces velléités de contrôle. En effet, le cadre se referme le plus souvent sur l'agent : les personnes qui se présentent à l'accueil viennent, bonne foi, mauvaise foi, *trier*. Et là commencent souvent les difficultés pour lui. Car pour lui justement, il y a aussi la question de la régulation des flux en lien avec la gestion des bacs et leur remplissage. En effet, le week-end, il n'y a plus d'évacuation ni compactage possible à partir du samedi midi. Pour lui, il y a aussi la procédure, le règlement qu'il faut faire appliquer. Etc. Seulement, face à la personne qui explicite par sa présence même (cela se limite souvent à ce seul implicite) le fait qu'elle vienne trier, ce n'est pas si

aisé ! Il faut faire montre d'un minimum de tact et de considération. En bref, comme le disent les agents ou Georg Herbert Mead (2005), il y a une injonction à laquelle répondre : celle de « *se mettre à la place des gens* », à faire preuve de considération, par-delà ce qui doit être « pris en compte » dans le coffre ou sur un justificatif. C'est là une autre compétence qui peut être mise au compte des agents, cette fois si l'on veut que tout se passe bien.

2.1.2. Errance & vigilance

Une fois l'accès au site « autorisé », il est un trait qui demeure particulièrement remarquable. Certes, on accède, on se gare, on décharge son véhicule et on s'en va. Mais le fait est que l'on marche beaucoup dans une déchèterie ! La voiture garée devant un quai particulier (il n'est pas toujours évident de re-déplacer la voiture), on erre sur la plateforme détritée à la main, dans des aller-retours entre son coffre et les différents bacs. Ces déplacements prennent en fait fréquemment la forme d'une **errance** : le regard flottant, parfois hébété, on cherche où déposer ce que l'on a dans les mains, à accomplir ce qui par ailleurs est ressaisi comme un « *geste* » de tri. Pour ce faire, on essaie de s'orienter grâce aux panneaux, se faufilant au milieu des voitures, des camions et des remorques. Seulement, cela n'a rien d'évident. Sur la plateforme, tout est surchargé. Les panneaux signalétiques sont nombreux. Ils sont souvent cachés derrière les voitures et les camions stationnés. D'ailleurs, on y prête d'autant moins attention qu'il faut garder un oeil sur la circulation des véhicules. Aussi, est-ce plus sûrement que l'on s'oriente vers les agents avec le pantalon et le gilet aux bandes fluorescentes.



De leur côté, les agents ont, eux, parfaitement conscience de cette errance sur la plateforme. À l'accueil devant la barrière, ils donnent souvent, comme on l'a dit, des indications pour l'anticiper : « *Le (bac) 11, le 13, le 4 et le 1.* » Seulement, le fait est que « *les gens sont perdus avec les chiffres¹²* ». La plupart du temps, les visiteurs se contentent en effet d'acquiescer et de se rendre au premier bac indiqué par l'agent, avant de revenir vers lui ensuite. Aussi, orienter les gens vers les bons bacs est en fait tout simplement la principale activité de l'agent. « *C'est quoi que vous cherchez Madame ?* » « *Qu'est-ce que vous cherchez monsieur ? Des cartons ? (Bac) N°1* » « *Le plastic, c'est où ?* » « *Ça va où/C'est où ? - Là-bas !* »

¹² À l'accueil, la question affleure à l'occasion : « *Mais comment on retient ?* » Souvent, les agents se répètent. Mais parfois, la réplique se fait plus sèche : « *Vous êtes deux, vous reprenez deux chiffres. C'est pas difficile !* »

« On jette là-bas le plastique ? - Oui ! » « Vous n'avez pas un truc pour les câbles électriques ? - Donnez ! » « Excusez-moi ? Le verre ? - Au 5 ! » L'orientation des personnes sur la plateforme forme la part la plus prenante du travail des agents de la déchèterie. Mais cela n'a rien de toujours évident. En témoigne l'exemple suivant : un monsieur, déjà abordé sur la plateforme par un agent, décharge sa voiture stationnée sur la plateforme. Il fait des aller-retour entre celle-ci et les différents quais. Mais il semble déboussolé. Au loin, l'agent en question le surprend qu'il est momentanément affairé avec une autre personne. Il s'interrompt alors : « Je crois qu'il n'a pas compris le monsieur... Monsieur ! Les plastiques, c'est au 4, le carton au 1 et la ferraille au 14 ! » Seulement, le monsieur en question paraît toujours perdu. L'agent va alors à lui. « Je crois que vous ne comprenez pas... » Mais ce dernier se braque : « Ça fait longtemps que je viens ici ! J'ai toujours bien compris ! » L'agent lui répond du tac au tac que « Ça change ! » avant de lui ré-expliquer. Une fois ce changement éclairci, le monsieur annonce alors : « Je retiendrai la leçon la prochaine fois »... Puis quelques minutes plus tard, en partant, celui-ci passe au niveau de l'accueil où se trouve à présent l'agent. Grand sourire, ce dernier dédramatise la situation par un brin d'humour : « Monsieur, je sors le PV la prochaine fois ! » Apparemment troublé, le monsieur acquiesce sans sourire et lui souhaite en retour une « Bonne soirée », bien que la scène se déroule le matin...



Dans ce travail d'orientation, les rapports que les agents nouent avec les visiteurs sont alors particulièrement laconiques. Les uns comme les autres vont en effet à l'essentiel. Quelquefois, les contacts se font au loin, en criant (« Excusez-moi, le verre ? ») ou en brandissant ce que l'on a dans les mains et en faisant un signe de la main. Néanmoins, se retrouvant au milieu de la plateforme, l'agent se déplace incessamment, au gré des sollicitations dont il est l'objet. Telle que l'on peut la comprendre, sa tâche consiste à se rendre disponible et à regarder ce que les gens ont en main. « De fait » dirions-nous... Car pour assurer l'orientation de la personne, l'agent doit s'assurer de la composition, de la « matière » des « objets » que celle-ci a en main et entend jeter. « - (Je mets ça à la) Ferraille ? - Non ! Ce n'est pas de la ferraille ! Mettez-le au 5 ! ». « Ah ! Il y a du fer ? - Oui ! - Alors au 13 ! » Parfois, les agents eux-mêmes ont un doute quant à la composition et de la destination de ce qu'on leur présente. Dans ces cas-ci, ils débarrassent sans réfléchir les personnes et mettent de côté pour y revenir plus tard (par exemple, pour procéder à un test avec un aimant et vérifier s'il s'agit bien de « fer » ou non ; mais surtout concernant les objets qui doivent être remisés dans le local arrière tels que les diverses bombes aérosols, etc.)... L'agent débarrasse alors à tout point de vue les gens : des objets que ceux-ci apportent, autant que de leur hésitation et embarras (voire, éventuellement, de

son propre embarras à lui, lié au fait d'exposer face à un visiteur qu'il ne sait pas où « va » un objet...).

Malgré tout, cette orientation n'est l'unique fait des agents. Elle s'opère aussi entre les dits « producteurs de déchets ». Dans les orientations qu'ils donnent, ceux-ci sont généralement plus hésitants et réservés (« *Il me semble que...* », « *Je crois que...* »), réorientant éventuellement la personne vers l'agent pour « être sûr ». En fait, parmi ces « agents improvisés », se distinguent les collègues d'autres institutions. Ils montrent l'exemple. Ils donnent parfois l'impression d'une assurance et d'en faire trop. Enfilant un gilet jaune durant les quelques minutes qu'il restent dans la déchèterie, ils annoncent/commentent tout haut ce qu'ils font comme pour montrer qu'ils savent ce qu'ils font. Ils aident les gens, se sentant dépositaires d'un savoir qu'ils diffusent non sans assurance auprès de ceux qui semblent à l'évidence plus incertains. Mais ce faisant, ils donnent implicitement aussi la main aux collègues agents. Ils peuvent même faire office d'intermédiaire avec tel gitan qui en train de faire pivoter le plateau de son camion sur la benne, et que les agents ne vont pas forcément « déranger »...

En fait, face à ces incessantes sollicitations, pouvoir relâcher l'attention est pour l'agent un privilège rare. Ce relâchement est d'autant moins facilité que son rôle dans la déchèterie est **vigilance**. Pour l'agent, il s'agit en effet de faire preuve d'une attention flottante de tout instant, ouverte aux possibles. La vue, le fait d'« avoir l'oeil » comme le disent les agents, prédomine ici. L'oeil supervise, regarde, balaie et va se déposer sur la moindre source d'alerte. Les visiteurs facilitent souvent ce travail de « supervision » et ce « super-pouvoir ». Ils le font en collaborant, en montrant, en explicitant ce qu'ils ont dans leur coffre, dans un sac, dans les mains. Mais cette vigilance ne se cantonne pas la vue. Elle en passe aussi par l'ouïe. Au moindre bruit dissonant ou curieux, l'agent va voir. Ainsi, ce fut-il le cas lorsque un monsieur, qui jetait de façon peu ordinaire des gravas, attira l'attention d'un agent. Détonnant, le bruit occasionné aiguïsa aussitôt sa curiosité. Il constata alors que le monsieur en question jetait ses gravas de dos et qu'il en mettait à côté du conteneur, en contrebas de la plateforme. L'agent s'emporta aussitôt : « *C'est dans la caisse qu'il faut jeter ! Pas derrière !* » Un signe de la main d'apaisement du monsieur vint accréditer le rappel à l'ordre. En partant, ce dernier s'arrêtera à la barrière : « *J'ai ramassé les gravas derrière* ». Les agents le remercièrent...



Prenons un autre exemple de cette vigilance ouverte aux possibles : un matin, deux hommes, dans un état d'ébriété avancée, viennent déposer des encombrants. L'agent qui les accueille est embarrassé et hésitant. Il les laisse entrer malgré tout et prend aussitôt soin d'en informer ses collègues. Tous les agents sont alors en alerte et les surveillent de près. Au bout de quelques minutes sur la plateforme, l'un des agents discerne un bruit de verre derrière le véhicule. Là, pas d'hésitations : il va directement voir. En regardant dans le bac à encombrant, il y trouve une vingtaine de... bouteilles de Whisky ! La réprimande tombe : « *Et ça ? C'est du verre !* » L'agent indique ensuite aux deux hommes la colonne de verre à une dizaine de mètres, et opère ce faisant un rappel à l'ordre. Cependant, la scène ne s'arrête pas là. L'agent tourne alors le dos pour aller chercher de quoi récupérer les bouteilles dans le bac. Mais à peine l'a-t-il fait que l'un des deux messieurs a déjà sauté dans le bac pour récupérer les bouteilles ! L'agent se précipite pour vérifier si le monsieur ne s'est pas blessé. Tout va bien. Sauf que le monsieur ne parvient plus... à remonter ! Il demeure en effet bloqué dans le bac. Abasourdi et la tête dans les mains, l'agent finit par aller chercher une échelle, et l'aider à sortir. Tout rentre dans l'ordre avec le départ de deux messieurs. L'attention se relâche...



Comme on le voit à partir de l'exemple précédent, cette vigilance a pour elle d'être plutôt discrète (elle est d'ailleurs si discrète, que les agents en font preuve en restant assis, fauteuils orientés vers la plateforme et vue dégagée, se levant régulièrement avant de se rasseoir et souvent pour aller voir de plus près). Cette vigilance est en fait discrète au sens où elle laisse toujours le bénéfice du doute. Pour l'agent, il s'agit bien de laisser un minimum de sursis avant d'intervenir (« *Fais gaffe ! Lui, il ne va pas trier... (Quelques instants plus tard) - Oh Zé ! Qu'est-ce que tu fais ?* ») ; même si, à d'autres occasions, on préfère ne pas voir ce qui se passe derrière le camion. Car il y a l'effet des consignes implicites, disons de « pacification », pour « *laisser rentrer* » et « fermer les yeux » ensuite (« *Les camions (pleins), le week-end, on te dit de ne pas les refuser... Donc tu fais comme ça !* » ; « *On a ordre de les laisser passer...* ») ; cela peut aussi concerner certaines pratiques comme faire basculer le plateau d'un camion par dessus le quai pour décharger). Il arrive donc que les agents soient moins regardants que la vigilance se déporte ailleurs. D'autant qu'il est difficile d'avoir l'œil sur tout à chaque instant. De la pelle de nettoyage volée au chien qu'il faut faire attacher dans la voiture, en passant par le jeune gitan du camp voisin qui, en quad, fait un tour dans la déchèterie, aux enfants qui courent sur la

plateforme, aux personnes qui descendent dans les bacs et ne parviennent pas à remonter, à ceux qui se déplacent en contre-bas de la plateforme (espace interdit où manoeuvrent les poids lourds et le « Rouleau compacteur sur berce », mais où l'on risque aussi de prendre un déchet sur la tête, etc.), le spectre est large¹³. La **propreté** en est un exemple.



En la matière en effet, le contraste avec les abords de la déchèterie saute aux yeux, est saisissant. Dans la déchèterie, des pelles et des balais sont mis à disposition pour que les personnes donnent un « *coup de propre* » après leur déchargement¹⁴. La plupart de temps, ce nettoyage est réalisé sans que les agents aient à y redire ou à faire passer le mot. Le souci de ne rien laisser derrière est généralement grand¹⁵. Mais les agents s'efforcent tout de même d'y veiller, car certains « *oublent* » voire même « *refusent* » de nettoyer derrière eux. Les agents n'ont néanmoins que peu de recours face à cela. Ils doivent en conséquence « la jouer fine ».



¹³ Cela concerne aussi le fait de « *gruger* ». Par exemple, un agent nous expliquera ainsi qu'il a, à une reprise, découvert, « *caché* » derrière le dispositif dédié, 160 litres d'huiles usagées. « *Certainement les pénichiers...* »

¹⁴ Cela vaut surtout pour les quais donnant sur les bac à déchets verts, à gravas et encombrants.

¹⁵ Certaines personnes se soucient même de la propreté des objets qu'elles jettent ! Ainsi, tel monsieur a-t-il pu un agent : « *Monsieur ? Les cartons sont pourris. Je les mets aux cartons ou aux encombrants ?* » L'agent lui répondra : « *Ça ne fait rien ! Mettez-les aux cartons !* »

À une reprise par exemple, un monsieur répand abondamment des gravas en déchargeant sa remorque. L'un des agents va alors à lui et lui demande de « *penser à nettoyer* » une fois le déchargement fini. Seulement, de manière frontale, celui-ci lui répond « *Non !* ». Sèche, cette réponse n'est alors pas vraiment du goût de l'agent. En s'éloignant, il fait alors part à son collègue, à voix haute et faisant en sorte de se rendre bien audible à d'éventuels témoins, de cet incroyable « *manque de respect* », ainsi que du fait qu'il y réfléchira à deux fois avant de le laisser entrer la prochaine fois. Puis, parvenu à bonne distance, il se fige et fixe le monsieur en train de décharger. Se sachant pris dans le collimateur, ce dernier évite avec soin de croiser le regard qui l'assaille (il a quelques furtifs coups d'œil). Or une fois qu'il a achevé son déchargement, il semble s'être ravisé. Faisant profile bas et sans rien dire, il va récupérer d'un pas décidé la pelle et le balai, évitant toujours de croiser le regard de l'agent qui continue de l'observer. Le voyant s'approcher, l'agent s'écarte et se tient à distance un moment. Puis, sans rien dire non plus, il finit par lui amener discrètement un petit conteneur (pour finaliser le nettoyage), qu'il positionne derrière le monsieur avant de s'éloigner une nouvelle fois. Ce sera finalement l'autre agent qui ira voir le réfractaire qui parachève son nettoyage, pour le gratifier d'un : « *Impeccable !* ». Implicitement, et non sans tact, les agents ont ainsi encouragé et accompagné cette pratique, sans faire preuve d'une fermeté affichée.



Toujours en lien avec cette vigilance, il y a un autre exemple que l'on peut aussi de souligner : le fait de veiller, particulièrement le week-end, à ce que les bacs vides ne soient pas entamés avant que ceux d'ors et déjà entamés, ne soient pleins. Une telle entame est en effet régulière, et les agents s'efforcent au possible d'y veiller. Mais leurs efforts sont généralement vains, ne pouvant être partout, ni avoir l'œil sur tout : ils ne peuvent finalement que constater l'entame. « Entamer un conteneur » peut alors être le fait de certaines personnes qui n'entendent pas patienter et prendre leur tour au niveau d'un bac ouvert et auquel ils ne peuvent accéder du fait qu'il soit sur-occupé. Cependant, en d'autres occasions, cela tient au fait que les gens procèdent à un tri plus discriminant que ce que le tri institutionnel ne le permet¹⁶.

Ainsi, nous avons pu observer une dame avec un pot de fleur en plastique et un sac contenant une paire de chaussure dans les bras. Après avoir jeter un sac de déchet vert, elle fait à pieds le tour

¹⁶ Point sur lequel nous reviendrons plus avant dans le chapitre.

de la plateforme, de quai en quai, pour trouver où jeter ces deux éléments. Parvenant enfin au niveau du bac à encombrants, elle se penche et regarde ce qu'il y a dedans. Elle y jette le pot en plastique. Toutefois, regardant une nouvelle fois dans le conteneur, la dame hésite à y jeter le sac avec les chaussures. Elle regarde alors dans le second bac à encombrant à proximité, qui est, lui, « fermé » par une corde suspendue. Puis, n'ayant pas fait attention à la corde, elle les jette dedans. Cette dame ne semblait ainsi pas convaincue par le premier conteneur (qu'elle pensait certainement réservé aux plastiques) et plus rassurée par le petit contenu du second. Or cette scène à laquelle nous avons assisté n'a pas été remarquée par les agents. Ceux-ci étaient, en effet, pris et occupés à l'accueil et auprès d'autres personnes sur la plateforme. Mais ils finissent par s'en rendre compte. Et pour ces derniers, « *l'erreur attire l'erreur* ». Pire ! Un bac « marqué » ne saurait plus être utilisé comme un bac de secours en cas de besoins (par exemple pour les déchets verts).

Tout cela indique à quelle point la disponibilité des agents est de fait limitée¹⁷, et leur frustration parfois grande. Ils doivent être vigilants, sans savoir ce qui peut à surgir (panne de voiture, etc.). Cependant, cette vigilance ne demeure pas à un tel seuil de saturation toute la journée durant. Il y a aussi des moments d'accalmie lors desquels ils en profitent pour relâcher une telle attention. Ce sont là des moments de **relâchement** entre deux vagues d'arrivée, de refuge et de préservation selon le temps qu'il fait. En attendant que des gens se présentent à l'accueil, les discussions vont ainsi bon train (grève, actualité, voiture, travail, loisirs, formation professionnelle, perte de prime¹⁸, salaire, etc.). Le temps est souvent long lorsqu'il ne se passe rien (« *C'est calme ce matin¹⁹ !* »). À l'occasion, on s'autorise même un « *petit tiercé* ». Mais ces moments de moindre sollicitation sont le plus souvent dédiés à du petit bricolage (« *On bricole quand il n'y a rien à faire...* », « *entre deux vagues d'arrivée* », « *avant/après l'heure de pointe* », etc.). On prend aussi le temps pour une cigarette, un café et un croissant, pour discuter avec une connaissance de passage qui s'est arrêtée dire bonjour. Parfois, bien que cela soit plus rares, on mène de petites enquêtes. Il arrive en effet que certaines personnes viennent se séparer d'objets improbables, inconnus ou curieux (comme une ancienne aiguiseuse de lame de rasoir à molette). Intrigués, les agents les mettent de côté. Puis dans ces moments de moindre sollicitations, ils mènent de petites enquêtes pour saisir ce que c'est, voir comment cela marche, si cela marche...



¹⁸ Débats particulièrement tendus qui valurent le passage régulier de collègues du service. La situation débattue ici (et ailleurs) débouchera finalement sur une grève début 2018.

¹⁹ Il arrive qu'outre long, le temps soit « mauvais » en cas de froid, de chaleur, de vent, de pluie, etc. Les agents se réfugient alors dans la guérite à l'entrée où, patientant, ils regardent la télévision, poursuivent des discussions, etc.

Tout cela occupe. Mais les agents n'en perdent pas de vue leur travail pour autant. C'est aussi dans ces moments d'accalmie qu'ils séparent les câbles des appareils électriques, la robinetterie des lavabos que l'on a demandé de ne pas jeter au fond du bac et de poser sur le côté. Dans ces mêmes moments, on remise avec le transpalette les bacs de DEEE, de peinture, etc., qui sont éventuellement pleins, et on en installe des vides. On trie aussi dans le local arrière les éléments (bombe aérosols, néons, ampoules, piles, etc.) que l'on a récupéré auprès des gens et regroupés de côté au moment d'un fort passage. On descend voir le conteneur à réfrigérateur en contrebas de la plateforme et on applique un coup de bombe à peinture avec un calque sur les réfrigérateurs qui ont été déposés. Et puis, les agents profitent aussi de ces moments d'accalmie pour repasser derrière les personnes qui sont venues jeter. Ils font des tournées de contrôle, sortent une fourche/perche, descendent parfois dans les bacs et récupèrent des objets pour les mettre dans le « bon » bac. Le chauffeur peut également être sollicité pour broyer un bac (« *Tu me fais le n°8 ?* ») ; chauffeur qui, lui aussi, prend parfois l'initiative de faire un tour des bacs pour voir ce qu'il y a broyer et faire du tri dans les bacs. C'est dans ces moments aussi que l'on ferme les quais de bacs saturés avec la corde suspendue, et en ouvre d'autres. On procède également au nettoyage de la plateforme, à la mise au propre des abords des conteneurs en contre-bas (jets à côté, etc.). Etc.



On pourrait donc dire les choses de la façon suivantes : s'assurer des consignes, du règlement, c'est, pour l'agent, orienter et **repasser derrière** afin de récupérer, par exemple, de l'électronique dans le bac à éco-mobilier²⁰. Aussi, comme on le voit, même s'il en a l'attribut, l'agent ne contrôle pas, ne canalise pas. Ou si peu. C'est plus sûrement qu'il veille, qu'il oriente, accompagne et qu'il rassure. Il voit, il se rend disponible. Il lève ce faisant les inquiétudes et pallie à l'errance sur la plateforme. C'est là le cœur de son travail, le sens de la relation qui se noue avec le public. Mais s'il donne parfois l'impression de « laisser faire », le fait est qu'il n'est pas inattentif. Même si cela lui échappe momentanément, il finit toujours par s'en rendre compte. Cela tient au fait qu'il repasse toujours derrière, là où se situe précisément, où s'exprime - discrètement s'il en est - le **contrôle**.

²⁰ C'est un trait que ces agents partagent avec leurs collègues des « encombrants » et des « dépôts sauvages ». Ces derniers récupèrent en effet dans les espaces publics une série de débris. Mais *in fine*, ce sont eux, qui une fois le camion plein, vont en déchèterie opérer le tri.

2.1.3. Discrétion et pouvoir discrétionnaire

Dans la relation qu'il noue avec le public, l'agent est ainsi tenu de minimiser la portée de son intrusion, sinon de la réparer (Goffman, 1971). Il lui est difficile de recouvrir complètement les traits du *personnage de réserve* qui « hante » tout lieu public, « Ces personnes [qui] ont l'autorisation de commencer des contacts et d'introduire des définitions de situations [...] et, en échange de cette sorte de traitement de non-personnes qu'ils acceptent, (se voient accorder) un libre accès à des lieux par ailleurs privés » (Goffman, 1973 : 288-289). La plupart du temps, il répond à des sollicitations comme nous l'avons vu. Pourtant, cela ne lui empêche pas à l'occasion d'interpeller, de s'efforcer d'« être le boss » (par exemple, en demandant d'avancer jusqu'à la ligne « stop » de la barrière aux véhicules qui s'arrêtent systématiquement un mètre avant pour ne pas empiéter un passage clouté curieusement positionné ; en faisant patienter les véhicules qui se présentent à l'accueil à peine plus que ce qu'il faut avant d'aller les accueillir, en montrant juste ce qu'il faut de non empressement et de distance, etc.). Ici, on décèle ce qui relève d'un pouvoir discrétionnaire, propre à tout agent de la fonction publique. Mais comme nous l'avons dit aussi, il n'en demeure pas moins tenu de savoir se faire discret et mesuré dans son expression (tact, considération). Il en va d'une sévérité et d'une fermeté qui, si elles s'affichent bien, n'en finissent pourtant pas moins par se flétrir, et être quelque peu adoucies.

Pour illustrer ce dernier point, il est possible d'insister sur **l'humour**, les **plaisanteries** et les **blagues**. Aussi surprenant que cela puisse paraître, les agents plaisantent très souvent avec celles et ceux qui fréquentent la déchèterie. Ou plutôt ils leur font régulièrement de petites blagues. Les personnes, qui ne s'y attendent pas ou qui ne sont pas des habitués, sont souvent surprises sinon décontenancées par une telle rupture de cadre, qui va parfois jusqu'à border l'offense interactionnelle (Goffman, 1971). Toutefois, l'expression d'un sourire finit toujours par assurer un minimum de ratification²¹ à ce moment supposé complice mais qui laisse souvent « bête » un bref moment, et place parfois l'agent dans un moment de solitude. Ainsi, un « *Il faut vous expliquer longtemps ! Mais l'essentiel, c'est que vous compreniez vite !* » trouvera une réponse réfléchie de la personne qui finit effectivement par comprendre... et par prendre sur soi en riant (« *Vous avez raison !* ») ! La plaisanterie a en effet une réelle fonction au sein de la relation que l'agent noue avec les personnes. Elle vient adoucir son rôle ainsi que la portée de son intrusion (aller au-devant d'un « contrôle », tout bref, laconique et écourté soit-il, l'expose au fait de se mêler d'affaires qui ne le regardent). Une blague, même douteuse ou graveleuse, permet ainsi d'éviter le malaise, de sortir de l'embarras que suscitent généralement l'irruption de l'agent ainsi que le rapport asymétrique qu'introduit le contrôle. Cette relation s'ajuste le plus souvent, comme nous l'avons souligné précédemment, à une rencontre laconique et se déploie autour d'un format minimal de civilité. Mais le fait est qu'elle ne se coupe pas ni ne se prive de la nécessité de « réchauffer le monde » et la relation.

Sans en faire un florilège, il est possible de démultiplier les exemples pour montrer leur importance dans les interactions que les agents nouent avec le « public ». Par exemple, pour

²¹ Que cette ratification soit sincère ou non de la part des « victimes », peu importe ici. L'important est de jouer le jeu.

contrôler ce que fait un homme qui vide des gravas, un agent s'approche de lui en disant : « *J'espère que ce n'est pas des lingots d'or que vous avez jeté !* » Une telle entrée en matière suscite aussitôt un éclat de rire qui adoucit sensiblement le rapide contrôle opéré. Prenons un autre exemple. Après avoir déchargé son véhicule, un monsieur quitte le quai dédié aux déchets verts. Or il y oublie un sac. S'en rendant compte, un agent lui fait signe lorsque celui-ci passe au niveau l'accueil pour partir. Le monsieur fait alors demi-tour à l'entrée du site et repasse par l'accueil où se trouvent les agents. Arrivant à leur niveau, il annonce avec un sourire embarrassé : « *J'ai oublié le sac...* » Grand sourire quant à lui, un agent lui demande alors : « *Vous croyiez que c'était votre femme ?* » Très surpris par une telle « avenance », celui-ci répond par un « *Non* » plutôt gêné. Mais réalisant, il rebondit aussitôt, non sans esprit et réparti : « *Mais c'est aussi une belle plante !* » Cette finesse d'esprit suscitera un nouvel éclat de rire et des commentaires (« *Joli !* »)... Un autre exemple serait celui d'un monsieur qui approche les agents après avoir vidé sa remorque. Il leur annonce alors : « *Je voudrais jeter ma remorque.* » Cette sollicitation, assez peu courante s'il en est, laisse alors les agents un bref moment interloqués. Puis ils se ressaisissent. L'un d'eux lui annonce en retour : « *Apportez-là ici je vais vous aider...* » Et cela avant que son collègue ne surenchérisse : « *Par contre, il nous faut la carte grise et un chèque de caution !* » Ce qui suscite une nouvelle fois des rires...

Les exemples peuvent ainsi être démultipliés. Les agents eux-mêmes n'en sont d'ailleurs pas à l'abris. Ils peuvent déjà tourner leur propre rôle à la dérision. Ainsi, à une dame qui, déboussolée, constate que depuis sa dernière venue « *tout a déménagé* » et qui fait valoir qu'« *il va falloir mettre un nouveau plan* », un agent rétorque : « *Vu que je suis revenu d'arrêt maladie, ils ont tout changé !* » Les agents peuvent aussi se faire piéger. C'est souvent le fait de connaissances qui « se permettent » de caricaturer leur travail. Ainsi, un habitué de la déchèterie se présente pour vider quelques détritrus. Une fois son déchargement achevé, celui-ci vient voir les agents pour leur déposer des câbles et du fil de fer, et, à son habitude, les saluer, prendre de nouvelles et discuter quelques minutes. En se présentant alors au niveau des agents, ils donnent les câbles qu'il a en main à l'un d'eux, qui les récupère. Et puis, il mime une hésitation qui laisse suggérer qu'il a encore à donner. Face à lui, l'agent se met en attente. Le monsieur fouille alors dans le fond de la poche de son pantalon et sort un minuscule bout de fil de fer. Il éclate de rire en le tendant à l'agent, qui finit par comprendre la machination : il vient de se « faire avoir », et lance, d'un ton amusé, « *C'est bon !* » avant d'aller remiser les câbles.

Si l'on convient donc que ce pouvoir discrétionnaire est de la sorte adouci, la question est finalement de savoir où celui-ci s'exprime. À bien y prêter attention, on le retrouve le plus souvent à l'accueil, aux heures de fermeture de la déchèterie. Les **accrocs** ne sont en effet pas rares à ces moments-ci, notamment lorsque certaines personnes essaient de « *forcer le passage* » pour vider. La fermeture de l'accès en devient alors une affaire de fermeté. Celle-ci consiste essentiellement à éconduire les gens, en les invitant à partir (« *On me paie jusqu'à 11h45 !* »). Tous les samedis midi par exemple, cinq à six véhicules sont ainsi refoulés. Mais le fait est que cette fermeté ne va jamais une fois encore sans un minimum de réparation, comme pour « calmer le jobard » (Goffman, 1989) qui se voit éconduit. Aux personnes éconduites le midi, on leur demande par exemple de repasser l'après-midi, de préférence entre 13h30 et 14h, ou bien en fin d'après-midi, parce qu'« *il y a moins de monde* ». Ce faisant, une personne refoulée n'est jamais laissée totalement en plan.

Ceci étant, cette fermeté ne se limite pas à la fermeture du site. Elle peut être élargie dans son principe. Une telle fermeté peut ainsi s'appliquer vis-à-vis de ceux qui viennent pour jeter des objets qui ne peuvent être recyclés. Ainsi, dans la déchèterie, il est courant de rappeler que l'« *on ne prend pas les bouteilles de gaz !* » Mais une fois encore, une atténuation est de mise : « *Mais vous pouvez aller à la station service, là-bas... Le type les prend...* » Ce même trait de fermeté peut aussi concerner le tri sélectif domicilié, que certains pensent pouvoir venir déposer à la déchèterie. Un monsieur se fera ainsi reconduire au motif qu'il a « *pas le droit* » de le déposer en déchèterie, et qu'il a des poubelles chez lui pour ce type de déchets. Comme l'indiquent ces exemples, être ferme peut ainsi se saisir comme faire preuve de fermeté. Or c'est ce même type de fermeté adoucie qui est également de mise pour ce qui est des interpellations sur la plateforme : celles-ci font toujours place à un minimum de tact et/ou de réparation. À l'exemple d'une dame qui, jetant dans le mauvais de bac, se fait prendre sur le vif par un agent. Celle-ci venait en effet de mettre du bois dans le bac à ferraille. La surprenant, l'agent lui signifie aussitôt ce qui sera cadrée comme une « *erreur* » par un « *popopo* » réprobateur. Mais il ne s'en tient pas à cela. Il en rajoute. Il lève les bras au ciel en laissant tomber par terre ce qu'il a dans les mains et sur-joue une déception. Cela n'échappant pas à la dame, celle-ci ajuste alors un joli sourire et ajoute « *Mince, je me suis trompée. Je m'excuse...* » L'agent explicitera à la dame son « *erreur* » et repassera finalement derrière pour récupérer le bois avec la perche.

Tant et si bien que les interpellations se soldent, elles aussi, par une réparation de l'agent, qui opère un rappel à l'ordre tout en le dédramatisant, et qui s'efforce de ne pas prêter d'intentions malveillantes à la personne, tout du moins face à elle. Cela, nous l'avons avec l'exemple de la personne refusant de passer un coup de balai après avoir déchargé des gravas : c'est une menace de refus d'accès lors de sa prochaine visite qui est proférée. Une autre façon de le dire est que l'agent est tenu, sinon acculé, de miser sur l'avenir, c'est-à-dire soit de miser sur une *compréhension* et un apprentissage, soit sur la promesse d'une future fermeté quant à l'accès à la plateforme (« *Ça va pour cette fois. Mais la prochaine fois...* »). Or dans les deux cas, cela n'a rien de « gagné ». D'une part, parce qu'il arrive que l'intervention même des agents aggrave ce sur quoi ils entendaient agir. Le stationnement du véhicule (pour que d'autres puissent accéder au quai) en est un exemple récurrent. Que l'on demande à un monsieur de « mieux » se stationner, l'arrière de la voiture face à la rambarde et non en parallèle par exemple, le résultat de cette intervention ne sera pas forcément probant (imposant parfois de déplacer plusieurs véhicules, qui plus est avec remorque, dans une sorte de partie de « Tetris », en ne changeant rien à la gêne occasionnée par ce « mauvais » stationnement, etc.). L'agent laisse donc « couler » et préfère laisser faire pour que la personne décharge et dégage rapidement le quai...

Également, une telle « promesse » n'a rien de « gagnée » parce qu'il arrive aussi que l'agent ne parvienne pas à mettre la main sur ou à attraper le contrevenant. Si l'agent « loupe » une personne qui n'a pas nettoyé le quai par exemple, il s'agira alors de « *l'avoir en tête* » et de « *l'attraper la prochaine fois* » qu'il se présentera à la barrière. Ce qui est loin d'être évident. Déjà parce que la mémoire n'a rien d'infailible et que les passages sont nombreux. Mais surtout parce qu'il faudra faire face à la personne. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre la sollicitation de nettoyage dès l'accueil. Les agents peuvent en effet prendre les devants et anticiper. Ainsi, un jour de fort Mistral, un monsieur

se présente à la déchèterie avec une remorque débordant de feuilles mortes. Pour l'agent qui le voit arriver à la barrière, « *Il a choisi son jour !* » La mise en garde est par conséquent aussitôt faite : « *Si c'est pour pourrir le quai, vous revenez un autre jour !* » Mais l'accès ne lui est pas fermé pour autant. Une menace est en effet toujours bienveillante. Or une fois que le monsieur repassera par l'accueil pour partir, l'agent se montrera plutôt compréhensif concernant la difficulté à nettoyer, la personne ayant fait « *de son mieux* » et le vent fera son oeuvre...

Comme on le voit, qu'il soit question de sévérité ou de fermeté, l'agent est toujours embarrassé quant à la possibilité de manifester un pouvoir discrétionnaire. Il doit plutôt se faire discret, être réservé et tenu de faire preuve de discernement. Or il est notable que ces éléments fassent partie de la formation « sur le tas » des nouveaux agents. Que ceux-ci s'efforcent en effet de « *bien faire* » et d'appliquer le règlement « à la lettre » (« *Je suis nouveau... On me dit de vérifier l'adresse ? Je le fais !* »), cela pourra toujours apparaître comme du « zèle » à certains visiteurs (« *Mais pourquoi ? D'habitude, on ne me le demande pas !* »). Cependant, pour les agents « formateurs » qui disposent d'une certaine ancienneté et expérience, l'enjeu n'est pas forcément là. Pour eux, et cela fait partie du contenu de la formation, il est plutôt question d'« *être le boss* ». De la façon dont ces derniers l'entende, « *être le boss* » ne renvoie d'aucune façon à l'application unilatérale du règlement qui consisterait à demander un justificatif de domicile, à contrôler le volume, la carte professionnelle pour autoriser l'accès à la plateforme par exemple. L'agent le fait bien évidemment, mais souvent brièvement, avec parcimonie et discernement comme on l'a vu (« *Votre véhicule est immatriculé (ailleurs)* », « *Votre volume est trop important* », etc.). En fait, là réside le contenu de cet aspect de la formation qui consiste à « *être le boss* » : cela doit plutôt s'entendre comme être en mesure de prendre des décisions sur le moment, comme ne pas hésiter, ni marquer la moindre hésitation. Ce qui inclut parfaitement le fait de faire preuve de discernement et d'explicitation, mais en veillant à toujours avoir le « mot de la fin ».

En témoigne par exemple la séquence suivante. Un camion se présente à l'accueil. Un agent, ancien « *ripeur* » de carrière nouvellement muté après un long arrêt maladie et en formation « sur le tas », l'accueille. Au regard de la plaque d'immatriculation du camion, l'agent demande alors au chauffeur son justificatif de domicile. Mais ce dernier ne l'a pas avec lui. L'agent contrôle ensuite le volume pour constater que celui-ci excède largement le mètre cube. Les impairs vis-à-vis du règlement se multipliant, l'agent annonce alors à la personne : « *Je ne vais pas pouvoir le laisser entrer* ». Mais le conducteur du camion ne s'en laisse pas compter. L'autre agent, plus chevronné, qui supervise cette formation « informelle » et qui observait jusque-là à distance, finit par s'en mêler. Il prend connaissance de la situation auprès de son collègue, et annonce au monsieur un « *On prend pas !* » ferme et accompagné d'un geste de refus de la main. Cependant, la personne insiste. Le second agent ne s'en laisse pas compter : « *Vous reprenez tout !* » Une âpre négociation finit alors par s'engager (« *Je viens d'arriver (habiter) à Avignon...* », « *Je ne connais pas le règlement !* », « *Je ferai gaffé la prochaine fois !* », etc.). Dans le même temps, la file de véhicule s'allonge derrière le camion. S'en rendant compte et le chauffeur n'en démordant pas, le second agent finit par lui concéder et lui libérer l'accès. Toutefois, cette « concession » ne se fera pas sans ré-affermir l'apparat d'un minimum de contrôle et de maîtrise sur la situation²². Comme pour ne pas perdre la face, ce second agent relèvera en effet la

²² Une autre solution consiste à « faire une fleur » (« *Ça va pour cette fois, mais à l'avenir...* »).

plaque d'immatriculation et demandera explicitement, pour libérer l'accès, une pièce d'identité au monsieur pour que « son collègue » puisse « *noter son nom* ». Il explique en effet au chauffeur que cela lui permettra de le contrôler la prochaine fois où il se présentera, avec son justificatif de domicile. Ce que l'agent n'entend pas faire bien évidemment. Car ce n'est là qu'une « ficèle du métier » que ce second agent rappellera de façon vive au premier, quelques minutes plus tard... À savoir, « *être le boss* ».

En filigrane, cela indique par conséquent à quel point s'inscrire pleinement dans le contrôle s'avère délicat et particulièrement usant. Quand bien même s'afficherait une fermeté, cela ne reste en effet que l'apparat d'un pouvoir discrétionnaire plutôt flétri. Il est d'ailleurs notable que le contrôle soit un rôle formalisé au coeur de l'organisation du réseau de déchèterie de l'agglomération. Il s'agit du contrôleur « qualité » qui opère la tournée des déchèteries, et des conteneurs dans lesquels il opère un contrôle visuel. Celui-ci passe quotidiennement pour faire un suivi du volume et prévoir les enlèvements de bacs, et s'assurer de la qualité du tri réalisé. Or, lui-même ne fait que contrôler des bacs, plus difficilement ou délicatement des personnes (cela peut lui arriver). L'objet de ce contrôle, c'est l'état des bacs, et non le tri comme pratique. En clair, le contrôle ne semble avoir aucune place en propre...

2.2. Un public insaisissable ? Exégèse d'une politique ordinaire

La partie précédente a été consacrée aux compétences dont font preuves les agents lorsqu'ils sont au contact du public. Dans les lignes qui suivent, nous allons resserrer notre focale sur le public lui-même. Ce public sera envisagé comme « insaisissable ». Ce caractère particulier doit être entendu en deux sens : déjà, sous les traits d'un public difficile à attraper, à situer et sur lequel il est difficile et toujours délicat d'avoir des prises ; ensuite, sous les traits d'un public difficile à comprendre et à saisir (en groupe, etc.). Ce faisant, nous allons explorer des formes d'hésitations, d'incompréhensions, avant de nous pencher à certaines épreuves et tensions, et d'aborder la question de la sociabilité. La reconsidération du public va en cela nous faire glisser vers une dimension politique ordinaire du rapport au tri, qui est observable depuis les déchèteries elles-mêmes. En faisant cela, nous poursuivrons ainsi notre exploration des pratiques ordinaires du tri.

2.1. « Trop trier » & hésitation

Partons de cela : on a tendance à penser que les gens ne trient pas assez, particulièrement dans la Région PACA, région qui accuserait un dit « *retard* ». Cependant, si l'on laisse de côté les mesures *produites* qui chiffrent, comparent et dramatisent des données et formalisent une situation *a priori* problématique (Gusfield, 1981) ; et si, en outre, l'on s'en tient au niveau restreint mais expérimenté de la déchèterie, on pourrait alors sans trop de peine faire l'hypothèse inverse : la déchèterie et le tri

fonctionnent plutôt bien²³. Particulièrement fréquenté, le site n'est en effet que rarement désert. Les week-ends, le passage est important. Les voitures mais aussi camionnettes ou les camions à plateau se succèdent toute la journée sur la plateforme. Le « Rouleau compacteur sur berce » a beau faire son office, certains bacs débordent régulièrement. Cela concerne particulièrement les bacs des encombrants et des déchets verts, dont les conteneurs sont redoublés par rapport aux autres.



Donnons un exemple de ce fonctionnement débordant. Lors de l'une de ses tournées quotidiennes, le contrôleur « qualité » fait le constat ce matin-là qu'un volume important d'éco-mobilier (une dizaine de chaises plastiques) est présent dans le bac à encombrant. Cela ne le « satisfait » pas. Il demande donc aux agents de « *repasser derrière* » afin de mettre l'éco-mobilier présent dans le bas à encombrants dans le bac à éco-mobilier. Le contrôleur et certains agents descendent donc dans le conteneur pour récupérer les chaises en question. Mais l'un des agents, avec une certaine ancienneté, ne partage pas l'avis du contrôleur. Il n'en voit pas l'intérêt et le fait savoir. La tension monte et le débat s'ouvre à proximité du bac. Pour le contrôleur, « *Une fois de plus, l'éco-mobilier finit aux encombrants. On demande de la qualité ! Si tu as une doute, je préfère que tu le mettes dans l'éco-mobilier.* » Cependant, l'agent trouve à y redire. Pour lui, il ne s'agit aucunement de « *doute* », quant au fait que des « *chaises* » soient « *en plastique* » ou non et quant à leur destination. Cela, il le sait. La question est plutôt de déjà savoir « *Tout cela, on le met où ?* », et plus avant de savoir aussi s'il doit « *refuser ou pas* » l'éco-mobilier qu'on va lui apporter une fois le bac correspondant sera plein. Celui-ci est en effet bien rempli et l'agent estime qu'il sera à coup sûr obligé de le fermer durant le week-end (ne pouvant compacter davantage le contenu, puisque le chauffeur ne travaille que le samedi matin). Or une fois le bac éco-mobilier plein, la consigne a toujours été de mettre aux encombrants. En cela, il ne fait qu'anticiper et prendre les devants, en mettant qui plus est du plastique avec les encombrants (au lieu de se risquer à mettre du bois aggloméré). Cette situation ne doit donc pas, selon lui, éluder le véritable problème : le bac éco-mobilier n'a pas été prélevé dans la semaine par l'opérateur privé, en dépit de la demande qu'il a formulé. En outre, l'agent fait aussi

²³ Nous avons nécessité de faire ici une précision avant que l'argument d'un déni de réalité ne vienne à l'esprit. En effet, émettre une telle hypothèse n'enlève rien à la configuration d'une situation problématique. On ajoutera également que le terme « hypothèse », tel qu'il est usité ici, ne doit également pas être compris dans une acception scientifique. Un tel recours n'a que l'ambition de « neutraliser » tout ajustement à une vue normative d'une « factualité ». En clair, il en va simplement de faire preuve de réflexivité et de se mettre en position de réouvrir les possibles et d'appréhender les choses différemment.

remarquer que « *Si on a un chauffeur (le samedi matin pour évacuer certains bacs ou broyer le contenu), c'est parce qu'un lundi, j'ai faxé 14 bacs d'encombrants (à prélever).* » Le contrôleur et l'agent se mettent finalement d'accord pour laisser l'éco-mobilier « *devant le bac* » dédié. Cela donnera l'occasion de prendre des photos, de faire exister le « problème » et de le faire remonter dans le service...



En fait, comme l'indique l'exemple précédent, à l'échelle de la déchèterie, il apparaît clair que « *Le tri marche trop bien. Les bacs sont pleins.* » Pour les agents, cela recouvre la forme d'une inquiétude relative à la rotation des bacs. À leur diagnostic, « *L'organisation ne suit pas.* » Face à cette abondance et cette démesure, il est leur fréquent de cibler l'insuffisance du nombre ou l'absence de bacs dédiés à certaines « matières », la faible rotation de ces bacs, les pénalisantes clauses contractuelles avec les opérateurs privés (« piégeant » les pouvoirs publics, prévoyant des prélèvements de bacs à des intervalles qui sont loin de suffire, qui ne s'ajustent pas aux besoins, etc.), le « laisser traîner » dont font preuve certains d'entre eux en matière de prélèvement (« *en étant tout de même payés* », « *en faisant des économies sur le traitement qui coûte cher* »...), etc. Ce fond critique s'étire d'ailleurs souvent jusqu'à la dénonciation de la « *société de consommation* » dans lesquels seraient embourbés les citoyens. Les éco-mobiliers (lesdits « *meubles Ikea* »), dont les dispositions de recyclage sont assez récentes, sont ici souvent ciblés. Or le fait est que tout cela est éprouvé et débattu sur site, et puis, remonte et pris en compte, ou non, dans et par la « *hiérarchie*²⁴ ».

Une interrogation récurrente concerne par exemple « *tout ce plastique* » présent dans les bacs. Cette abondance est régulièrement pointée du doigt par les agents. Dans le fond du conteneur, le plastique détonne, se détache souvent du « reste ». Les agents se font eux-mêmes le relais de l'incompréhension de ceux qui fréquentent la déchèterie, relative au fait que le plastique n'ait pas un bac dédié. Les gens s'attendent en effet à trouver un bac « plastique » dans la déchèterie. Mais curieusement, il ne le trouvent pas. D'où que la question soit régulièrement posée aux agents (« *On met où le plastique ?* »). Ces derniers y sont d'ailleurs eux-mêmes sensibles. Ils disposent d'anecdotes marquantes. Ainsi, une personne se serait présentée à la déchèterie pour jeter « quelques » pare-chocs de voiture. Bien qu'elle n'en ait annoncé qu'un nombre limité, la personne en aurait en réalité

²⁴ Par exemple, pour ce site, un aménagement est prévu pour les déchets verts, dont le volume explose et dépasse régulièrement, certains week-ends, les capacités actuelles de réception. En outre, il est à noter que le service du Grand-Avignon est en train de repenser les déchèteries et leur déploiement à l'échelle de l'intercommunalité.

déposé plus d'une trentaine. Or, outre les difficultés inhérentes au fait de libérer l'accès pour un tel volume, c'est *voir tout ce plastique dans le bac* à encombrant qui fait germer une incompréhension : pourquoi davantage n'est-il pas fait à ce sujet²⁵ ? Pour les agents, il s'agit peut-être de cibler un manque de tri. Mais ce qui est peu entrevu ici, c'est que ce fléchage n'est, pour eux, rien d'autre qu'une *reconsidération du fait que les gens trient et veulent davantage trier*. D'où une certaine ambivalence, par-delà les cristallines considérations techniques, que l'on peut « *mieux faire* », mais que dans le même temps, « *les gens trient trop* ».

Et de fait, comme nous le disions précédemment, la déchèterie « tourne ». Certains conteneurs débordent régulièrement, certes. Mais ce qui fait qu'elle tourne bien, en particulier pour les agents, renvoie également au fait que les agents se voient abordés par des personnes afin que trois fusibles soient recyclés ! D'où aussi, pour eux, cette impression *a priori* paradoxale et liée au fait que les gens « **trient trop** ! » À l'instar d'un papa avec ses deux enfants de 5-10 ans qui viennent « recycler » en famille. Les enfants se font conduire par celui-ci pour apporter cinq piles à l'agent. La scène est touchante. Sous une certaine vue, elle pourrait même être considérée comme « exemplaire » et - pourquoi pas ! - mis au compte du travail des ambassadeurs ou du personnel enseignant dans les écoles. Or pour les agents qui s'exécutent, cela ne reste malgré tout que cinq piles. D'où cette idée que « *Certains sont trop à fond sur le tri...* »



Cette idée a de quoi *a priori* sembler curieuse. Cependant, elle trouve une certaine pertinence descriptive. En effet, il n'est pas difficile de pousser les observations concernant ce « trop trier », ni de les mettre en variation. Par exemple, il n'est pas rare de ne *passer* à la déchèterie que « *pour une bricole* ». Il peut s'agir d'un lave-linge, d'un réfrigérateur, d'un sac de déchets verts, etc. Mais il peut tout autant s'agir d'un simple carton plié dans le coffre d'une voiture ! Tout cela a alors pour effet de démultiplier les passages. Mais ce qui est aussi retenu, c'est que l'on ne vient à la déchèterie que pour un seule carton... C'est dire si l'on se donne du mal : certains viennent même en vélo, avec plusieurs aller-retours dans la journée dans cette déchèterie plutôt excentrée ! De façon similaire, ce trop trier peut encore renvoyer au fait qu'il y a parfois une sorte de jouissance dans le fait de jeter. Les gens sourient, « balacent », font en sorte de « casser ». Ici cela donne l'impression qu'ils en font

²⁵ Un autre exemple, également montré du doigt par les agents, se situe sur le terrain de l'agglomération qui borde la déchèterie. Là, des conteneurs de poubelles en plastique sont remisés et entreposés de longue date par le Service Environnement de l'agglomération (« *Que va-t-on faire de cela, de tout ce plastique ? Cela fait des années que c'est là...* »).

« trop ». Mais peut-être est-ce cela « recycler » : il suffit pour cela d'observer la « Rouleau compacteur sur berce » à l'oeuvre. Un autre aspect de ce « trop trier » renvoie aussi au fait que les personnes regardent souvent dans le fond des bacs. Elles sont non seulement regardantes, mais également souvent surprises de ce qu'elles y voient. Par rapport à cela, nous avons évoqué plus haut le cas du plastique ou de la dame qui, avec un pot en plastique et une paire de chaussure, pense bien faire en affinant son tri, en séparant le plastique des encombrants, mais qui, ce faisant, contribue à marquer un conteneur vide. Un « trop trier » qui embarrasse en l'occurrence les agents...

Toujours au registre de ce « trop trier », il est possible, à l'opposé, de considérer tout ce qui tire dans le sens d'une récupération. L'intérêt pour le contenu de certains bacs est souvent marqué. On est par exemple surpris de trouver des dizaines de chemises neuves, encore emballées dans leur emballage plastique dans le bac à encombrants. De gros meubles anciens et en bois massifs au fond du bac des éco-mobiliers, cela fait parfois « *mal au coeur* ». Le travail du « Rouleau compacteur sur berce » qui broie un tel meuble peut avoir le même effet. Dans les petits bacs (DEEE, peinture notamment) qui sont, eux, accessibles, les mains sont régulièrement tendues afin de toucher, pour comprendre ce que les objets font là et pour quelle raison ils pourraient bien avoir été jetés. Certains prennent ainsi en main des objets, les inspectent sous tous leurs angles, les testent. Or il n'est pas rare de voir certaines personnes qui « fouillent », récupérer. Dans le bac à peinture, on y récupère parfois un ou deux bidons, « *pour l'abri du jardin* » ou autre. Les agents ferment volontiers les yeux sur de telles récupérations. Ils font le plus souvent preuve d'une réserve qu'ils explicitent quelquefois auprès de ceux qui ont la prévenance de solliciter la possibilité même de le faire (« *Les gens jettent tout et n'importe quoi !* », « *Cela peut servir !* », « *Au prix où cela coûte !* », « *Si tu le veux, prends-le !* », etc.). Les agents eux-mêmes récupèrent, que cela soit pour des travaux (outils, charnières, etc.), pour leurs loisirs (un pied pour une canne à pêche, etc.), pour décorer (un joli cadre, etc.), pour donner (un jouet, etc.) ; éventuellement pour revendre (puce, vide-grenier, brocante)²⁶. Mais ce qui est récupéré vient le plus souvent agrémenter leur confort dans leur ordinaire professionnel. C'est le cas, par exemple, des chaises où s'assoient les agents en extérieur, qu'ils remplacent et remettent dans le bac une fois que les éléments ont fait leur oeuvre de détérioration...



²⁶ Dire cela, ce n'est pas faire un grand dévoilement, ni mettre à défaut les agents.

Également, il est possible de verser à ce registre de « trop trier » un autre trait remarquable : le fait est que nombreux sont celles et ceux à hésiter à jeter. Cette **hésitation** n'a, elle aussi, rien de rare. Elle est un trait très récurrent. Ainsi, à une occasion, une dame aborde un agent pour savoir où elle pouvait déposer les livres dont elles souhaitaient se débarrasser. Le premier lui indiquant le conteneur à carton, la seconde ne comprit pas. Après un bref flottement, elle finit par réaliser : « *Co-comment ? Vous ne les récupérez pas ?* » L'agent lui expliqua en des termes on ne peut plus clairs : soit elle les met dans le bac, soit elle les garde pour les donner ailleurs. Dans la déchèterie en effet, on ne recycle pas des *livres*, mais du *papier*. Même si elle s'y résigna en définitive, surmontant son hésitation, cela n'en fut pas moins éprouvant pour elle de les jeter.

Donnons d'autres exemples de ce type d'hésitation. À une reprise, deux jeunes se sont présentés à la déchèterie avec un canapé dans leur vanne. Comme ils l'expliquèrent aux agents, cela leur « *faisait mal au coeur de le jeter* ». Ceci étant, ils ne pouvaient le garder et personne autour d'eux n'en avait besoin. Ce sur quoi ils l'ont alors proposé aux agents. Mais en dépit du fait que ces derniers, après une inspection attentive, le trouvèrent effectivement « *propre* », ils repoussèrent une telle offre. Ils proposèrent en retour aux deux jeunes de le mettre de côté sur le quai, devant le conteneur, afin qu'il puisse être « *récupéré* », « *si quelqu'un le veut...* » À une autre reprise encore, un monsieur annonce lui aussi avoir « *un canapé intact qui est en cuir* ». Cependant, pour les agents : « *On n'en a pas l'utilité. Mettez-le là-bas...* » À une autre occasion, après avoir vidé sa voiture, un monsieur se présente aux agents avec... une aube de communion ! Il leur demande : « *Vous ne la voulez pas ? Je ne peux pas jeter ça !* ». Mais la réponse des agents est claire : « *Qu'est-ce qu'on va en faire ? Mettez-là au point Relais en bas !* » Aussi face à une telle hésitation, s'il est bien une façon de ne pas jeter et de trouver un compromis, c'est de proposer les *objets* de ces hésitations aux agents. Une telle proposition constitue évidemment une manière de ne pas s'inscrire dans le tri institutionnel. Mais si tel est le cas, c'est parce qu'elle ouvre aussi la voie à une logique de récupération ou de don, qui reste en définitive et dans le cas présent, à la *discrétion* des agents.



Ce « trop trier » et ces hésitations à jeter sont ce faisant très présents dans l'ordinaire de la déchèterie. Et il est possible d'en souligner un dernier aspect dans les limites de notre enquête. À une reprise, un monsieur aborda l'un des agents avec un sac en plastique en main. Il lui montre son contenu pour qu'il récupère à l'intérieur les petits objets électriques, les piles et les ampoules. Mais

dans le sac qu'il présente à l'agent, il y découvre d'autres objets mis au rebut par l'un de ses proches. Or lui n'entend pas se séparer de tout ce qu'il aperçoit dans ce sac « à jeter » : « *Ah non ! Je garde ! Ah non ! Non ! Pas ça...* ». S'impatiant face à une telle hésitation, l'agent lui rétorque « *Triez-le avant !* », avant de l'inviter à revenir le voir une fois que cela sera fait. *Trier donc, avant de venir*. Loin d'être anecdotique, ce serait même le « *coup classique* » selon les agents : « *Les gens ne savent pas ce qu'ils ont dans la voiture !* » D'où que la déchèterie soit aussi le lieu même d'une sorte de finalisation d'un **tri engagé par ailleurs**, qui s'opèrerait sur la plateforme, dans le coffre, dans les remorques sinon autour de la voiture, à même le sol, venant redoubler la tangibilité de ce « trop trier ». Du coup, il n'est pas rare que les agents aillent porter « assistance » aux gens tout en accélérant le mouvement et précipitant la levée de toute forme d'hésitation, quelle qu'elle soit. Toujours affairés à lever toute inquiétude, les agents sont en effet régulièrement dans les coffres des voitures, pour accompagner le tri, orienter vers les bacs, mais aussi récupérer l'électronique, le fer, les ampoules, etc.



2.2.2. Un public politiquement contrariant

Dans la partie précédente, nous avons ainsi dressé un portrait du tri qui peut toujours apparaître paradoxal ou discutable. Il va de soi que ce portrait demanderait à être affiné et complété par davantage d'observations, notamment sur d'autres sites. Cependant, ces éléments permettent tout de même de cibler sur un point central à notre propos : ces hésitations et ce fait de « trop trier » flèchent sur un implicite, sur un quelque chose de politique, *pour autant que ne soit pas éludé le prisme du public*. Or, à prolonger un peu plus cette piste descriptive, le fait est aussi que la déchèterie est un lieu avec ses accrocs, ses tensions et ses épreuves. Dans la mise en oeuvre de l'action publique, les agents sont en effet en première ligne, au contact direct du public. Ils s'exposent, leur travail s'expose et les expose. Il y a par conséquent un intérêt certain à regarder de plus près les petites contrariétés et tracasseries qui chagrinent la mise en oeuvre à cet extrême de l'action publique, ainsi que les réponses qui lui sont apportées. Ce que l'on pourrait parfaitement considérer comme des ratés ou des malentendus, mais qui, du coup, ne seraient pas sans faire fond d'une certaine insensibilité vis-à-vis du public. Nous aurons à l'occasion de voir combien, sous certains aspects, il en va d'un paradoxe.

Partons une fois encore de situations ordinaires et routinières de la déchèterie. Un exemple récurrent de contrariété réside dans l'assistance que les agents peuvent assurer auprès des gens. Lorsque la question se présente à eux, il s'agit en effet de savoir jusqu'où cette « aide » doit aller, et si ceux-ci doivent ou non répondre à toutes les *sollicitations* en la matière qui leur sont adressées. Par exemple, les agents sont bien évidemment *disposés* « à donner un coup de main à Madame », « à Monsieur », à une personne âgée, à passer un coup de balais derrière un couple de personnes très âgées, etc. Cela, ils le font fréquemment. Mais il n'est pas rare qu'on les pense présents *pour* donner un coup de main, tels des manutentionnaires mis à disposition (et non plus « disposé à ») par l'institution. Il arrive même que l'on attende d'eux qu'ils vident à la place des gens les voitures, camions et remorques²⁷ ! Ce qui n'est jamais sans les irriter...

À titre d'exemple, on pourrait ainsi mentionner les situations où une personne se présente seule alors que son camion ou sa remorque est chargé d'objets particulièrement lourds (meubles massifs, radiateurs en fonte, lave-linge avec les poids, réfrigérateur, ballon d'eau chaude volumineux, etc.). Sans être courantes, ces situations ne sont pas rares. Une dame peut ainsi se présenter seule avec un réfrigérateur et demander de l'aide aux agents. Confrontés régulièrement à de telles sollicitations, les agents ont alors développé une certaine répartie. Ils peuvent ainsi interroger la personne qui se présente seule avec un meuble massif : « *Mais comment avez-vous chargé ? - On était trois. - Et vous voulez qu'on le fasse à deux !?* » Dans leur assistance, les agents peuvent aussi recourir à des astuces pratiques (positionnement de la voiture, de la remorque, trouver des effets de leviers, faire glisser sur un carton, etc.), voire encore à des parades. Un « *coup de main* » peut ainsi être sollicité auprès d'autres personnes déchargeant sur la plateforme. Mais qu'en est-il si cette « entraide » n'est pas au rendez-vous et que les agents s'y refusent catégoriquement ? Parfois, il s'agit en effet pour eux de se préserver, étant pour certains d'anciens *ripeurs* en reconversion après une longue carrière, et souvent atteints de problèmes de santé (problèmes de dos, de genoux, etc.)²⁸. Tout cela n'est jamais sans générer des malentendus, des accrocs, etc.

Dans la même veine, il est également un objet de discorde récurrent : la pelle mise à disposition pour nettoyer la plateforme. Cela ne paraît pas grand-chose *a priori* mais cette simple pelle est régulièrement source de crispations. En effet, les personnes qui viennent avec des gravas estiment parfois qu'elle est mise à disposition pour qu'elles puissent vider leur camion ou leur remorque (lorsque l'on est deux et munis d'une seule pelle, lorsqu'on a « *oublié* » celle-ci, etc.). Or la pelle n'est mise à disposition, avec le balais, que pour le nettoyage de la plateforme. L'agent est par conséquent tenu de résorber ce autre léger « malentendu ». Cependant, une telle résorption n'a rien de simple. Elle en passe par le fait d'aller récupérer la pelle dans les mains de la personne qui vient de la prendre ou qui est en train de décharger son gravas avec. Lorsqu'ils le font, les agents mobilisent des

²⁷ Également, il n'est pas rare que certains estiment qu'il revient aux agents de nettoyer les quais de dépôt.

²⁸ Ripeur est en effet l'un des métiers les plus risqués et dangereux qui soit. Aux États-Unis, il s'agit du 4^e métier le plus dangereux, loin devant les pompiers ou les policiers (ici, on peut se référer à la description saisissante de l'anthropologue Robin Nagle, 2013). Les accidents et blessures ne sont donc pas rares. Au Grand-Avignon, en 2016, il semblerait que l'espacement le plus long entre deux incidents soit de 4 jours (selon une affiche dans les locaux du service Environnement-Déchets) ! Ici aussi on se bouscule à l'entrée de la déchèterie : « *finir (sa carrière) à la déchèterie* » apparaît en effet pour de nombreux agents du service comme un véritable « sésame ».

motifs renvoyant par exemple au fait que « *D'autres en ont besoin pour nettoyer la plateforme* ». Ils le font aussi en faisant valoir auprès de la personne que « *Vous n'aviez qu'à amener votre pelle* », en invitant parfois celle-ci « *à vider à la main* ». Ce qui peut être vécu comme un excès de zèle, un manque de discernement et s'avérer plutôt contrariant et frustrant. L'agent est censé faire quoi si la personne refuse de se soumettre à son autorité et refuse de restituer la pelle ? Si elle part sans nettoyer ?



Ces deux exemples de difficultés peuvent alors toujours paraître bénins et, *a priori*, en mesure de trouver un éclairage au regard du règlement et des réponses que peut apporter l'institution (embauche de personnel, juridique, etc.). Toutefois, ce ne sont pas le « problème » en soi ni « ce qui fait problème » qui comptent présentement. Ce qui nous intéresse, c'est plutôt le fait que les agents doivent composer avec les paradoxes, les ambiguïtés, les malentendus que génère l'écart entre un niveau organisationnel et relationnel (Joseph, 1995). Dans les rappels à l'ordre qu'ils sont tenus de faire, les agents se retrouvent de fait *exposés*. Ils *s'exposent* en cela au public. On les observe. Ils sont parfois même sous surveillance. À la sortie de la déchèterie par exemple, les regards et les sourires en coin et qui « en disent long », des personnes passant au volant de leur véhicule, ne sont pas rares, notamment lorsque, tout en gardant pour leur part un oeil sur la plateforme, les agents sont aperçus assis²⁹, discutant, prenant un café, une cigarette, etc. Ils font en sorte de n'y prêter aucune attention et d'y rester indifférent. Quelquefois aussi, ils sont exposés à de « petits phrases », des « commentaires » ou à des remarques insidieuses et irritantes, voire à des retours critiques. Face à cela, ils s'efforcent alors de couper court, de se contenir, de faire comme s'ils n'avaient rien entendus ou comme s'ils ne voulaient rien entendre. « Rongeant leur frein », ils s'éloignent et se tiennent à distance.

²⁹ À une reprise, nous nous y sommes fait reprendre par un agent : « *Ne restes pas debout comme ça ! Tu vas avoir les jambes coupées (avec les chaussures de sécurité auxquelles tu n'es, de surcroît, pas habitué) !* » Cela nous a fait réaliser l'importance d'une telle assise, décriée parfois par ailleurs (« des *branleurs* », etc.), mais qui sert malgré tout d'argument de vente par les vendeurs de chaussures de sécurité et fait l'objet d'un certain concernement du côté de la médecine du travail.

Aussi, le plus souvent, tout cela en reste là, dans cet état de tension « larvée », dans cette sorte d'indifférence relative, chacun restant sur ses positions, ses convictions et ses « vérités ». Malgré tout, des tensions plus marquées peuvent affleurer, éclore et faire dérapier l'interaction. Nous n'y avons pas eu l'occasion d'y assister, mais des engueulades ont ainsi pu éclater. Des menaces auraient également été proférées. Et bien plus, puisque des blocages de la déchèterie ont été réalisés par des personnes mécontentes de ne pas pouvoir accéder au site, entravant l'accès avec leur véhicule et contraignant les agents à appeler les Forces de l'ordre, plutôt qu'à leur ouvrir l'accès... À d'autres occasions, un cran supplémentaire aurait même été franchi puisque des coups seraient partis ! Un agent nous expliquera comment, poussé à bout par une personne insultante, et ne parvenant plus à se contenir face à ce manque de considération, il lui a finalement mis « *son poing dans la gueule* ». Mais il ajoutera aussi qu'il n'a pas été très fier d'avoir perdu son sang-froid, et que, depuis, il a développé et entretient de bons rapports avec cette personne qui fréquente assidument la déchèterie. Par ailleurs, toujours au registre de ces tensions plus marquées, il y a aussi les représailles et les « coups bas ». Ceux-ci peuvent par exemple concerner le nettoyage (« *Il n'a pas nettoyé (suite à une demande de l'agent) et en plus il nous a volé la pelle !* »). Ces représailles peuvent également être consécutives à la fermeture de la déchèterie. Les abords contrastent avec la déchèterie du point de vue de la propreté. Cela a été précédemment souligné. Mais selon certains agents, cette impropreté résulterait en partie de tensions liées à cette fermeture. Des personnes, excédées de ne pas pouvoir accéder au site, déverseraient ainsi leurs détritiques à l'entrée. À une reprise, cela aurait été fait devant l'agent lui-même par une personne venant d'être éconduite, qui l'aurait signalé...

Pour les agents, il y a ainsi la procédure, le règlement, la consigne et les exigences de l'institution à laquelle il appartient. Mais il y a aussi les contingences et le relationnel. En effet, encore faut-il faire face à la personne avec le tact nécessaire ; et puis, ajouterions-nous, que cela suffise. Car des dérapages peuvent survenir. Or en dérapant, la situation devient précisément *critique*³⁰. Quoique très occasionnellement, cela a pu dégénérer en bagarre. Cela, on l'a dit. Cependant, certains accrocs et confrontations peuvent également susciter des *rebonds critiques*. Il y a bien entendu lesdites « *rumeurs* » et les « *ragots* », stigmatisant les agents, et dont ils ont parfois écho. Mais il y a également des lettres de plainte, des réclamations, des rapports qui peuvent être adressés à l'institution, à un élu, et dont ils ont également écho (en étant eux-mêmes, à l'occasion, rappelés à l'ordre³¹, etc.). Au point que, parmi toutes les compétences que l'on a pu mettre au crédit des agents, figure aussi celle qui consiste

³⁰ Dans le cas précédent par exemple, les agents ont ainsi pu faire des propositions à leur hiérarchie concernant les horaires d'ouverture. Il s'agit de rester ouvert le midi et de fermer plus tôt le soir. L'idée est ici de coller aux pratiques du public, à l'épreuve de ce qui se passe dans la déchèterie. Pour le moment, cette demande n'a pas été exaucée.

³¹ Nous n'avons pas eu accès à ces documents. Selon nos sources, il y aurait, sur le Grand-Avignon, une vingtaine de lettres de plainte par an concernant les déchèteries. À noter également que les réclamations ne suivent pas toujours un circuit « officiel ». Certaines réclamations ou plaintes passent directement par l'intermédiaire d'un élu, d'un chef de service, etc., à qui l'on s'adresse suite à une toujours « mauvaise expérience » avec les agents.

à « laisser aller », à être dans le retrait³². C'est là en quelque sorte un devoir de réserve les agents se contrôlant eux-mêmes : « *On apprend à baisser le pantalon...* », « *On ne dit rien...* », « *On laisse couler...* » Une autre façon de le dire est que le contact du public est usant. Les agents sont exposés en première ligne, exposés à une série de tracasseries dans la mise en oeuvre d'une politique publique.

Prenons le volet « confrontation » par exemple et voyons jusqu'où cela nous amène. À ce sujet, les anecdotes des agents abondent. L'une d'elles concerne par exemple des « *Gitans* » qui auraient pris certains agents en photographie lors d'une altercation, pour, selon ces derniers, « *les retrouver plus tard* ». Telle autre anecdote voudrait que cinq « *Roumains* » seraient venus en camion pour récupérer la ferraille. Le blocage opéré par les agents auraient alors créé de vives tensions. « *Ici, on est chez nous !* » aurait-il rétorqué aux agents qui s'efforçaient de bloquer cette *récupération*. Mais, comme nous l'avons souligné, cela ne se limite aucunement aux « *Gitans* », qui n'en ont aucunement le monopole. Au constat des agents par exemple, « *ce ne sont pas eux* » qui volent les pelles ! Sur d'autres déchèteries, des rumeurs courent aussi concernant des bidons d'huile délibérément jetés dans des bacs d'éco-mobilier pour s'assurer du fait qu'ils viennent « faire poids » dans certains centres d'enfouissement technique³³. De même, il peut arriver que l'on « croise » un camion équipé d'une grue en train de « prélever » dans le bac à ferraille...



³² Cela vaut aussi pour les tournées des « encombrants » ou celles des « dépôts sauvages ». Lors de celles-ci, les contacts sont certes plus rares et plus furtifs. Néanmoins, lorsque ceux-ci surviennent, les agents doivent faire face à des riverains très remontés et particulièrement exaspérés (Stavo-Debaugé, 2003). Ainsi lors de l'un de nos tournées avec les ripeurs du service « dépôts sauvages », nous sommes arrivés au niveau d'un site « bien connu » de dépôt, jouxtant un ensemble résidentiel et une zone pavillonnaire séparés par une route. En arrivant sur place, on y découvre alors un gros tas de déchets : meubles de TV, canapé, TV, armoire, etc., en piteux états. Nous sommes accueillis par le gardien de l'ensemble résidentiel. Après une rapide discussion, le travail de chargement commence. Or de l'autre côté de la petite route, un monsieur se présente dans son jardin derrière la haie. Littéralement emporté, il hurle : « *Vous venez enfin ramasser ! C'est incroyable ! Je ne dis pas cela pour vous. Les gens sont immondes ! Ils jettent n'importe quoi dans les poubelles, n'importe où. Cela fait un semaine que c'est là ! J'ai appelé à la mairie, la Police. Personne n'a rien fait. Ce week-end, j'ai reçu des gens à dîner. Il y avait cela devant. c'est honteux* » Etc. L'un des agents s'efforcera bien de discuter avec lui et de le tempérer, avant que le gardien prenne le relais et calme l'esclandre. Dix minutes plus tard, le lieu « nettoyé », nous reprenons la tournée. En partant le conducteur demande à son collègue : « *Mais on (i.e. le service de ramassage) n'est pas passé depuis ce week-end ?* » Son collègue lui répondra : « *Si ! L'autre équipe l'a fait avant hier (ce point de dépôt)...* »

³³ Tant que cela reste une rumeur, cela ne forme pas un problème.

Pour alors faire face à de telles difficultés et à ce qui se diagnostique comme un « *incivisme des gens* », des réponses sont apportées par l'institution. Toutes ont alors pour trait commun qu'elles l'ont été en termes de contrôle et de réponses techniques, sous les auspices d'une dite « *protection de gisement* ». Le site de la déchèterie est en effet, comme ailleurs en France, un véritable coffre-fort sous surveillance. Contre les « *vols* » par exemple (la ferraille notamment), on agit sur les rotations de bacs, on met en place des caméras de vidéosurveillance, des écriteaux, des systèmes infrarouge entourant le site et qui, la nuit, redoublent les clôtures. Dans certaines déchèteries de l'agglomération, un vigile accompagné d'un chien est même venu renforcer le dispositif *de jour*. De leur côté, les agents réclament une assermentation³⁴, ou *a minima* un uniforme « *pour le respect* »... Indéniablement, ces quelques ratés et malentendus viennent alimenter un besoin sécuritaire, lequel trouve une réponse institutionnelle, elle aussi « critique ». Car ce qui vient caractériser une « illégalité », c'est bien un contrôle et la recherche d'une application d'un règlement. Du coup, en tirant vers de telles instrumentation, comment en revenir et reconsidérer du public (et de l'enquête) ? Dans un tel élan, comment en effet s'ouvrir aux possibles lorsque l'enjeu devient si critique ?

Pour poursuivre avec eux, il apparaît que les Gitans semblent changer de domaine d'activités. Où cela est-il observable sinon depuis la déchèterie elle-même ? Aux premières loges, les agents le voient tout autant qu'ils l'éprouvent. Nombreux sont en effet les Gitans à désormais passer au bac « déchets verts », l'élagage devenant un secteur d'activité de plus en plus prisé, au détriment du métier de récupérateur/ferrailleur. Dans la déchèterie, la répercussion est remarquable. Elle l'est même d'autant plus captivante qu'elle tend à déplacer les « difficultés ». De la problématique de la « *protection de gisement* », l'attention tend en effet à se recentrer sur la question du volume et des « *camions pleins à craquer* ». Ce qui, outre de ne pas être une question nouvelle, de ne pas cibler exclusivement les Gitans et de faire l'objet de consignes implicites, a d'ors et déjà, « à disposition » dirions-nous, une réponse technique de contrôle envisagée (et existante ailleurs comme à Sophia Antipolis par exemple). Cette réponse consiste à passer d'un contrôle en termes de volume (en mètre cube) à un contrôle en termes de poids (en kilogramme). Il s'agit en effet d'un changement de « mesure » pour limiter lesdits « *excès* ». La mise en place un contrôle par pesée et, avec elle, de nouveaux seuils et une facturation lorsque les seuils sont dépassés, est ainsi pressentie. Un *malus* pour réduire la production de déchets ? Peut-être.... Toutefois, l'objectif s'affiche ici comme limiter des « *excès* »... de tri³⁵ ! Tout cela pouvant générer de nouvelles difficultés, susciter de nouveaux contournements, de nouvelles « adaptations secondaires » (Goffman, 1968). Etc.

Aussi, tout cela n'en répond pas moins d'un paradoxe : le dispositif même, aussitôt qu'il se fait contrôle, limite et contraint la pratique d'un tri. Les accroc et les tensions en témoignent. Le paradoxe tiendrait même que ce serait parce que les agents savent faire preuve de discernement dans la mise en oeuvre de cette politique publique que la déchèterie tourne (bloquer les camions plein à craquer ?). C'est précisément ce que montre cette idée *a priori* curieuse que l'on « trie trop ». En outre, la façon dont ces ratés et malentendus sont reconvertis et cadrés fait notablement table

³⁴ Dans le Service déchet environnement, nombreux sont les agents à solliciter cette assermentation. Cela va des ambassadeurs du tri jusqu'aux ripeurs.

³⁵ Particulièrement si l'on convient que le tri est une « pratique ».

rase de considérations relatives à l'impact-même des politiques publiques. De fait, et déjà, toute une économie dite « informelle » (mais économie tout de même, soit-elle à une petite échelle !) est bousculée par le tri institutionnel et les techniques de contrôle dans les déchèteries, et plus largement par l'« économie circulaire ». De même, la récupération, vers laquelle flèchent les hésitations évoquées plus haut, est oblitérée, incertaine sinon discrète. Si elle ne s'affiche pas ici comme un programme politique, son idée, sa pratique ou du moins son *expérience* existent malgré tout. Elle génère des interrogations qui ciblent vers un amont et interrogent une non-finalité d'un objet. D'où parfois l'injonction des agents concernant un « *trier avant* » : celui-ci s'opère paradoxalement en amont. Or dire cela revient à s'inquiéter du fait que la « matière » puisse avoir une ascendance sur l'« objet » dans les déchèteries. Une autre façon de le dire est que penser la déchèterie comme une ressourcerie, c'est actuellement la penser de façon *informelle* et considérer sa pratique discrète comme *illégale*³⁶.

On imagine dès lors sans peine la difficulté et l'embarras des agents. Nos descriptions l'ont montré : aussitôt que ces derniers doivent aller au-devant d'un contrôle du public, il ne saurait être question d'autre chose que d'une *usure* les concernant. En conséquence, les agents ne sauraient plus être que le réceptacle d'une mise en oeuvre « coûte que coûte » d'une politique publique. Là réside en effet le pouvoir du public : les agents dans leur ordinaire se confrontent à une systématique réouverture des possibles. D'où, déjà, toute l'importance du *discernement* qui est le leur ! D'où aussi une meilleure compréhension du relief que nous avons donné à la vigilance, aux blagues, aux stratagèmes, aux négociations, au « repasser derrière », au retrait, ainsi que tout ce qui a été mis en avant en termes de *compétences* des agents. Sans cela, point de tri. Et pour peu que l'on convienne qu'une grande partie du tri s'opère en déchèterie, et que le contact avec le public y est le plus prononcé, l'enjeu n'a rien de négligeable. Cela profile une question politique que la technique ou le règlement ne sauraient ici complètement gommer, et que les agents ont à gérer dans leur quotidien et leur ordinaire. Reformulons le point : cela impose d'intégrer le fait que l'on ne vient pas toujours ni exclusivement à la déchèterie pour jeter ou recycler. Et de fait, on peut très bien y venir les mains vides pour, par exemple, voir s'il n'y a pas une pièce que l'on peut récupérer pour remplacer celle cassée sur sa gazinière ou sur son aspirateur...

2.2.3. De la connaissance

Ne pas toujours ni exclusivement venir à la déchèterie pour jeter ou recycler : voilà un dernier aspect sur lequel nous pouvons nous attarder. Jusqu'à présent en effet, la déchèterie a été considérée comme un lieu de *passage*, où se déploient des relations laconiques, une orientation et un accompagnement, mais aussi des accrocs. Or le fait est que la déchèterie est aussi, du fait même de la publicité qui la sous-tend, un lieu de forte sociabilité, un lieu où *du social est à l'oeuvre*. S'il est en effet un lieu de rencontre (là où l'on fait connaissance ou là où on croise des connaissances), ce sont bien les espaces publics. Précédemment, nous avons par exemple évoqué que les agents misaient

³⁶ Cette illégalité ne va cependant pas toujours de soi. Le débat, notamment sur l'arène juridique, est à ce sujet vif. Voir par exemple : <http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2014/11/08/dechetterie-la-bataille-des-livres-abandonnes-et-recuperes.1218638.php>

souvent, dans le cadre de leur activités, sur l'avenir, sur la *promesse* d'une forme d'apprentissage. La question à laquelle nous n'avons pas vraiment répondu est de savoir comment cette promesse s'exprime, disons « concrètement ». Une réponse peut résider dans le fait de connaissance qu'elle porte : ce « faire de connaissance » ne saurait se passer ni de lien ni de relation. Clairement, ce dont il est question ici, c'est de rencontres et plus avant de lien qui s'étoffe et qui porte cette connaissance. À force de passages et de « repassages », on *apprend* à se connaître, personnellement. Et par-delà les clivage sociaux ! Les agents n'en démordent d'ailleurs pas. Ils se plaisent à dire que dans la déchèterie « *on rencontre tout le monde* » : du « *gitan* » au médecin en passant par l'habitant des cités populaires, les classes moyennes ou les bourgeois.

Cette autre forme de connaissance est par conséquent prononcée dans la déchèterie. « *Lui, on le voit tous les jours* », « *Les gens passent et repassent... On connaît tout le monde à force...* » À l'accueil, il n'est pas rare par exemple que l'on se salue avec une certaine familiarité, chaleureusement. On « *se fait la bise* », on s'attrape et on se serre le bras. On se tutoie. On use de surnoms (« *Zé* », etc.). On prend « *des nouvelles* » de la famille, de proches, de collègues ou directement de soi puisque parfois « *on ne t'a pas vu depuis longtemps* » (cela peut concerner un habitué ou un agent qui rentre « *de maladie* » ou de vacances). En fait, même si ce lien sous-tendu n'est pas toujours fortement ancré, les agents n'en demeurent pas moins au fait de biographie des uns et des autres. Ainsi, « *Tu vois lui ? Il vient du Jura. C'est sa fille qui est venue s'installer dans le sud et, lui, il vient des fois la voir pour l'aider...* » Ou encore : « *Lui, il est médecin* », « *Il* » ou « *elle a vieilli* », « *grossi* », « *eu un pépin de santé* », etc. Et tout cela circule sous la forme d'anecdotes, d'histoires, de réputations ou de « *nouvelles* ». Ce savoir peut alors concerner un changement de voitures, la vie privée de telle ou telle personne (mariage, divorce, enfant, déménagement, école, étude, santé...), sa vie professionnelle (boulot actuel, mutation, promotion, reconversion, changement de domaine d'activité, retraite, « *gâches* »...), etc. Un tel savoir peut aussi concerner des amis, des « *collègues* » agents d'autres services ou de la mairie, de la famille, des professionnels, des gitans, etc. Tout ce monde passe en effet régulièrement à la déchèterie.

Les agents sont alors, sciemment ou non, fréquemment à l'initiative dans la fabrique de ce lien. Souvent, ils font en effet le premier pas en allant au-devant des personnes. Ils font en cela une « brèche » (Davis, 1959), passant sur un registre plus personnel. On peut ainsi faire connaissance autour du modèle ou de la couleur d'une voiture, en s'excusant d'interrompre la personne en train de vider ou en allant la voir une fois qu'elle a fini de décharger³⁷. Mais le plus souvent, cette amorce de lien est moins volontaire. De plaisanterie en plaisanterie, à travers un intérêt pour ce que les gens jettent, etc., et au gré des passages répétés, un fond de connaissance s'étoffe peu à peu. Il finit par concerner ceux que l'on désigne comme des « *habitués* », souvent des professionnels (maçons, artisans, etc.), des collègues et dans une proportion plus restreinte des Gitans. Car il va de soi que l'amorce ne prend pas toujours. Elle est parfois vécue comme un accroc, et se voit ainsi contrariée. Certaines personnes savent ainsi opérer une remise à distance d'agents qu'ils estiment à la longue un

³⁷ Il arrive cependant que cela soient les gens qui viennent aux agents, par exemple au détour de la sollicitation d'une pelle ou en apportant à l'agent des objets à remiser dans le local arrière. Présent en tenu, nous avons nous-mêmes fait l'objet de tels abords. Sur la plateforme, une personne s'est ainsi avancée vers nous en nous demandant « *Vous êtes nouveau ?* » et pour savoir qui nous étions. Ce rapprochement avenant était alors le fait d'un habitué qui était venu à la rencontre de celui qu'il pensait être « *nouveau* » et avec qui il entendait passer sur un plan plus personnel.

peu trop avenants ou familiers avec eux. Ainsi, certaines dames sauront réfréner ou se jouer d'une assistance trop pressante d'un agent, amabilité souvent sur-caricaturée (de sorte à laisser la porte ouverte). De même, telle autre personne, gitane, pourra venir dire « *Bonjour* » et serrer la main de tous les agents. L'un d'eux pourra alors lui demander : « *Ça fait longtemps (qu'on ne t'a pas vu) ! Qu'est-ce que tu deviens ? Toujours dans les moteurs ?* » Celui-ci lui coupera court en rétorquant alors : « *Ça va ! T'as une pelle (pour nettoyer) ?* », avant d'aussitôt s'éloigner l'outil à la main.

Malgré ces quelques contrariétés, une connaissance s'étoffe indéniablement. Elle se réchauffe occasionnellement, dans la déchèterie, mais aussi par ailleurs. Car ce fond de connaissance a tendance à déborder de la déchèterie elle-même. L'un des agents a ainsi pu nous confier : « *Tout le monde me salue en ville. Mais je ne les reconnais pas tous...* » Le plus souvent, l'expression de cette connaissance ne va pas au-delà de ce minimum de ritualité que forme la nécessité de saluer une personne de quelque façon que ce soit connue (Goffman, 1973). Ceci étant, ce liant relationnel se fait parfois plus pesant, s'agissant par exemple de « *saluer tout le monde* » dans la rue ou de « *ne plus pouvoir se promener tranquillement*³⁸ ». Il peut même avoir des conséquences non désirées. Ainsi, un agent nous expliquait « *Comme on sait que je suis à la déchèterie, les gens déposent leurs déchets devant chez moi !* » Ce à quoi il a dû s'efforcer de « *mettre le hola* » en allant sonner à la porte de son voisinage... Mais cette connaissance, « extensible » s'il en est, présente aussi quelques avantages. Pour résoudre un conflit ou une tension, on peut par exemple faire « *passer le mot* » ou en appeler un intermédiaire pour ce faire. Il arrive ainsi que cette connaissance soit saisie comme une ressource pour rechercher quelques apaisements de tensions.

Or l'un des effets de ce fond de connaissance qui s'étoffe renvoie souvent à la possibilité de venir à la déchèterie pour de petits services ou des affaires plus personnelles et privées. Nous avons évoqué précédemment le passage de personnes venues pour récupérer des pièces de gazinière ou d'aspirateur. Il arrive que l'on passe également voir les agents pour savoir s'ils « *ne connaissent pas quelqu'un* », artisan ou autre, à même de conduire des travaux à la maison, mécaniques, etc. Du fait de leurs passages répétés à la déchèterie, les agents nouent en effet des liens avec les *professionnels*, qui s'arrêtent souvent eux aussi un moment pour saluer et discuter (parfois « affaire ») avec les agents. Les affaires fleurissent peut-être. Mais le point est ici que l'on n'est pas uniquement *de passage* à la déchèterie. On s'y arrête souvent. Ces *arrêts*, qui s'élargissent sans peine aux parents, aux collègues, etc., font que l'on passe du temps à la déchèterie. Pour ce faire, on prend généralement soin de garer la voiture là où cela « *ne gêne pas* », là où cela n'obstrue aucun accès, selon les quais de déchargement ouvertes ou fermés. Parfois, cela revient à se garer au milieu de la plateforme. Mais le plus souvent, on se gare en contrebas.

À la déchèterie, on s'arrête aussi avec les croissants et quelques collations. Autour d'un moment convivial, on se présente ou on prend des « *nouvelles* » les uns des autres, on discute autour d'un café et d'un petit-déjeuner improvisé (qui se répète parfois dans la matinée au gré des arrêts...), on commente autant l'actualité que ce qui se passe sur la plateforme. Il n'est en effet pas rare que ces

³⁸ Le poids de ce fond de connaissance est parfois si pesant que certains agents, habitant dans le centre-ville, ont envisager un déménagement pour gagner en tranquillité.

personnes participent à la veille opérée sur la plateforme (« *Il y a le monsieur là-bas qui...* »). Lorsqu'il fait beau, on discute assis sur les chaises dehors. Et nul besoin que les agents ne soient présents. Les discussions s'allongent entre visiteurs alors même que les agents travaillent à côté, à décortiquer les câbles électriques, à accueillir les visiteurs ou à orienter sur la plateforme. C'est dire : un agent peu travailler le matin, et passer l'après-midi pour déposer « *trois bricoles* » et rester plus d'une demi-heure avec « *les collègues* », orienter les gens (alors qu'il n'est pas en service), avant de finalement rentrer chez lui. Un autre agent peut passer un samedi matin, alors qu'il ne travaille pas ce week-end-ci, pour s'entretenir avec « *l'autre équipe* » (qu'il ne croise pas souvent, les équipes étant en alternance) concernant par exemple la suppression d'une prime... Cependant, ceux qui s'arrêtent savent aussi l'heure à laquelle le faire pour qu'il y a moins de monde. Ils savent également quand partir, par exemple quand la disponibilité des agents est limitée, *i.e.* le plus souvent lorsqu'il y a vraiment du monde.

Tout cela montre ainsi à quel point on ne vient pas toujours à la déchèterie pour jeter (« *Je jette rien là. Je viens te voir...* », « *Je repasse en fin d'après-midi te voir...* », etc.). Mais le fait d'être un habitué n'est pas non plus sans conséquence. Qu'une « *tête* » soit « *connue* » en effet, cela autorise quelques passe-droit. Ainsi, à un habitué, on ne demandera plus certains justificatifs (on comprend ici pourquoi un « *nouvel* » agent paraîtra faire preuve de zèle auprès de cet habitué, lequel se permettra éventuellement de le lui faire remarquer). Également, cette connaissance est saisie comme une ressource stratégique pour faciliter le passage à la barrière (volume notamment). Certains visiteurs jouent ainsi délibérément de cette connaissance comme d'un motif pour l'octroi de quelques privilèges ou licences. D'autres, encore, n'hésitent pas à faire valoir l'existence d'une connaissance commune (« *Je suis un ami à...* », « *Il te passe le "bonjour"...* ») ou d'une recommandation pour faciliter le passage (« *(X) m'a dit que je pouvais venir avec...* »), par exemple lorsque le volume de leur chargement excède le mètre cube. Néanmoins, pour les agents, la connaissance n'est aucunement synonyme de confiance aveugle. Loin d'être dupes, l'« *expérience* » le leur a bien montré : « *C'est parfois plus aux habitués qu'il faut faire gaffe !* » Certains essaient de les « *endormir* » ou de « *gruger* ». Ainsi, à l'accueil, à un « *Ils (vos collègues !) m'ont dit que je pouvais venir* », un agent pourra répondre « *Et bien venez quand il y a les deux autres !* » Ou encore, sous forme d'une machination : « *Machin (une connaissance extérieure, commune à l'agent et au visiteur qui, eux, ne se connaissent pas) dit aux gens de venir avec le camion plein. Mais moi, je leur dit de venir tous les jours avec 1m3. Il y a des arrangements (derrière mon dos) ! S'il* » (« *Machin* ») continue (à dire que l'on peut venir avec un camion plein), je vais l'appeler ! »



Malgré tout, ce qui a pu précédemment être qualifié de « passe-droit » ne forme pas un privilège en soi. Cela reste une vue du cadrée depuis l'organisation, de l'institution. Dans une autre mesure, on pourrait également souligner la formation d'une sorte de « clientèle ». Mais il apparaît plus judicieusement faire valoir qu'un fait de connaissance. Par exemple, à la barrière, les personnes connues, habituée ou non, paraissent toujours plus assurées que les autres. Nous l'avons brièvement évoqué plus haut. Mais elles savent aussi ce qu'elles peuvent amener et, en l'occurrence, ce qu'elles ont dans l'arrière du véhicule : des « encombrants », des « déchets verts », des « cartons », de l'« éco-mobilier », etc. ; et non des « meubles », une « télévision », un « radiateur », des « branchages », etc. En outre, elles savent quand venir pour qu'il y ait moins de monde (et quand s'arrêter...), où elles doivent se rendre sur le quai, comment s'orienter. Elles peuvent ainsi anticiper leurs rotations aux différents quais au regard du monde présent sur la plateforme, et annoncer à l'agent qui les accueille qu'elles passeront d'abord à tel bac puis à tel autre, etc. Ce fait de connaissance s'exprime en outre sur la plateforme elle-même. Ces personnes peuvent par exemple orienter d'autres, déboussolées ou moins assurées.

Toutefois, comme nous l'avons dit, les agents ne les perdent jamais totalement de vue. Ils gardent toujours un oeil à ce qu'elles font. La seule différence réside dans le traitement et la tonalité utilisée lors d'un éventuel rappel à l'ordre, qui présupposera une certaine responsabilité et traitement plus personnel (*i.e* dont on est responsable). En cas de « conneries » en effet, il sera question de « *faire gaffe* », de « *ne pas faire le con* » ou « *n'importe quoi* », par exemple. De même s'agit-il pour ces personnes de « se mettre à la place » de l'agent qui devra du coup « repasser derrière » par exemple. Ce par quoi il en va peut-être moins d'un « passe-droit » (au regard du règlement, de l'organisation) que d'un fait de connaissance. Et l'on pourrait en dire autant concernant des faits de connaissance plus inversés ou plus symétriques, qui alimentent cette fois-ci les agents. Car c'est aussi de cette façon que l'on sait que certains Gitans semblent changer de domaine d'activité. Certes, on l'observe et le voit, on s'en se rend compte aux chargements/déchargements des camions. Mais on peut aussi en discuter avec des membres de communauté que l'on connaît, et ainsi grappiller quelques informations ou éclairages à ce sujet...

On a ainsi vu l'essor et l'étoffe d'une connaissance qui fait qu'avec le temps on devient « habitué ». Si jusque-là nous avons en effet insisté sur les agents et les habitués, le fait est aussi que cette connaissance ne se limite aucunement à ceux-ci. Nul ne sait si des couples se sont déjà formés dans une déchèterie, mais la rencontre est, elle, de mise pour tout un chacun, parmi ceux qui fréquentent la déchèterie. Entre inconnus, on sollicite ainsi des formes d'entraides, pour « donner un coup » de main à porter, à vider, à trouer le bon bac, etc. Ainsi noue-t-on un minimum de lien entre personnes présentes. De même, penchés au dessus des conteneurs du même conteneur, on se prend à témoin ou on évoque ce que les « autres » ont jeté. Il est difficile en effet de trop regarder ce que jettent les gens lorsqu'ils le font ; sinon du coin de l'oeil (on a vu les agents recourir à certains stratagèmes !). Mais en surplomb d'un conteneur, l'évidence saute parfois aux yeux : « *Les gens jettent tout et n'importe quoi !* » Les discussions s'improvisent et on discute du fait que l'« *on ne comprend pas* », « *que cela soit incompréhensible* », etc. En outre, il est fréquent aussi que des personnes se connaissant

par ailleurs et de quelque façon que ce soit, se croisent. Ici encore, on prend des « nouvelles », on explicite ce que l'on « fait là » (couper la haie, refaire la salle de bain, etc.).

Tout extérieurs qu'ils soient alors, les agents gardent de leur côté un oeil sur ces discussions improvisées. Ils doivent en effet veiller à ce que cela ne s'éternise pas trop. Ils interviennent quelquefois pour rappeler que « *Ce n'est pas le lieu pour discuter !* », qu'il faut « *Allez devant !* », et ainsi réaffirmer le cadre d'un passage et remettre les personnes dans le sens de la circulation. Mais couper court à ces discussions n'est pas un privilège de l'agent, ni l'expression d'une autorité. Certaines personnes peuvent tout autant le leur rappeler. Les agents, en effet, sont eux-mêmes parfois pris dans des discussions qui captent par trop leur attention et qu'ils oublient de s'interrompre. Ils peuvent donc faire l'objet de rappels à l'ordre et sont tenus de s'interrompre (« *Attends (à la personnes avec qui l'agent discute) ! Le monsieur veut un renseignement !... Pardon ! Oui (à la personne qui sollicite) ?* »). Comme on le voit, ce « petit monde » se tient. Il en va dans le sens d'une remise en circulation, de faire en sorte ne pas trop s'attarder. Car du monde, il y en a justement derrière, qui parfois attend à l'accueil dans leur véhicule, ou sur la plateforme avec les bras chargés, pour savoir quoi faire de « *ceci* » ou de « *cela* ». Mais en définitive, s'il est un élément qui met un terme au discussion des visiteurs tout en les figeant, c'est inmanquablement le « Rouleau compacteur sur berce », qui transforme le contenu des bacs en matière. Le broyage, la pulvérisation et la démonstration de force ont un effet de fascination. On s'arrête et on va y assister, parfois avec les enfants. Il en va ici de la quintessence même du recyclage. Dans les petits groupes formés, chacun finit par y aller de son commentaire auprès de ceux qui, sans être connus, co-assistent à la scène. On partage un bref moment en commun, on s'arrête de trier. Et cela, avant que ce moment se dissipe, de reprendre le déchargement ou de partir. Mais malgré tout, on se rend compte de ce qu'est *in fine* le tri.



Aux termes de cette description, que pouvons-vous retenir concernant la mise en oeuvre de cette politique publique ?

La première chose est peut-être le fait que les agents déploient des compétences peu soupçonnées. Au contact du public, le contrôle et la fermeté sont relatifs, s'agissant toujours de faire preuve de tact. Plus que d'un contrôle, il en va ici d'une vigilance ouverte à toute source d'alerte.

L'agent est en effet amené à accompagner, à être disponible, à lever les inquiétudes, à laisser un sursis et à ne jamais laisser en plan. Il se voit tenu de réparer sa présence dans le cadre, de minimiser son intrusion et ses contrôles auprès des gens. Les plaisanteries et blagues en sont un moyen. Le laconisme, aller à l'essentiel sans être déplaisant et en demeurant courtois, en sont d'autres. Plutôt que de faire preuve de fermeté, l'agent est en effet tenu de faire preuve de discernement, de repasser derrière. Son aptitude à anticiper, son expérience dans la gestion des rapports au public, sont ici centrales. D'autant plus qu'il peut lui-même être interpellé, rappelé à l'ordre ou contrôlé, et qu'il doit aussi ménager des moments de sursis pour lui-même, où être moins exposé.

Deuxièmement, il est remarquable que l'agent soit tenu de contenir les débordements et les réouverture du public, et que, pour autant qu'il s'y livre, cela constitue, pour lui, une véritable source d'usure. Nous avons essayé de montrer comment il en va parfois d'un paradoxe voyant le dispositif limiter le tri. On pourrait alors y voir un effet ou une conséquence en matière d'organisation, un manque de respect des consignes et de principes organisationnels. Mais quand bien même cela serait-il le cas, la question du contact au public et le niveau relationnel demeurent. Ici, il en va d'un discernement qui rend opérant le tri. La situation peut donc paraître paradoxal. Cela flèche sur un implicite, sur un quelque chose de politique, pour autant que ne soit pas éludé le prisme du public. C'est ce que montre cette idée *a priori* curieuse d'un « trop trier », par exemple lorsqu'il est question d'« hésitations » ou lorsqu'il est question d'ouvrir la voie à la récupération, au don. Clairement, pour le public, on ne trie pas assez. Davantage trier, cela implique d'ouvrir sur des exutoires peu compatibles avec le dispositif et les consignes, qui lui-même déborde paradoxalement. C'est aussi s'intéresser au plastique. Dans l'ordinaire de la déchèterie, cela reste au bout du compte une question politique que les agents ont à gérer dans leur quotidien, dans leur ordinaire.

Une autre façon de le dire, et c'est là une troisième point, c'est que l'on ne vient pas à la déchèterie que ou uniquement pour jeter. Dans les déchèteries, on se pose parfois des questions. Comme nous l'avons vu, aussi, dans les déchèteries, on ne s'ignore pas. On se croise. Au gré des passages répétés, du lien se crée, s'étoffe et s'ancre avec les agents. On y voit des formes de connaissance se déployer dans du lien. Là, également, on y fait des rencontres, on fait connaissance. En fait, la déchèterie constitue un véritable espace de sociabilité et d'apprentissage. Une autre façon de le dire et de le restituer consisterait certainement à dire que la vie reprend le dessus sur la technique. Cela met en relief les « grands absents » de la description qui a été la nôtre : l'économie circulaire, le fait de « sauver la planète », etc. « Ici-bas », en effet, on ne juge que peu au regard de cela. Tout cela reste en effet implicite sinon remisé, dans une appréhension politique discrète. Mais cela n'est pas non plus sans questionner. Cela montre à quel point la mise en oeuvre d'une politique publique n'est pas la fin de la politique. Mettre en oeuvre une politique publique, c'est faire de la politique.

CONCLUSIONS

L'objet de ce rapport s'est ainsi centré sur les évolutions autant que la mise en oeuvre d'une action publique relativement à la gestion et le traitement des déchets. Pour ce faire, nous avons documenté de façon exploratoire deux versants complémentaires, à savoir les politiques et les dispositifs publics mis en oeuvre par les EPCI, et l'expérience « ordinaire » des citoyens du rapport aux déchets et particulièrement du tri.

Envisager les politiques et dispositifs des EPCI comme le produit d'une histoire locale nous a permis de mettre en exergue une histoire singulière de la prise en charge de la production et du traitement des déchets. Nous avons vu comment la gestion des déchets est apparue comme moyen de moderniser les territoires ; et comment aussi le territoire régional a aussi une ère expérimentale, marquée par la mise en place de systèmes industriels. Ce qui se dit parfois comme un « retard » actuellement s'ajuste clairement à des effets de dépendance au sentier et inhérents à cette mise en place. Par ailleurs, cette histoire apporte en outre un éclairage sur les fonctionnements plus présents, à la fois en termes d'un héritage technico-hygiéniste et d'un héritage organisationnel ; mais aussi au niveau des rapports entre les EPCI et les communes. À l'heure actuelle, nous assistons à une recomposition du système institutionnel qui redéfinit les coordinations entre institutions, posant les bases de nouveaux pilotages et de nouveaux rapports à stabiliser (notamment entre la Région, Citeo, l'État). Ces coordinations laissent aussi des vides, qui sont investis par le marché.

Également, nous avons proposé dans ce rapport un focus sur l'expérience ordinaire des déchets, particulièrement sur les pratiques de tri au niveau des interfaces qui mettent au contact du public. Nous l'avons fait en partant du principe qu'il importait de déposer le regard sur là où est concrètement mise en oeuvre l'action publique. Repartant ainsi de la question du public, nous nous sommes mis en situation de saisir « à vif » les « *pratiques* » de recyclages. On a ainsi évoqué les routines, les réserves, réticences et désintérêts, les critiques diffuses, les hésitations, les interrogations et autres tensions qui peuvent véhiculer des univers de sens plastiques et parfois « contrarier » et « déplacer » les efforts institutionnels. En filigrane, la focale a été placée sur les ressorts politiques de cet ordinaire du tri. Loin de totalement s'inscrire dans les consignes, les techniques prônées ou portées par les pouvoirs publics ou les grandes enseignes de l'économie circulaire, on a pu déceler d'autres « pratiques », d'autres formes (don, récupération, etc.). En cela, la question du public élargit le prisme. Elle ouvre les possibles, donne à voir les négociations ordinaires où se noue quelque chose de politique. En clair, cela montre à quel point la politique innerve un ordinaire, sans pour autant trouver une pleine expression sous les traits d'un problème public. Il y a ainsi des ressorts. Mais peu de rebond.

Ce par quoi notre enquête exploratoire en appelle à un approfondissement. Deux directions sont ici envisagées. Déjà, nous souhaiterions poursuivre l'exploration des ressorts publics en opérant un premier recentrage sur les *initiatives*. Quant à la seconde direction, elle s'inscrit sur une autre dimension, elle aussi peu explorée par notre enquête. On a en effet donné un minimum de vue sur

la manière dont le public travaille l'action publique. Mais qu'en est-il du privé ? Nous souhaiterions donner de l'étoffe à une intuition qui envisage que traiter des déchets, c'est, par-delà les considérations technique ou économique, les rendre privés.

Préconisations

À présent, glissons en direction des préconisations. Les analyses précédentes peuvent servir à poser certaines balises à même d'accompagner la définition d'actions à mettre en œuvre au niveau régional, que ce soit en termes de communication ou de mise en œuvre d'actions appropriées ou expérimentales. Quels enseignements peut-on finalement tirer ? Quelles préconisations pouvons-nous faire ? Nous déclinons dans les limites du présent livrable quatre orientations.

1/ Accompagner

De fait, la Région occupe dans la plan régional la place de l'Autorité de planification. Celle-ci a des effets de contraintes, mais également un travail d'animation à mener. En cela, deux logiques peuvent venir *a priori* aiguiller la mise en œuvre du plan en cours d'élaboration. Soit, une logique impérative et de contrainte, voire d'uniformisation et de contrôle ; soit, une logique d'accompagnement et/ou d'incitation, *i.e.* d'animation. Or, cette logique d'animation du plan a déjà été engagée lors de sa phase d'élaboration, par exemple à travers lors des ateliers régionaux. Ces ateliers ont été l'occasion d'échanges, de rencontres entre les différents acteurs du secteur. Même si les citoyens *lambda* brillaient par leur absence, il y a clairement une volonté des uns et des autres à être dans une démarche synergique. La Région peut renforcer cette logique d'accompagnement et/ou d'incitation, et prévoir sa traduction dans des formes plus concrètes et/ou au contact des citoyens.

Alors comment cela peut-il se traduire ? La Région peut par exemple prévoir un accompagnement de l'action publique locale. Cela peut prendre la forme d'un accompagnement de développement de projets au niveau local. Ici, les modalités restent à définir (avec les collectivités et les services concernés) et à expérimenter, mais le sens de la démarche pourrait être celui-là. Une autre piste serait d'accompagner les collectivités territoriales en matière de communication (nous en discuterons plus avant), voire d'assurer une transparence et d'accompagner une appropriation locale de ces sujets, d'accompagner des expérimentations. Par exemple, une information pourrait être conçue à partir de l'observatoire sur le territoire régional de façon ciblée. Cela diffuserait localement une vue sur la situation de l'agglomération. Mais tout cela est à voir et à définir dans le détail.

Un tel accompagnement se justifie à notre sens par le fait que le territoire régional est une mosaïque du point de vue de la gestion/traitement des déchets. Évidemment, cette mosaïque n'est qu'un effet d'appréhension inhérent à la planification elle-même . Mais le fait est, comme nous l'avons vu, qu'il y a des histoires locale, des héritages en matière de traitement, d'équipements, de montage institutionnel, d'articulation privé/public, etc. Il y a certes de nouveaux impératifs à

prendre en compte. Mais il faut aussi tenir compte de ce qui est parfois saisi comme un « passif ». Le Grand-Avignon n'est pas Sophia Antipolis ; ni Marseille ni Sisteron. Il y a aussi des façons de faire qui sont différentes, des contextes, des héritages et des rapports aux déchets qui sont pluriels et varient selon l'environnement où l'on vit³⁹. Tout cela plaide par conséquent en faveur d'une nécessité de s'inscrire, pour la Région, en accompagnement et en relais avec les collectivités territoriales, avec différents niveaux d'intervention.

2/ Prévenir

Dans l'univers de gestion, traitement des déchets, la tendance va au déploiement et à l'entretien d'une économie circulaire. Cela se traduit par des principes organisationnels, des contraintes juridiques, des intérêts privés, des effets de labellisation, des vertus enrobant et justifiant des formes de responsabilisation, etc. D'un certain point de vue, qu'un marché s'organise autour des déchets n'est pas une innovation liée à « l'économie circulaire ». Mais ce caractère privé laisse en suspens autant que cela met en exergue une interrogation relative à ce qu'il en est du côté du public. Un marché n'existe jamais de façon autonome, il est soutenue par des lois, des droits, etc. Or ne serait-ce que pour circularité il y ait, le fait est qu'au coeur de cette vue schématique, la focale est mise par les pouvoirs publics, avec une insistance certaine, sur le tri, particulièrement en matière de communication. On grandit parfois ce geste comme citoyen, le second plus important après le vote. À côté de cela, des injonctions sont recherchées concernant un tel « geste », que l'on présente trop souvent selon nous comme « simple » (« simplifié » serait à tout point de vue plus ajusté, au regard de sa conception, des dispositifs qui le font exister, etc.).

Cependant, où croise-t-on le public ? À déplier en grand le schéma de l'économie circulaire, cela accroche et débat, semble-t-il, plus en amont. En fait, le minimum de débat public existant ne se trouve pas tout à fait centré sur la question du tri. Il se situe au niveau de ce qu'il est courant de désigner - pour s'en tenir au repère schématique - comme la prévention. Or que ressurgit-il dans ces débats ? Beaucoup de choses qui réouvre les possibles. Société de consommation, obsolescence programmée, désencombrement, sobriété heureuse, par exemple. Des expérimentations sociales et plurielles existent. Il y a aussi des débats concernant le principe du « pollueur-payeur » et la distribution des responsabilités en la matière. Ici, peu importe la complétude ou non de la liste. Peu importe aussi la façon de se positionner « politiquement » par rapport à ceux-ci. Il s'agit uniquement de constater qu'il y existe des débats et que, lorsque débat il y a, ils se situent le plus souvent à ce niveau-ci. C'est à ce point précis que s'accapare plus volontiers l'attention publique, là que s'opère une ré-ouverture des possibles. D'une certaine façon, on a d'ors et déjà de quoi saisir ce qui vient générer le besoin autant que la difficulté à communiquer, toute concentrée que la communication puisse être sur le tri.

De cela, les observations conduites dans les déchèteries, pourtant en bout du schéma circulaire, en font état. C'est ce que nous indique par exemple les *hésitations* à jeter. Ces hésitations flèchent sur le fait que d'autres horizons sont parfois espérés à ce que l'on apporte en déchèterie (don, mise à

³⁹ À Marseille par exemple, la question prioritaire est celle de la propreté. Cette question trouve une acuité publique saillante et régulière. Le recyclage en devient même parfois une réponse au problème de la propreté.

disposition, récupération, marché « informel », etc.). De façon similaire, dans les déchèteries, on ne comprend pas toujours que « *certain*s » jettent ce qu'ils jettent ; on trouve également « *dommage* » que le « Rouleau compacteur sur berce » pulvérise en matière recyclable des *objets* qui pourraient servir à d'autres. Etc. Tout cela traduit ainsi une hésitation à jeter, *i.e.* exprime un minimum de doute par rapport à l'horizon du recyclage. Le fait de douter, de se poser des questions, porte clairement un infléchissement du « *geste* » qui fait le tri. Et ce ne sont pas les seules questions à se poser ! Toujours au niveau d'un infléchissement, il y a aussi, tout à l'opposé, le fait de se « *débarrasser* », c'est-à-dire de venir à la déchèterie et de « *balancer* » dans le conteneur. Du point de vue institutionnel, le geste de tri y est. Il est « pesé » et comptabilisé. Mais se débarrasser, ce n'est pas tout à fait trier. Par l'autre extrême, on décèle ici un léger affaiblissement du grandissement institutionnel concernant le tri. Et lui-même n'est pas à l'abris d'être pris à défaut. Car là où l'institution voit du tri, certaines personnes s'interrogent, quant à elles, concernant un manque de tri dans les déchèteries. Dans celles-ci en effet, on ne comprend pas toujours pourquoi « *tout ce plastique* » n'est pas traité à part. Et c'est sans compter les constats de paradoxes opérés plus largement par nombre d'acteurs du déchets : « *On dit qu'il faut qu'ils (les gens) trient mieux. Mais l'idéal, c'est de diminuer la production* ».

Tout cela montre ainsi à quel point on déborde, on se détourne, on se dérobe parfois aussi du schéma de l'économie circulaire⁴⁰. Certes, il arrive que l'on s'interroge quant à plus de renforcement en matière de tri. Mais il est apparent que le sens va le plus souvent à l'inverse de celui des flèches du schéma circulaire. Le schéma devrait presque tourner à l'envers, tant les attentions se déportent vers ce qui se passe plus en amont. Aussi y a-t-il un intérêt à ne pas perdre de vue les débats et l'espace public. Là où donc se situe l'idée de prévention, mais là où aussi se travaillent et se ré-ouvrent les possibles.

3/ Produire du commun, publiciser

Cela en tête, comment du coup repenser la communication ? Est-ce que la **communication** a toujours sa place ? Quels sens et forme doit-elle avoir ?

Dans son principe, d'abord, parce qu'il importe de faire saillir la part éthique et morale qui se donne les appareils d'une neutralité ou d'objectivité⁴¹. Par rapport à l'usage de la communication, il va de soi que tout dépend du but recherché (mettre en commun, produire du commun, etc.), et de la façon dont celui-ci l'est. Lorsqu'il est question de communiquer, l'objectif recherché s'ajuste à une tendance actuelle du côté des pouvoirs publics, qui consiste à tirer dans le sens d'une responsabilisation et d'une contribution d'*individus* (Salles, 2009), quelques soit leur figure (usager, citoyen, contribuable, etc.). On parle de responsabilisation dans ce qui pourrait parfaitement se saisir comme une « croisade morale » (Gusfield, 1981). Symétriquement, il pourrait en effet tout autant être question de l'attribution implicite d'une irresponsabilité, d'une « inconscience », etc. La question du tri n'échappe alors pas à la règle, qu'il question de « sollicitation » ou d'« enrôlement

⁴⁰ Et c'est sans compte sur l'absence de débouché pour la matière, les nouveaux plastiques sur le marcher qui compromettent l'architecture du recyclage, etc.

⁴¹ Le faire n'a rien pour nous d'un positionnement. Il s'agit uniquement de donner un minimum de visibilité à ce qui est su, ressenti ou confié tout bas.

actif » (Barbier, 2002). Néanmoins, si l'objectif se borne à susciter un « geste simple », l'éthique se semble se compliquer ici, pour autant que le geste attendu soit parfois celui d'« *automates* » ayant de « *bonnes pratiques* » autour d'une « simple geste » ou d'un « *respect des consignes* ». La question est en effet de savoir ce qu'il reste, justement, du citoyen « responsable ». La même question se pose lorsqu'il en va de rechercher une « *soumission librement consentie* », si la recherche d'un « simple » geste (et non d'un « geste simple ») doit en passer par un préalable de « *culpabilisation* » (du type « *renvoyer les habitants à leurs pratiques* », « *incivisme* », etc.) opéré par ceux qui s'apparentent à des « entrepreneurs de moral » (Becker, 1986), le plus souvent de façon assumée. Car, en effet, l'une des difficultés est que, dans un cas comme dans l'autre, on fait table rase ou fi de toute autre forme de responsabilité ou de responsabilisation.

Concernant le tri, la communication engageante en est un exemple. Derrière le profil de l'ambassadeur, certains acteurs y voient volontiers un « *métier unique* » en ce qu'il « *s'évertuerait* » à « *promouvoir un monde meilleur* ». Il y a alors la technique issue des expériences de la psychologie sociale (dont le recours et les « effets » peuvent notoirement poser question si l'on n'évacue pas le constat d'un « trop trier »). Malgré tout, la situation sur le terrain demeure nuancée⁴². Les chiffres et les évaluations (de tonnages de tri) peuvent certes mettre en exergue des « *améliorations* », hisser le tri comme « *la seconde pratique citoyenne des français* ». Mais sans discuter ici ce qu'est une « amélioration », la difficulté à aborder le public demeure particulièrement palpable. Il y a un inconfort et un certain décalage. Il suffit d'être à l'écoute des ambassadeurs, et de leur expérience « à eux ». Pour autant que l'on tende l'oreille, leur difficulté à « *faire passer le message* » est souvent grande. Par leur avenance même, ils sont, dans tous les sens du terme, « bien reçus ». Face à cela, nombreux sont alors ceux à se réfugier dans du contrôle (et au-delà à réclamer une assermentation pour « verbaliser »). De façon similaire, on cible méthodiquement des publics « captifs » (des « *écoliers* », des « *habitants* » d'un territoire, etc.), on cherche et recrute des « *relais* » (gardiens, « *syndic* », etc.), on réalise des études technique d'implantation. Parfois on opère de façon détournée, instrumentale et opportuniste pour aborder les particuliers. On « *profite* » ainsi de la remise de conteneur de poubelles ou de sacs plastiques pour nouer le contact. On met en tension le voisinage en sonnant à toutes les portes du même palier. Etc. Ce sont là des petits stratagèmes que l'on considère plus « *efficents* » que les porte-à-porte par exemple, pour diffuser le message. Il reste que la situation n'en demeure pas moins délicate. Les personnes abordées ne manquent jamais de répondants, savent faire face et montre de « résistance » (« *Je paie des taxes... Donc je ne fais pas le tri...* »), envoyer promener ceux qui leur apparaissent comme des importuns, ou preuve d'une grande politesse et de civilités face aux démarcheurs (« *Oui-oui...* »). On peut installer un local à tri dans une cité : les bacs seront sortis dehors pour profiter de la pièce. Aussi, la difficulté de la mission des ambassadeurs semble telle que, même lorsque « *les gens* » se prêtent au jeu, ils ne le font jamais dans la durée. d'où qu'ils leur apparaissent fréquemment que « *faire devenir trieur* » soit « *plus facile* » que récupérer un « *trieur déçu* », qui est « *difficile à rattraper* »... Car là réside une autre difficulté de la tâche qui est la leur : « *pérenniser* ».

⁴² Notons que la « *méthodologie* » de l'ambassadeur est « tabou ». Il s'agit d'un « *produit* » vendu sur un marché concurrentiel et sujet à des « *clauses de confidentialité* ».

La partie n'est donc pas forcément gagnée. Le constat est souvent que « *Les gens ont du mal à inclure des éléments simples pour le vivre-ensemble* », qu'« *ils n'ont pas conscience des conséquences du fait de jeter* », etc. Face à cela, l'objectif peut se dire comme susciter une « prise de conscience ». Seulement, il reste à expliciter comment avoir une quelconque prise/emprise sur une conscience ; et puis à justifier également le fait d'essouffler toute dimension politique derrière la mise en oeuvre de « techniques » (un assèchement qui fait notamment dire que les gens n'ont ni conscience, ni de prises de conscience). La situation paraît en fait d'autant plus délicate que : 1/ il existe et préexiste déjà des éveils, différents ou autres, mais qui sont souvent négligés ou pas toujours pris en compte (ce que nous indiquent par exemple lesdites « rumeurs » ou les « initiatives », nous allons y revenir) ; et que 2/ les *attentions* des uns ont peut-être aussi tendance à être ailleurs, là celles des autres sont par trop concentrées « sur » le geste de tri par exemple.

Aussi, de là y voir des raisons aux difficultés et un certain inconfort relatifs à une mission de communication et de sensibilisation, il n'y a qu'un pas. Par rapport à cela, il est notable que le constat des acteurs s'agrippe incessamment à une faible efficience de cette communication, venant renforcer paradoxalement le besoin de son « amélioration » (une « *meilleure communication* » donc), que les diagnostics renvoient à sa difficulté à aller au-devant et à faire face à du *public*, ou à celle à traiter les « rumeurs » et autres bruits. Poursuivons ici avec l'exemple des « rumeurs ». Elles forment en effet une quasi-obsession pour les acteurs rencontrés, semblant même plus redoutées qu'un excès de verre dans une carotte de « mâchefer »... Sur le terrain, on évoque ainsi de dites « rumeurs » et puis, souvent, on les discréditent au motif qu'elles seraient « *n'importe quoi* », que les gens ne savent rien, qu'ils ont une vue déformée de la réalité⁴³, etc. Puis en aval, on cherche à y mettre un terme et à rétablir la réalité par la communication. Par exemple, l'un des chantiers grandissant en matière de communication concerne actuellement ladite « *transparence* ». Faire le constat de ce besoin est à la fois remarquable et paradoxal ! Certes, « *s'ouvrir* », c'est « *un premier pas* » et d'apporter une réponse à certaines rumeurs. On aménage dans certains sites des promenades, des journées « porte ouverte », on expose distribue le miel produit sur site par des apiculteurs. Mais faire preuve de transparence, c'est toujours être dans la communication. En outre, il peut être noté que la difficulté ne réside pas vraiment dans la transparence elle-même mais dans son *absence*. Et puis cela n'est pas sans questionner relativement à ce que dit cette transparence de la communication qui a été conduite jusque-là...

Dans son principe donc, on cherche à renforcer l'efficience de la communication. Réflexivement, celle-ci est souvent jugée trop complexe : « Trop d'informations tuent l'information. Les usagers ne lisent plus les plaquettes » (une association). Les personnes invitent ainsi à simplifier les messages, voire à user du bon sens ou des gestes intuitifs qui peuvent guider les gestes des usagers : « *si j'ai un doute, c'est que je fais une erreur de tri* » (un technicien d'un EPCI). On réfléchit ici en termes de contenus qui pourraient être transmis au public, selon certains acteurs. Ils s'agirait de les sensibiliser aux enjeux économiques que recouvre les gestes de tri : « *Du tri à l'emballage, ce n'est pas seulement un geste écologique, mais un geste économique. L'emballage est une valeur économique, une ressource, un gisement de valeurs* » (un technicien d'un EPCI). Ces acteurs invitent ainsi à améliorer la transparence sur les

⁴³ Nous ne l'avons pas croisé dans ce contexte-ci, mais il est d'usage aussi de dénoncer des « rumeurs » lancées par des opposants politiques...

coûts, considérée insuffisante, voire opacifiante par des budgets et des prélèvements diffus : « *Il faut dire la vérité du service rendu aux citoyens. Une partie du prix est caché dans le budget général de la commune : on n'est pas sur une fiscalité affectée (à la différence de l'eau). On dissimule au citoyen. Comment voulez-vous dès lors actionner le nerf de la guerre ?* » (un prescripteur régional).

Il reste que, par-delà ces quelques considérations, les rumeurs persistent. Elles ont « la peau dure ». L'effort pour les « traiter » se révèle souvent vain⁴⁴. Or, ce qu'il y a de remarquable à leur sujet, c'est qu'une hypothèse n'est jamais faite les concernant. Cette autre hypothèse consiste à les envisager comme « saines ». En effet, ce qui est peu remarqué à leur sujet, c'est qu'elles expriment et génèrent du *doute*. Elles marquent en cela une non fiabilité vis-à-vis des canaux de communication, de la communication (ce dont les communicants se rendent bien compte). Cependant, que le doute soit sain démocratiquement est systématiquement perdu de vue. C'est ici envisager que des citoyens se posent des questions. Or passer à côté de cela est à tout point de vue coûteux. Il est notable par exemple que l'échec ou la faible portée de la communication, toujours jaugée au regard de la rumeur, devient le leitmotiv même de la communication. Au final, on assiste à un enfermement dans une sorte de cercle vicieux qui fait que la communication appelle toujours plus de communication.

Aussi, pourrait-il être envisagé de s'y prendre différemment, en étant moins frontal et moins dans l'emballement. En l'occurrence, de travailler la rumeur, de cultiver du doute plutôt que de la dénoncer et de la combattre. Le faire, ce n'est pas uniquement y répondre par de la communication, aussi sophistiquée et prometteuse soit-elle dans ces effets laborantins. C'est plutôt ici opérer dans une logique de *publicisation*⁴⁵. C'est-à-dire d'investir le débat public, d'être présent sur l'arène publique, être dans l'expérimental *au contact du public*, susciter du public⁴⁶, s'ouvrir aux autres formes de responsabilisations plurielles, et éventuellement ensuite de communiquer, *i.e.* de produire du commun. En clair, il en va de renouer avec la politique et de ne plus gouverner à partir de ladite « rumeur », en l'occurrence, avec elle. Par exemple, on peut toujours caractériser comme « rumeur » le bruit voulant que le recyclage prochain du plastique va entraîner une reconfiguration des incinérateurs pour qu'ils fonctionnent au fioul. Par rapport à cela, comment est-il possible que cela n'ait, pour certains, rien d'absurde ni d'irréel ? Depuis quelle expérience s'élève-t-elle ?

Se mettre en position d'accueillir la rumeur, de la prendre au sérieux et pour ce qu'elle est, c'est de fait renouer avec la politique, se mettre en position de susciter du public en faisant fond de ce minimum d'attention et d'intérêt que ces rumeurs laissent entrevoir. Le faire, c'est aussi mettre l'institution dans le sens des *possibles*, et non de la contrainte (de mettre une terme à la rumeur par exemple). C'est par exemple se demander dans quelle mesure il en va peut-être moins de composer avec un objectif d'ors et déjà fixé, ou à atteindre, qu'un objectif à travailler, à composer. Le faire, c'est du coup mettre les ingénieurs et techniciens *dans le sens* de l'innovation (au niveau de la technique, de l'expérimental, comme de la communication) et, plus loin, mettre les élus au coeur des

⁴⁴ On peut s'en référer ici aux travaux d'Edgar Morin (1969) sur *La Rumeur d'Orléans*.

⁴⁵ La difficulté avec le commun, qu'il soit présumé, imposé ou produit est qu'il s'accompagne toujours d'un présumé, l'exclusion. D'où que cela génère aussitôt une question politique.

⁴⁶ Nous parlons ici de public et non de « peuple », en acceptant par exemple que celui-ci fasse - pour plagier E. Kant - « un usage public de sa raison critique ».

débats publics. Par exemple, on pourrait envisager des études locales pour s'ouvrir à d'autres modèles du type des déchèteries inversées, organiser une veille pour importer/greffer des dispositifs, avec toutes les réserves qui vont avec. Cela, parmi d'autres choses à définir.

4/ Initier

Non sans lien avec le propos précédent, un dernier élément réside dans la question des initiatives. Comme nous l'avons annoncé en introduction, notre enquête n'a pas directement traité de ce point précis. Cependant, cela ne veut pas dire qu'une attention (notamment dans les médias) n'y a pas été portée ni que l'on ne dispose pas d'un minimum de vue là-dessus, même si cela fait partie de certains éléments de conclusion de notre enquête. En fait, il est clair qu'il y existe une effervescence et une profusion d'initiatives. Ces initiatives peuvent être privées (*start-up*, grand groupe, etc.), militantes, associatives voire encore « citoyennes ». Elles peuvent aussi être dans l'innovation, ou non. L'important est ici que toutes ces initiatives ne sont pas sans effet de sensibilisation, de responsabilisation (quelle qu'en soit la forme), qu'elles ne sont pas sans trouver des portées variables en la matière, mais des portées tout de même. Elles initient dans tous les sens du terme. D'ailleurs, souvent, on est dans l'innovation grâce à de telles initiatives.

Le plan régional peut donc être l'occasion d'en faire un ferment d'innovation. Un objectif de celui-ci pourrait ainsi être d'accompagner ces ferments d'innovation et plus largement ces initiatives, qui ont souvent un caractère éphémère et évanescent. Mais il ne s'agit pas de penser uniquement innovation dans les termes d'une économie circulaire, *i.e.* de trouver et de convertir un débouché économique. Il s'agira bien plutôt d'initier, dans ses diverses acceptions. Cela peut se traduire par une veille et une mise en lumière de ces initiatives, ne soient-elles pas dans l'innovation, telles le ramassage. Bien sûr, la forme de cette mise en lumière reste à définir. Mais il importe de rendre visible le fait qu'il y a des gens ordinaires qui agissent dans leur ordinaire. L'idée est vraiment de ne pas être dans la contrainte ou le mot d'ordre : il s'agit de montrer du possible, de montrer que c'est possible. En substance, de faire valoir que le possible est une autre forme de pouvoir. La Région peut se saisir de cela et étoffer ainsi une culture publique, faire pousser des choses.

BIBLIOGRAPHIE

ATTAR, M., 2008, *Les enjeux de la gestion des déchets ménagers et assimilés en France en 2008*, Conseil économique et social.

AUBIN, D., 2014, « Vers la fin de l'Empire ? Une lecture du mouvement de la transition à la lumière de la sociologie historique de Norbert Elias », in Francq, Bernard; Scieur, Philippe, *Être curieux en sociologie*, Presses universitaires de Louvain, pp. 245-272.

BACQUÉ, M.-H., MECHMACHE, M., 2013, *Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Études et recherches, Hors-série, les Éditions du CGET.

BAHERS, J.-B., 2016, « Les dysfonctionnements de "la responsabilité élargie du producteur" et des éco-organismes », in *Mouvements*, n° 87, pp. 82-95.

BARLES, S., 2005, *L'invention des déchets urbains. France, 1790-1970*, Champ Vallon.

BARBIER, R., 1997, « Les déchets dans la ville : un parcours historique » in *Revue d'histoire*, 4, pp. 83-98.

BARBIER, R., 2002, « La fabrique de l'usager. Le cas de la collecte sélective des déchets », in *Flux* n°48/49, pp. 35-46.

BECKER, H., 1985, *Outsiders: Études de sociologie de la déviance*, Éditions A. M Métailié.

BORJA, J.-S., CENTEMERI, L., GAUDIN, A., 2016, « Politiques d'adaptation au changement climatique et injustices environnementales. Le pluralisme des relations à l'environnement dans la mise en forme de la contrainte adaptative », in *Occasional papers*, EP 35, CEMS.

CARRÉ M.-N., PIRES NEGRAO M., 2015, « Les déchets et l'aménagement des territoires de Buenos Aires et Rio de Janeiro », in *Espaces et sociétés*, n°160-161, pp. 17-36.

CHATEAURAYNAUD, F., TORNAY, D., 1999, *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Éditions de l'EHESS.

CIRELLI, C., 2015, « Du déni à la mobilisation. Vivre à côté d'une décharge (le cas de Vienne, Isère) », in *Ethnologie française*, n° 153, pp. 467-476.

CORTEEL, D., 2015, « Des déchets : faire surgir une capacité d'agir. Enquête dans une association berlinoise de récupération », in *Ethnologie française*, n° 153, pp. 511-522.

CORTEEL, D., 2016, « Réemploi : le travail de requalification des déchets en questions », *Mouvements*, n° 87, pp. 107-118.

DAMIEN A., 2016, *Guide du traitement des déchets – 7ed : réglementation et choix des procédés*, Dunod.

- DAVIS, F., 1959, « The Cabdriver and his fare: Facets of a fleeting relationship », in *The American Journal of Sociology*, Vol. 65, n° 2, pp.158-165.
- DEFEUILLEY, Ch., 2012, « L'Économie des déchets – Une approche institutionnaliste », in *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, n° 108, pp. 79-80.
- DELEDALLE, G., 1993, « La théorie de l'enquête et le problème de la vérité », in Dewey, J., *Logique : La théorie de l'enquête*, PUF, pp. 9-49.
- DEMAZIÈRE, Ch., 2015, « Les enjeux de la planification spatiale en Angleterre et en France : regards croisés », in *Espaces et sociétés*, n° 160-161, pp. 67-84.
- DEWEY, J., 2003, *Le public et ses problèmes*, PUP/Farrago-Leo Scheer.
- DULONG, R., 1998, *Le Témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Éditions de l'EHESS.
- DUPRÉ, M., 2013, « "Représentations sociales du tri sélectif et des déchets en fonction des pratiques de tri" », in *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, n°98, pp. 173-209.
- EMERSON, K., MESSINGER, S., 1977, "The Micro-Politics of Trouble", in *Social Problems*, Vol. 25, n° 2, pp. 121-134.
- GLACHANT, M., 2005, « La politique nationale de tarification du service des déchets ménagers en présence de politiques municipales hétérogènes », in *Economie & prévision*, n° 167, pp. 85-100.
- GLACHANT, M., 2008, « L'éco-conception est-elle rentable pour les entreprises ? », in *Annales des Mines - Réalités industrielles*, pp. 62-67.
- GOFFMAN, E., 1968, *Asiles : Études sur la condition sociale des malades mentaux*. Les Éditions de Minuit.
- GOFFMAN, E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*, Les Éditions de Minuit.
- GOFFMAN, E., 1989, "Calmer le jobard : quelques aspects de l'adaptation à l'échec", in Joseph, I., Castel, R., et al., *Le Parler frais d'Erving Goffman*, Les Éditions de Minuit, pp. 277-300.
- GUITARD, É., MILLIOT, V., 2015, « Les gestes politiques du propre et du sale en ville », in *Ethnologie française*, n° 153, pp. 405-410.
- GUSFIELD, J., 1981, *The culture of public problems: Drinking-driving and the symbolic order*, University of Chicago Press.
- HALPERN, Ch., 2012, « Revisiter les classiques pour mieux résister à l'intégration européenne. La transposition sélective des directives européennes sur les déchets », *Quaderni*, n°80, en ligne.
- HOUDAYER, H., 2013, « Les déchets, métamorphoses et arts de déchoir », in *Sociétés*, n°119, pp. 63-70.

- JEANJEAN, A., 2015, « Le management du résidu. Les déchets vingt ans après », *Ethnologie française*, pp. 477-485.
- JOBERT, B., MULLER, P., 1987, *L'État en action*, PUF.
- JOSEPH, I., 1988, « La relation de service, les interactions entre agents et voyageurs », *Annales de la recherche urbaine*, n° 39, pp. 43-55.
- JOSEPH, I., 1995, « Le temps partagé : le travail du machiniste-receveur », in Jeannot, G., Joseph, I., (dir.), *Les Métiers du public. Les compétences de l'agent et l'espace de l'utilisateur*, CNRS éditions.
- MORIN, E., 1969, *La rumeur d'Orléans*, Éditions du seuil.
- NAGLE, R., 2013, *Picking up: on the streets and behind the trucks with the sanitation workers of New York City*, Farrar, Straus and Giroux.
- OLIVERA, M., 2015, « Insupportables pollueurs ou recycleurs de génie ? Quelques réflexions sur les « Roms » et les paradoxes de l'urbanité libérale », *Ethnologie française*, n° 153, pp. 499-509.
- PACREAU, F., 2016, « La récupération dans les déchèteries : formes, motivations et devenir », *Mouvements*, n° 87, pp. 96-106.
- RICOEUR, P., 2004, *Parcours de la reconnaissance*, Éditions Stock.
- ROCHER, L., 2008, « Les contradictions de la gestion intégrée des déchets urbains : l'incinération entre valorisation énergétique et refus social », in *Flux*, n° 74, pp. 22-29.
- SALLES, D., 2009, « Environnement : la gouvernance par la responsabilité ? », in *VertigO*, Hors série 6, mis en ligne le 30 décembre 2009.
- SHIBUTANI, T., 1966, *Improvised news: A sociological study of rumor*, Bobbs-Merrill.
- ZASK, J., 2003, « La politique comme expérimentation », in Dewey, J., *Le public et ses problèmes*, PUP/Farrago-Leo Scheer, pp. 7-43.
- ZASK, J., 2004, « L'enquête sociale comme inter-objectivation », in *Raisons Pratiques*, Editions de l'EHESS, n°15.

Le Partenariat entre la Région et les Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche

La Région dispose d'un socle de recherche et de formation en sciences humaines et sociales solides et de qualité qui représente un important potentiel de connaissance du territoire régional. Rappelons que d'après Méditerranée Technologie, la région comptabilise en effet 68 500 étudiants, 9 écoles doctorales, 83 structures universitaires de recherche, 800 chercheurs issues de structures notées A et A+ par l'AERES. Ce creuset est susceptible d'alimenter la réflexion des différents acteurs de la région, de contribuer à la mise en débat de ses problématiques soci-économiques et de constituer une aide à la décision publique. La présence de ces formations et de ces laboratoires en sciences humaines et sociales constitue également un atout pour le développement économique, fondé sur l'innovation la formation de haut niveau et l'interdisciplinarité des savoirs.

Afin de valoriser ce milieu d'expertise et de le mettre au service des politiques régionales, la Région met en œuvre depuis 2015, un partenariat avec les cinq Universités de la Région et Science Po Aix.

